



Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

Avis de convocation à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de
2022

GREAT-WEST LIFECO INC.

Siège social : Winnipeg (Manitoba)

Avis de convocation à notre assemblée annuelle et extraordinaire de 2022

Nous vous invitons à notre assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2022.

Quand : Jeudi 5 mai 2022 à 10 h (heure du Centre) / 11 h (heure de l'Est)

Où : 100, rue Osborne Nord, Winnipeg (Manitoba) et en ligne par diffusion en direct sur le Web à l'adresse web.lumiagm.com/254533809

Points à l'ordre du jour :

- 1) recevoir les états financiers et le rapport de l'auditeur pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- 2) examiner et, s'il y a lieu, approuver une résolution spéciale portant sur la modification de nos statuts de constitution pour réduire le nombre d'administrateurs de 19 à 18;
- 3) élire les administrateurs;
- 4) nommer l'auditeur;
- 5) examiner et, s'il y a lieu, approuver une résolution consultative portant sur notre démarche en matière de rémunération des cadres;
- 6) délibérer sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée.

L'assemblée annuelle de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie aura lieu en même temps.

Par ordre du conseil d'administration,



Gordon M. Peters,
vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général,
Winnipeg (Manitoba)
Le 3 mars 2022

Nous prévoyons actuellement tenir notre assemblée annuelle à la fois en ligne et en personne. Cependant, nous pourrions décider de tenir notre assemblée uniquement en ligne encore cette année afin de protéger la santé et la sécurité de tous et de respecter les protocoles liés à la COVID-19 établis par les autorités gouvernementales et de santé publique. Pour obtenir des instructions à jour sur la façon d'assister à notre assemblée, consultez notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/gouvernance-d-entreprise/assemblee-annuelle.html. Vous pouvez participer à l'assemblée en ligne et fournir des instructions de vote à l'avance.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assemblée ou si, pour des raisons de santé, vous avez besoin d'aménagements spéciaux, communiquez avec Services aux investisseurs Computershare inc. par courriel à l'adresse GWO@computershare.com ou composez l'un des numéros suivants :

1 888 284-9137 (sans frais au Canada et aux États-Unis)
447 5566 (Irlande)
0370 702 0003 (Royaume-Uni)
514 982-9557 (tous les autres pays)

Votre vote est important pour nous. Pour soumettre vos instructions de vote à l'avance :

- remplir, dater et signer le formulaire de procuration ou d'instructions de vote et l'envoyer de la manière décrite à la rubrique « Vote par procuration », à la page 7 et suivantes de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction; ou
- soumettre vos instructions de vote par téléphone ou par Internet en suivant les instructions indiquées sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote.

Table des matières

Lettre aux actionnaires	1	Gestion des risques liés à la rémunération	24
Circulaire de sollicitation de procurations de la direction	3	Exigences d'actionnariat	30
Remise des documents relatifs à l'assemblée	3	Aperçu du rendement de la société	31
Procédure de notification et d'accès	3	Décisions annuelles sur le régime de rémunération incitative pour le chef de la direction	33
Comment accéder aux DOCUMENTS par voie électronique	4	Tableau récapitulatif de la rémunération	35
Comment demander une version papier	4	Attributions aux termes des régimes de rémunération incitative	37
Questions?	4	Prestations de retraite	39
Points à l'ordre du jour	4	Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	43
1. États financiers	4	Représentation graphique du rendement et coût de la direction	43
2. Approuver la modification de nos statuts de constitution	4	Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions	44
3. Élire les administrateurs	4	Prêts aux administrateurs, aux cadres dirigeants et aux employés	44
4. Nomination de l'auditeur	5	Gouvernance	45
5. Vote sur notre démarche en matière de rémunération des cadres	5	Indépendance des administrateurs	45
6. Toute autre question	6	Liens des administrateurs	47
Vote	6	Règlement des conflits	47
Qui peut voter	6	Mandats et composition du conseil et des comités du conseil	48
Principaux porteurs d'actions avec droit de vote	6	Description des postes clés	50
Déroulement de l'assemblée	7	Mise en candidature et évaluation des administrateurs	50
Comment voter	7	Diversité au sein du conseil et de la direction principale	52
Vote par procuration	7	Planification de la relève	54
Actionnaires inscrits	8	Durée de l'affectation au conseil	54
Actionnaires non inscrits	8	Orientation et formation continue des administrateurs	55
Vote durant l'assemblée	8	Comité des ressources humaines	56
Modification de vos instructions de vote	9	Planification stratégique	58
Sollicitation de procurations	9	Conduite conforme à l'éthique	58
Élection des administrateurs	9	Renseignements supplémentaires	59
Politique sur le vote majoritaire	10	Communications avec les actionnaires	59
Candidats à l'élection au conseil d'administration	10	Propositions	60
Exigence minimale d'actionnariat pour les administrateurs	20	Approbation de la circulaire	60
Rémunération des administrateurs	20	Annexe A	61
Rémunération des membres du conseil et des comités du conseil	21		
Régimes d'unités d'actions différées	21		
Tableau de la rémunération des administrateurs	22		
Rémunération des cadres	23		
Analyse de la rémunération	23		
Gouvernance de la rémunération	23		

Lettre aux actionnaires

Monsieur, Madame,

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée annuelle de Great-West Lifeco qui aura lieu le 5 mai 2022, laquelle devrait se tenir en ligne et en personne. Compte tenu de l'évolution des impacts de la COVID-19, nous pourrions tenir notre assemblée uniquement en ligne. Nous espérons vous voir en personne cette année et vous demandons de consulter notre site Web avant d'assister à l'assemblée (à l'adresse greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/gouvernance-d-entreprise/assemblee-annuelle.html) pour connaître nos plus récentes instructions.

L'assemblée annuelle est une occasion importante de participer à la gouvernance de notre entreprise. Lisez la circulaire de sollicitation de procurations de la direction avant d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Elle contient des renseignements sur la participation à l'assemblée annuelle, notre approche en matière de rémunération des cadres et la gouvernance de Great-West Lifeco. Vous trouverez de plus amples renseignements dans notre rapport annuel de 2021 sur le site Web de Great-West Lifeco.

Nous espérons que vous participerez à l'assemblée pour entendre directement la direction faire le point sur les réalisations de l'exercice 2021 et futures de Great-West Lifeco.

Réalisations de 2021

Nos résultats témoignent des efforts déployés par nos employés, de la résilience et de la diversification de nos activités, de notre croissance interne et du déploiement efficace du capital pour réaliser nos priorités stratégiques.

Notre stratégie repose essentiellement sur quatre priorités de création de valeur qui représentent des domaines de compétence : conseils, capacités numériques, relations de travail et expertise en matière de risques et de placements. C'est dans ces quatre domaines de compétence que nous investissons pour créer de la valeur pour les actionnaires.

Conseils

Nous croyons que la prestation efficace de conseils est essentielle pour créer de la valeur durable pour nos millions de clients. C'est dans cette optique que nous avons renforcé notre proposition de valeur aux conseillers traditionnels et étendu notre portée en acquérant et en construisant de nouveaux canaux de distribution de conseils hybrides et numériques.

Capacités numériques

Les plateformes, outils et processus numériques sont essentiels à notre capacité à répondre aux besoins de nos clients, à toutes les étapes de leur vie, dans l'ensemble des canaux. La pandémie a accéléré le passage à la prestation de services numérique et aux conseils adaptés au numérique dans l'ensemble de nos activités.

Relations de travail

En tant que chef de file parmi les fournisseurs d'avantages sociaux et de solutions de retraite, nous sommes régulièrement en contact avec des millions de clients par l'entremise de nombreux canaux. Bon nombre de ces clients représentent des segments du marché mal desservis qui cherchent une orientation et des conseils plus personnalisés en matière de bien-être financier, physique et mental. C'est en gardant ce besoin à l'esprit que nous considérons le milieu de travail comme une plateforme pour établir avec les clients des relations de longue durée adaptées au numérique.

Expertise en matière de risques et de placements

Notre solidité financière et notre expertise sont au cœur de notre capacité à fournir des conseils et des solutions par l'entremise de nombreux canaux. Nous utilisons notre expertise en gestion du capital, des risques et des placements pour créer des solutions concurrentielles et rentables de gestion de patrimoine et d'assurance pour nos clients.

Plusieurs acquisitions cette année ont fait progresser notre priorité de création de valeur et accéléré notre croissance, notamment : L'entente d'Empower visant l'acquisition des activités de retraite à service complet de Prudential Financial aux États-Unis et l'acquisition par la Canada Vie de ClaimSecure au Canada et d'Ark Life en Irlande.

De plus amples renseignements sur nos activités au Canada, en Europe et aux États-Unis sont présentés dans notre rapport annuel de 2021.

Un engagement pour un avenir meilleur

Au cours de la dernière année, Great-West Lifeco a démontré sa force et sa résilience pour réussir dans un monde qui évolue rapidement. En même temps, nous reconnaissons que les défis sociaux exigent une action collective. Ces défis comprennent la pandémie qui continue de menacer notre santé et nos économies, le besoin urgent d'action climatique et l'injustice sociale comme le racisme systémique et l'héritage des pensionnats autochtones au Canada.

Nous nous engageons à relever ces défis. Pour ce faire, il faut d'abord prendre des décisions fondées sur des valeurs en ce qui concerne nos gestes et notre impact sur le monde. Nous sommes fiers de notre engagement à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 pour nos opérations et nos investissements¹. Nous reconnaissons le rôle essentiel des propriétaires d'actifs, des gestionnaires et des assureurs dans la décarbonisation de notre économie mondiale. Dans le cadre de notre engagement, nous préciserons et mettrons en œuvre des cibles provisoires validées à l'externe pour réduire nos émissions conformément aux données scientifiques sur le climat, ce qui nous permettra de prendre des mesures concrètes d'ici 2030. Nous comptons communiquer plus d'informations sur nos efforts et nos étapes clés dans un avenir rapproché.

Nous demeurons concentrés sur notre stratégie visant à créer de la valeur pour nos parties prenantes. Cette stratégie comprend le déploiement continu et rigoureux de capitaux et notre engagement à avoir une incidence favorable sur le monde qui nous entoure.

Dans un monde en évolution, Great-West Lifeco est bien placée pour respecter les engagements qu'elle prend envers ses parties prenantes et créer de la valeur pour ses actionnaires.

Communications avec les parties prenantes

Nous espérons que vous participerez à l'assemblée des actionnaires cette année. N'oubliez pas d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Nous vous encourageons à voter par anticipation en ligne. C'est sûr et instantané. Votre participation est importante pour votre conseil d'administration et l'équipe de direction. Votre vote compte.

Nous espérons que vous y participerez et au plaisir de vous compter parmi nous en mai.

Président du conseil



R. Jeffrey Orr

Président et chef de la direction



Paul A. Mahon

¹ Émissions de GES financées de portée 3 liées au portefeuille de placements du compte général de Great-West Lifeco (actifs investis).

Circulaire de sollicitation de procurations de la direction

La présente circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « circulaire ») vous fournit l'information importante dont vous avez besoin pour exercer vos droits de vote à l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires qui se tiendra le 5 mai 2022 (l'« assemblée ») ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. L'assemblée constitue une occasion pour vous prononcer sur des questions importantes. Nous vous encourageons à voter.

Les abréviations suivantes sont utilisées dans la présente circulaire :

Nom au complet et activité principale	Abréviation
Great-West Life & Annuity Insurance Company (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	Empower
Great-West Lifeco Inc. (société de portefeuille de services financiers internationale)	Lifeco, nous, nos ou notre
Société financière IGM (société de services financiers aux particuliers)	IGM
Groupe Investors Inc. (société de services financiers aux particuliers)	IG Gestion de patrimoine
Power Corporation du Canada (société de gestion et de portefeuille internationale axée sur les services financiers)	Power
Corporation Financière Power (société de gestion et de portefeuille internationale avec des intérêts dans les secteurs des services financiers et de la gestion d'actifs, propriété exclusive de Power)	Financière Power
Putnam Investments, LLC (société de portefeuille contrôlée par Lifeco qui détient des intérêts dans le secteur des fonds de placement)	Putnam
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (société d'assurance-vie contrôlée par Lifeco)	La Canada Vie

Sauf indication contraire, tous les renseignements fournis dans la présente circulaire sont en date du 3 mars 2022.

REMISE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Procédure de notification et d'accès

Comme le permettent les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») et conformément à la dispense de l'obligation de solliciter des procurations que nous avons obtenue du directeur nommé en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, nous avons recours aux procédures de « notification et d'accès » pour remettre aux actionnaires, inscrits et non inscrits, les documents reliés aux procurations (comme la présente circulaire et notre rapport annuel de 2021 qui contient nos états financiers consolidés

audités, le rapport de l'auditeur y afférent et le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (le « rapport annuel »). Au lieu de recevoir la version papier de la présente circulaire et du rapport annuel par la poste, les actionnaires inscrits en date du 10 mars 2022, soit la date de clôture des registres aux fins de l'assemblée, pourront les consulter en ligne. Les actionnaires ont reçu par la poste une trousse de renseignements qui comprenait l'*Avis aux actionnaires de Great-West Lifeco Inc. sur la procédure de notification et d'accès pour l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires de 2022* (l'« avis aux actionnaires »), qui explique

comment faire pour accéder à la présente circulaire et au rapport annuel par voie électronique et en obtenir un exemplaire imprimé sans frais. Un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires inscrits, ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits, ainsi que des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions accompagnaient l'avis. **Les actionnaires sont priés de lire la présente circulaire avant de voter.**

Les procédures de notification et d'accès offrent aux actionnaires un accès immédiat à la présente circulaire, contribuent à réduire les coûts d'impression et d'envoi et font preuve de responsabilité environnementale puisqu'elles permettent de réduire le volume important de documents papier générés par leur impression.

Comment accéder aux documents par voie électronique

Vous pouvez consulter la présente circulaire et le rapport annuel sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com et sur le site Web du système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse sedar.com.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

1. États financiers

Vous pouvez consulter les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport de l'auditeur y afférent dans notre rapport annuel de 2021.

2. Approuver la modification de nos statuts de constitution

Nos statuts de constitution fixent actuellement le nombre d'administrateurs à 19 (individuellement, un « administrateur » et, collectivement, les « administrateurs »). Le conseil d'administration (le « conseil ») a examiné attentivement les questions portant sur sa taille. Il est d'avis que la taille optimale du conseil doit refléter un équilibre entre le besoin opérationnel de disposer d'administrateurs ayant des perspectives, des expériences et des compétences variées pour assurer une gestion efficace de Lifeco, et le besoin d'avoir la taille appropriée pour favoriser l'efficacité et l'ouverture du processus de délibération et de prise de décisions. Selon la recommandation du comité de gouvernance et des mises en candidature, le conseil a conclu que sa taille doit être réduite de 19 à 18 administrateurs. Nous vous invitons à examiner une résolution visant à modifier nos statuts de constitution en vue de réduire le nombre d'administrateurs de 19 à 18.

Le conseil vous recommande de voter POUR la résolution modifiant nos statuts de constitution.

Comment demander une version papier

Les actionnaires peuvent obtenir une version papier de la présente circulaire et du rapport annuel sans frais en suivant les instructions fournies dans l'avis. Ils peuvent demander la version papier des documents pendant une période d'un an à compter de la date du dépôt de la présente circulaire sur SEDAR. Pour recevoir la version papier de la présente circulaire et du rapport annuel avant la date limite de soumission des instructions de vote et la date de l'assemblée, les actionnaires doivent faire parvenir leur demande d'ici le 18 avril 2022. **Prenez note que les actionnaires qui demandent une version papier de la présente circulaire ne recevront pas un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote supplémentaires.**

Questions?

Pour obtenir des renseignements sur les procédures de notification et d'accès, les actionnaires peuvent communiquer avec Services aux investisseurs Computershare inc. (« Computershare »), notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, au 1 866 964-0492 (sans frais au Canada ou aux États-Unis) ou au 514 982-8714 (tous les autres pays).

« IL EST RÉSOLU ce qui suit :

1. les statuts de la Société sont modifiés pour réduire le nombre d'administrateurs de 19 à 18;
2. le vice-président, chef du contentieux adjoint et secrétaire général de la Société sont autorisés et invités, pour le compte de la Société, à signer et à remettre tous les documents et instruments, y compris les statuts de modification en bonne et due forme, et à prendre toutes les autres mesures qu'ils jugent nécessaires ou souhaitables à l'exécution des modalités de ce qui précède. »

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par au moins les deux tiers des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution modifiant nos statuts.

3. Élire les administrateurs

L'information au sujet des candidats aux postes d'administrateur commence à la page 11. Vous voterez sur l'élection de 18 administrateurs. Les administrateurs que vous élirez à l'assemblée de cette année seront en poste à compter de la levée de l'assemblée jusqu'à la prochaine assemblée

annuelle. Tous les candidats siègent actuellement au conseil. Les 18 individus sont également des candidats aux postes d'administrateur de la Canada Vie.

Le conseil vous recommande de voter POUR l'élection à titre d'administrateur de chaque candidat dont le nom figure à la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration ».

Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR l'élection de chaque candidat. Si, pour quelque raison que ce soit, au moment de l'assemblée, l'un des candidats ne peut siéger et sauf si vous avez fourni des instructions contraires, les personnes désignées dans le formulaire pourront, à leur discrétion, voter pour n'importe quel nombre de candidats remplaçants.

4. Nomination de l'auditeur

Les administrateurs proposent de nommer Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») à titre d'auditeur pour l'exercice 2022; le mandat de Deloitte prendra fin à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle. Deloitte ou les cabinets dont il est issu sont les auditeurs de Lifeco depuis 1986.

Le conseil, sur la recommandation du comité d'audit, vous recommande de voter POUR la nomination de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à titre d'auditeur.

La résolution ne prendra effet que si elle est approuvée par la majorité des voix exprimées à l'assemblée. Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la nomination de Deloitte à titre d'auditeur.

Indépendance de l'auditeur

Nous avons adopté une politique d'approbation préalable des services fournis par l'auditeur externe (la « politique d'approbation préalable ») afin de repérer, d'atténuer ou d'éliminer les questions susceptibles de remettre en cause l'indépendance de notre auditeur externe. La politique d'approbation préalable interdit à Lifeco et à ses filiales de retenir les services de notre auditeur externe pour fournir certains services non liés à l'audit. De plus, le comité d'audit ou son délégué approuve au préalable tous les services non liés à l'audit fournis par l'auditeur qui ne sont pas expressément interdits conformément à la politique d'approbation préalable. De cette manière, nous nous assurons de l'indépendance de notre auditeur externe.

Honoraires des auditeurs

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, les honoraires totaux versés à l'auditeur externe de Lifeco s'établissaient comme suit :

	2021	2020
Honoraires d'audit		
Honoraires d'audit généraux de la société ^[1]	18 147 883 \$	18 284 873 \$
Honoraires d'audit des fonds distincts et autres fonds ^[2]	7 558 276	8 038 029
Autres honoraires d'audit ^[3]	10 241 206	10 650 499
Honoraires pour services liés à l'audit ^[4]	6 167 221	6 052 663
Honoraires pour services fiscaux ^[5]	1 571 811	1 421 602
Tous les autres honoraires ^[6]	1 481 994	1 451 963
Total	45 168 391 \$	45 899 629 \$

- [1] Honoraires d'audit généraux de la société : Ces honoraires d'audit se rapportent à l'audit des états financiers de Lifeco et de ses filiales (lorsque l'audit de ces filiales appuie les états financiers de Lifeco).
- [2] Honoraires d'audit des fonds distincts et autres fonds : Ces honoraires d'audit se rapportent à l'audit des états financiers des fonds distincts des filiales d'assurance de Lifeco, des états financiers des fonds enregistrés ou non enregistrés et d'autres produits de placement gérés par des filiales de Lifeco et des états financiers des sociétés de personnes auxquelles Lifeco, ses filiales ou les fonds distincts de ses filiales d'assurance sont parties.
- [3] Autres honoraires d'audit : Ces honoraires d'audit concernent les services d'audit fournis aux filiales de Lifeco, lorsque l'audit des filiales ne soutient pas directement l'audit des états financiers de Lifeco.
- [4] Honoraires pour services liés à l'audit : Ces honoraires pour services liés à l'audit comprennent les honoraires liés à l'examen des états financiers intermédiaires de Lifeco et de ses filiales, à l'audit des régimes de retraite des filiales de Lifeco, à l'examen des dépôts de prospectus et à l'audit/mission de procédures convenues portant principalement sur les dépôts prévus par la loi ou la réglementation, aux obstacles à l'information, aux contrôles internes, aux régimes d'avantages sociaux, aux biens gérés, aux processus liés au cycle économique et aux exigences en matière d'adéquation des fonds propres.
- [5] Honoraires pour services fiscaux : Ces honoraires pour services fiscaux se rapportent principalement à la conformité et à la planification fiscales.
- [6] Tous les autres honoraires : Ces autres honoraires se rapportent à des missions particulières, notamment les services de traduction, les évaluations du contrôle interne, les contrôles indépendants par les pairs, les services d'assurance de la qualité et les projets d'innovation.

5. Vote sur notre démarche en matière de rémunération des cadres

L'une des responsabilités principales du conseil consiste à s'assurer que nous sommes en mesure d'attirer, de maintenir en poste et de récompenser des cadres compétents. Notre programme de rémunération des cadres vise à harmoniser les intérêts des cadres avec ceux des parties prenantes, dont les actionnaires. Cet objectif est reflété dans notre philosophie de rémunération au rendement qui tient compte des pratiques concurrentielles sur le marché, sans encourager la prise de risques excessifs ou inappropriés. Nous estimons que notre démarche en matière de rémunération des cadres est harmonisée avec les intérêts de nos parties prenantes, étant donné que les cadres et les parties prenantes partagent des objectifs communs : soit le succès de notre société, y compris l'amélioration de la valeur pour les actionnaires.

Le conseil estime qu'il est important de donner aux actionnaires la possibilité de bien comprendre les objectifs, la philosophie et les principes sur lesquels repose la démarche en matière de rémunération des cadres. Nous vous demandons de participer à un vote consultatif et non contraignant sur la façon dont nous rémunérons nos cadres. Il s'agit d'une occasion pour vous d'exprimer votre point de vue sur la démarche du conseil en matière d'établissement de la rémunération des cadres. Le programme de rémunération des hauts dirigeants est décrit plus amplement à partir de la page 20. Même si les actionnaires exprimeront leur opinion collective sur la rémunération des cadres au moyen du vote consultatif, nos administrateurs demeurent entièrement responsables des décisions en matière de rémunération.

Le conseil vous recommande de voter POUR notre démarche en matière de rémunération des cadres.

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et non en vue de diminuer le rôle et les responsabilités du conseil, que les

actionnaires acceptent la démarche en matière de rémunération des cadres décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 3 mars 2022 et remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires du 5 mai 2022. »

Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote une instruction quant à la manière de voter, et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR la résolution.

6. Toute autre question

Vous voterez sur toute autre question dûment soumise à l'assemblée. En date de la présente circulaire, nous ne sommes au courant d'aucune autre question devant être soumise à l'assemblée.

VOTE

Qui peut voter

Vous avez le droit d'assister et de voter à l'assemblée si, le 10 mars 2022, vous étiez un actionnaire inscrit de nos actions ordinaires ou de nos actions privilégiées de premier rang de série G, série H, série I, série L, série M, série N, série P, série Q, série R, série S, série T et série Y (collectivement, les « actions privilégiées de premier rang »). Chaque action ordinaire comporte un droit de vote et chaque action privilégiée comporte 0,735 droit de vote.¹ Les actions ordinaires représentent 92,10 % de l'ensemble des droits de vote rattachés à nos titres.

Le 3 mars 2022, nous avons 931 755 762 actions ordinaires, 12 000 000 actions privilégiées de premier rang de série G, 12 000 000 actions privilégiées de premier rang de série H, 12 000 000 actions privilégiées de premier rang de série I, 6 800 000 actions privilégiées de premier rang de série L, 6 000 000 actions privilégiées de premier rang de série M, 10 000 000 actions privilégiées de premier rang de série N, 10 000 000 actions privilégiées de premier rang de série P, 8 000 000 actions privilégiées de premier rang de série Q, 8 000 000 actions privilégiées de premier rang de série R, 8 000 000 actions privilégiées de premier rang de série S, 8 000 000 actions privilégiées de premier rang de série T et 8 000 000 actions privilégiées de premier rang série Y émises et en circulation.

Pour nous aider à nous conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), nous avons modifié nos statuts

le 1^{er} juin 1997 pour a) restreindre l'émission et le transfert des actions privilégiées de premier rang afin d'empêcher toute personne d'acquérir plus de 10 % des actions privilégiées de premier rang en tant que catégorie; b) restreindre les droits de vote rattachés à toute action privilégiée de premier rang détenue en violation de cette limite de 10 %.

Principaux porteurs d'actions avec droit de vote

À la connaissance de nos administrateurs et de nos cadres dirigeants, en date du 3 mars 2022, Power exerçait une emprise indirecte sur 657 587 165 actions ordinaires, soit 70,58 % de nos actions ordinaires en circulation, ce qui représente 65 % des droits de vote rattachés à l'ensemble de nos actions avec droit de vote en circulation. La Fiducie familiale résiduaire Desmarais, une fiducie établie pour le compte des membres de la famille de l'honorable Paul G. Desmarais, contrôle indirectement les droits de vote de Power. Les fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Sophie Desmarais, Michel Plessis-Bélaïr et Guy Fortin. Pour des renseignements sur les décisions relatives à l'exercice du droit de vote et à la cession d'actions de Power contrôlées par la Fiducie familiale résiduaire Desmarais, consultez la plus récente circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Power. Power ne possède ni ne contrôle des actions privilégiées de premier rang.

¹ Pour nous conformer à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada), nos statuts exigent que des actions avec au moins 35 % des droits de vote rattachés à l'ensemble de nos actions avec droit de vote doivent être détenues par des personnes qui ne sont pas des actionnaires principaux. Au 3 mars 2022, Power exerçait une emprise indirecte sur 70,58 % des actions ordinaires. Pour respecter cette exigence de détention publique, nos actions privilégiées de premier rang comportent des droits de vote dont le nombre de voix est déterminé selon une formule énoncée dans nos statuts. **Notre structure du capital ne confère pas à Power des droits de vote en sus de sa participation.**

Déroulement de l'assemblée

Nous prévoyons actuellement de tenir notre assemblée à la fois en ligne et en personne. Cependant, nous pourrions décider de tenir notre assemblée uniquement en ligne encore cette année afin de protéger la santé et la sécurité de tous et de respecter les protocoles liés à la COVID-19 établis par les autorités gouvernementales et de santé publique. Pour obtenir des instructions à jour sur la façon d'assister à notre assemblée, consultez notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/gouvernance-d-entreprise/assemblee-annuelle.html. Vous pouvez participer à l'assemblée en ligne et fournir des instructions de vote à l'avance.

Assister à l'assemblée en personne

Toute participation en personne à l'assemblée aura lieu à notre siège social, situé au 100, rue Osborne Nord, à Winnipeg, au Manitoba. Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir inscrits auprès de Computershare peuvent voter et poser des questions à l'assemblée. En arrivant à l'assemblée, inscrivez-vous auprès d'un représentant de Computershare, notre agent des transferts, qui vous remettra un bulletin de vote.

Consultez notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/gouvernance-d-entreprise/assemblee-annuelle.html pour obtenir des renseignements à jour et nos instructions les plus récentes, y compris les protocoles ou les restrictions en matière de santé et de sécurité publiques qui pourraient être en vigueur pour l'assemblée.

Assister à l'assemblée en ligne

Vous êtes invités à assister à l'assemblée en ligne à partir d'un téléphone intelligent, d'une tablette ou d'un ordinateur. Pour obtenir des instructions sur la façon d'assister à l'assemblée en ligne et d'y voter, se reporter à la rubrique « Vote durant l'assemblée » de la présente circulaire.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir qui sont inscrits auprès de Computershare (et, pour les fondés de pouvoir, qui ont obtenu un nom d'utilisateur pour se connecter en ligne) pourront voter et poser des questions lors de l'assemblée. Vous devez rester connecté à Internet en tout temps pour être en mesure de voter et de poser des questions. Il vous incombe de vous assurer d'être connecté tout au long de l'assemblée.

Envisagez de soumettre vos questions avant l'assemblée en envoyant un courriel au secrétaire général à corporate.secretary@canadalife.com.

Pour savoir comment voter ou poser des questions en ligne durant l'assemblée, consultez le « Guide de l'utilisateur pour l'assemblée annuelle virtuelle ». Celui-ci a été envoyé par la poste aux actionnaires et il peut également être consulté sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com/fr/qui-sommes-nous/gouvernance-d-entreprise/assemblee-annuelle.html ou dans le profil Great-West Lifeco sur SEDAR à l'adresse sedar.com.

annuelle.html ou dans le profil Great-West Lifeco sur SEDAR à l'adresse sedar.com.

Si des difficultés techniques ou d'autres types de problèmes perturbent l'assemblée, le président de l'assemblée pourra ajourner celle-ci ou la suspendre, en accélérer le déroulement ou prendre toute autre mesure qu'il juge appropriée dans les circonstances.

Questions?

Le président du conseil et le président et chef de la direction répondront aux questions relatives aux points à l'ordre du jour qui seront soumis au vote avant la tenue du vote. Ils répondront aussi aux questions d'ordre général à la fin de l'assemblée pendant la période de questions. Afin qu'ils puissent répondre au plus grand nombre de questions possible, nous prions les actionnaires et les fondés de pouvoir d'être brefs et d'aborder un seul sujet par question. Si plusieurs actionnaires et fondés de pouvoir posent des questions sur le même sujet ou des questions qui se recoupent d'une autre manière, ces questions seront regroupées et feront l'objet d'une seule réponse.

Si les actionnaires ont posé des questions qui, pour quelque raison que ce soit, sont demeurées sans réponse durant l'assemblée, ils pourront communiquer avec le secrétaire général à l'adresse corporate.secretary@canadalife.com.

Comment voter

Vous pouvez voter :

- › par procuration;
- › en ligne durant l'assemblée (au moyen de la plateforme de diffusion en direct sur le Web à l'adresse web.lumiagm.com/254533809); ou
- › en personne durant l'assemblée (si l'assemblée comporte un volet en personne).

Vote par procuration

Voter par procuration est la façon la plus simple de voter, étant donné que vous autorisez quelqu'un d'autre (votre fondé de pouvoir) à assister à l'assemblée et à exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour votre compte. Si vous avez donné des instructions de vote dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote, selon le cas, votre fondé de pouvoir devra voter conformément à vos instructions.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui vous a été envoyé relativement à l'assemblée désigne R. Jeffrey Orr ou, à défaut de celui-ci, Paul A. Mahon, à titre de fondé de pouvoir autorisé à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée conformément à vos instructions. Chacune de ces personnes est un représentant de la direction et un administrateur de Lifeco. Si vous remplissez votre formulaire de procuration ou d'instructions

de vote en bonne et due forme, mais le renvoyez sans avoir nommé un autre fondé de pouvoir ni donné vos instructions de vote, les droits de vote rattachés à vos actions seront exercés comme suit :

- › **POUR** la résolution approuvant la modification de nos statuts;
- › **POUR** l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur désignés dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote et dans la présente circulaire;
- › **POUR** la nomination de Deloitte à titre d'auditeur;
- › **POUR** la résolution consultative acceptant notre démarche en matière de rémunération des cadres.

Chaque actionnaire a le droit de nommer une personne physique ou morale autre que celles qui sont désignées dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote, qui le représentera à l'assemblée et y votera pour son compte.

Pour ce faire, vous devez inscrire le nom de votre fondé de pouvoir dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ou remplir une autre procuration en bonne et due forme. Cette personne ne doit pas nécessairement être un actionnaire, mais votre vote ne sera pris en compte que si la personne en question assiste à l'assemblée et vote pour vous. Quelle que soit la personne que vous nommez à titre de fondé de pouvoir, si vous ne précisez pas de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés, cette personne pourra voter comme bon lui semble.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu confère un pouvoir discrétionnaire à votre fondé de pouvoir. **Si une modification est apportée à l'ordre du jour de l'assemblée ou à toute autre question dûment soumise à l'assemblée, votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard de ces modifications.**

Actionnaires inscrits

Vous êtes un porteur inscrit d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang si vous êtes inscrit à titre d'actionnaire sur la liste des actionnaires tenue par Computershare, notre agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts. Dans ce cas, votre nom et le nombre d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang dont vous êtes propriétaire figurent sur le certificat d'actions ou le relevé d'un système d'inscription directe attestant votre participation et Computershare vous aura envoyé un formulaire de procuration ou d'instructions de vote.

Le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu est destiné aux porteurs inscrits d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées de premier rang qui ne sont pas en mesure d'assister à l'assemblée et d'y voter. Il ne pourra être utilisé à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement que si, une fois rempli, il parvient à

Computershare, au 100, University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1, à l'attention du service des procurations, au plus tard le 3 mai 2022 à 11 h (heure de l'Est) ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement.

Les porteurs inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang peuvent également donner leurs instructions de vote par téléphone ou par Internet en suivant les instructions qui figurent dans leur formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Si vous choisissez de donner vos instructions de vote par téléphone ou en ligne, vous devez également le faire au plus tard le 3 mai 2022 à 11 h (heure de l'Est) (ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement).

Actionnaires non inscrits

Vous êtes un actionnaire non inscrit (ou véritable) si vos actions ordinaires ou vos actions privilégiées de premier rang sont détenues pour votre compte par une banque, une société de fiducie, un courtier en valeurs mobilières ou un autre intermédiaire (dans chaque cas, un « intermédiaire »).

Nous avons remis des exemplaires des documents relatifs à l'assemblée aux intermédiaires afin que ceux-ci les envoient aux actionnaires non inscrits qui les ont demandés. Les actionnaires non inscrits doivent suivre attentivement les instructions qui figurent dans le formulaire d'instructions de vote ou de procuration qu'ils ont reçu de leur intermédiaire ou par l'entremise d'une société de services, comme Broadridge Investor Communications Corporation, afin d'exercer les droits de vote rattachés aux actions ordinaires et aux actions privilégiées de premier rang que cet intermédiaire détient pour leur compte. Pour que les votes des actionnaires non inscrits soient pris en compte, ils doivent être reçus par Computershare de votre Intermédiaire au plus tard le 3 mai 2022 à 11 h (heure de l'Est) (ou au plus tard 48 heures avant la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement). Les actionnaires non inscrits devraient donner leurs instructions de vote à leur intermédiaire suffisamment de temps à l'avance afin de s'assurer que celles-ci parviennent à Computershare avant cette date limite.

Vote durant l'assemblée

Assister et voter à l'assemblée en personne sera pour vous l'occasion de recevoir directement les observations de la direction et de poser des questions. Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous souhaitez assister à l'assemblée et y exercer les droits de vote rattachés à vos actions, ne remplissez pas ni ne retournez votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Si vous participez à l'assemblée en personne (si l'assemblée comporte un volet en personne), en arrivant à l'assemblée, inscrivez-vous auprès d'un représentant de Computershare, notre agent des transferts, qui vous remettra un bulletin de vote.

Pour participer à l'assemblée et exercer les droits de vote rattachés à vos actions en ligne :

- › Connectez-vous à la diffusion en direct sur le Web à l'adresse web.lumiagm.com/254533809 au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée et acceptez les modalités.
- › Cliquez sur « Actionnaire/Titulaire de police ».
- › Saisissez votre numéro de contrôle unique ou nom d'utilisateur :
 - › Si vous êtes un actionnaire inscrit, votre numéro de contrôle figure sur le formulaire de procuration ou d'instructions de vote que vous avez reçu de Computershare.
 - › Si vous êtes un fondé de pouvoir, vous recevrez votre nom d'utilisateur de Computershare avant l'assemblée.
- › Entrez le mot de passe « agm2022 » (sensible à la casse).

L'actionnaire non inscrit qui souhaite assister à l'assemblée et voter en ligne doit i) inscrire son propre nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote afin de se nommer lui-même à titre de fondé de pouvoir et ii) suivre ensuite les instructions de son intermédiaire pour retourner le formulaire d'instructions de vote.

L'actionnaire qui souhaite nommer un représentant non cadre, y compris se nommer lui-même à ce titre, doit s'inscrire à l'adresse computershare.com/GWOQ au plus tard le 3 mai 2022 à 11 h (heure de l'Est) pour obtenir les identifiants de connexion pour son fondé de pouvoir. Les fondés de pouvoir nommés en bonne et due forme recevront un nom d'utilisateur de Computershare et ils pourront accéder à l'assemblée en suivant les instructions énoncées ci-dessus. Les actionnaires non inscrits qui ne se seront pas nommés eux-mêmes à titre de fondés de pouvoir et ne se seront pas inscrits auprès de Computershare au plus tard le 3 mai 2022 à 11 h (heure de l'Est) pourront seulement se joindre à l'assemblée à titre d'invités, ce qui signifie qu'ils ne pourront ni voter ni poser des questions durant l'assemblée.

Au cours l'assemblée, le président de l'assemblée indiquera à quel moment les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés et inscrits pourront voter (en personne ou en ligne).

Modification de vos instructions de vote

Si vous changez d'avis et que vous souhaitez révoquer les instructions que vous avez données avant l'assemblée, vous pouvez le faire en donnant de nouvelles instructions de l'une des manières suivantes :

- 1) en donnant un avis écrit signé au secrétaire général de Lifeco, au siège social de celle-ci, au plus tard la veille de l'assemblée (ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement), à 17 h (heure de l'Est);

- 2) en vous connectant à l'assemblée en ligne avec votre numéro de contrôle ou votre nom d'utilisateur; ou
- 3) en procédant de toute autre manière permise par la loi.

L'actionnaire non inscrit qui a donné ses instructions de vote à son intermédiaire et change d'avis quant à la façon de voter ou décide d'assister et de voter à l'assemblée doit communiquer avec son intermédiaire pour plus d'information.

En vous connectant à l'assemblée au moyen de votre numéro de contrôle ou nom d'utilisateur et en acceptant les modalités, vous révoquez toute procuration précédemment soumise, le cas échéant. Toutefois, vous aurez la possibilité de voter en ligne à l'égard des questions soumises à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer la procuration que vous avez déjà soumise, assistez à l'assemblée à titre d'invité comme suit :

- › connectez-vous à l'assemblée en ligne à l'adresse web.lumiagm.com/254533809;
- › cliquez sur « Invité » et remplissez les champs obligatoires.

À titre d'invité, vous pourrez visionner l'assemblée et entendre les délibérations, mais vous ne pourrez ni voter ni poser des questions.

Sollicitation de procurations

Les procurations sont sollicitées par la direction de Lifeco ou pour le compte de celle-ci. Elles sont sollicitées surtout par la poste, mais les employés de Lifeco ou de ses filiales peuvent également le faire en personne, par écrit ou par téléphone. Nous assumons tous les frais relatifs à la sollicitation de procurations.

Élection des administrateurs

Si les modifications décrites ci-dessus sont approuvées, les statuts de Lifeco fixeront le nombre d'administrateurs à 18. Les candidats aux postes d'administrateur dont il est question dans les tableaux qui suivent siègent actuellement au conseil. Le mandat de chacun des administrateurs en fonction prend fin à la clôture de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement. Les personnes indiquées ci-après seront mises en candidature aux postes d'administrateur à l'assemblée. Chaque administrateur élu à l'assemblée, ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, exercera ses fonctions pendant un mandat se terminant à la clôture de notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires, à moins qu'il ne démissionne ou qu'il ne cesse d'exercer ses fonctions pour une autre raison.

Nos statuts permettent la tenue d'un vote cumulatif dans le cadre de l'élection de nos administrateurs. Aux termes du vote cumulatif, chaque actionnaire peut exprimer le nombre de voix qui correspond au nombre de voix rattachées aux actions ordinaires ou aux actions privilégiées de premier rang qu'il détient, multiplié par le nombre d'administrateurs devant

être élus. L'actionnaire peut attribuer toutes ses voix à un seul candidat ou les répartir entre les candidats comme bon lui semble. S'il vote en faveur de plusieurs candidats sans préciser comment il souhaite répartir ses voix, il sera réputé les avoir réparties également entre les candidats en question. Si l'actionnaire souhaite répartir ses voix de manière inégale entre les candidats pour lesquels il a donné instruction au fondé de pouvoir désigné dans son formulaire de procuration ou d'instructions de vote de voter, il devra le faire à l'assemblée ou remplir en bonne et due forme une nouvelle procuration, qu'il peut obtenir auprès du secrétaire général de Lifeco.

Notre comité de gouvernance et des mises en candidature a examiné tous les candidats aux postes d'administrateur et confirmé que chacun des candidats avait les compétences, les aptitudes et les qualités nécessaires pour permettre au conseil de remplir son mandat. À notre connaissance, aucune des personnes indiquées ci-après ne sera incapable ni ne refusera, pour quelque raison que ce soit, de siéger au conseil. **Cependant, si une telle situation se présente avant l'élection, le fondé de pouvoir désigné dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote se réserve le droit de voter pour une autre personne, à sa discrétion.**

La *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et les lois sur les valeurs mobilières applicables exigent que nous ayons un comité d'audit. Le conseil a également mis sur pied un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature, un comité des ressources humaines, un comité des placements, un comité de réassurance et un comité des risques. Le mandat et la composition de chacun des comités du conseil sont décrits à partir de la page 48.

Politique sur le vote majoritaire

Lifeco, sur la foi de la dispense dont peuvent se prévaloir les émetteurs contrôlés par un actionnaire majoritaire aux termes de la règle applicable de la TSX, n'a pas adopté une politique qui obligerait l'administrateur élu par moins de la majorité des voix exprimées à démissionner (appelée une « politique sur le vote majoritaire »). Nous estimons que le processus que nous suivons actuellement en vue de l'élection des administrateurs est approprié. Le conseil choisit les candidats aux postes d'administrateur en tenant compte des aptitudes, des compétences, de l'expérience en affaires et en finances et du degré d'engagement qui sont nécessaires pour s'acquitter des responsabilités qui incombent au conseil. D'autres personnes

peuvent être mises en candidature par d'autres actionnaires ou fondés de pouvoir à l'assemblée, auquel cas les candidats aux postes d'administrateur qui obtiennent le plus grand nombre de voix sont élus. Ce processus est conforme aux lois canadiennes qui régissent les sociétés par actions et les valeurs mobilières. Comme il est indiqué à la rubrique « Principaux porteurs d'actions avec droit de vote » à la page 6, Power contrôle indirectement 65 % des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions avec droit de vote en circulation et elle exprimera la majorité des voix dans le cadre de l'élection de nos administrateurs. L'adoption d'une politique sur le vote majoritaire ne nous apporterait rien dans la situation qui est actuellement la nôtre.

Candidats à l'élection au conseil d'administration

Les profils qui figurent aux pages suivantes présentent des renseignements sur chacun des candidats aux postes d'administrateur, y compris certaines données biographiques, leur expérience en affaires, les résultats du vote relatif à l'élection des administrateurs à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2021 (l'« assemblée de 2021 »), le nombre de titres de Lifeco dont ils sont propriétaire véritable, la variation de ce nombre depuis le 8 mars 2021, soit la date de la dernière circulaire de sollicitation de procurations de la direction, ainsi qu'une évaluation de la mesure dans laquelle ils ont atteint, ou sont en voie d'atteindre, l'exigence minimale en matière d'actionnariat des administrateurs.

Les profils indiquent aussi le nombre de réunions tenues par le conseil et les comités du conseil en 2021 ainsi que le relevé des présences des administrateurs actuels qui sont candidats aux postes d'administrateur. Les administrateurs servent bien Lifeco hors du cadre des réunions du conseil et des comités du conseil, ce dont le relevé des présences ne fait pas état.

Le conseil recommande aux actionnaires de voter **POUR** chacun des candidats aux postes d'administrateur présentés ci-après. **Si vous ne précisez pas dans votre formulaire de procuration ou d'instructions de vote de quelle manière les droits de vote rattachés à vos actions doivent être exercés et que vous ne nommez pas un autre fondé de pouvoir, les personnes désignées dans le formulaire voteront POUR chacun des candidats aux postes d'administrateur décrits ci-dessous.**

Les notes relatives aux données biographiques se trouvent à la fin de la présente rubrique.

Michael R. Amend, Caroline du Nord, États-Unis

M. Amend est chef de la stratégie numérique et des systèmes d'information, Ford Motor Company, un fabricant multinational américain, poste qu'il occupe depuis septembre 2021. Il a été président, Commerce en ligne de Lowe's Companies, Inc., société de rénovation, de décembre 2018 à septembre 2021, chef de l'exploitation de CommerceHub, Inc., l'un des plus grands réseaux de commerce distribués, de juin 2018 à décembre 2018, vice-président directeur, Omnicanal de J.C. Penney Corporation, Inc., détaillant américain de vêtements et d'articles pour la maison, d'août 2015 à mars 2018, et vice-président, Commerce en ligne, par téléphone cellulaire et omnicanal de The Home Depot, Inc., de juillet 2011 à août 2015. Il a aussi occupé d'autres postes de direction, y compris ceux de chef des technologies, Commerce en ligne mondial chez Dell Inc., de chef des technologies adjoint chez BEA Systems, Inc. et d'architecte en chef, Commerce électronique chez Sprint Corporation. Il siège au conseil de la Canada Vie. Il préside le conseil des fiduciaires du Texas Baptist Children's Home. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en systèmes de gestion de l'information de l'Université d'État d'Oklahoma et a suivi le programme de perfectionnement des cadres de l'Université de Californie à Berkeley.

ÂGE : 44

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
3 mai 2018

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité de révision	5 sur 5
Comité des risques	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 99,84 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	40 519	40 519
Nombre au 8 mars 2021	Néant	31 200	31 200
Variation	Néant	9 319	9 319
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			1 162 200 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			2,32x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Deborah J. Barrett, FCPA, FCA, ICD.D, Ontario, Canada

M^{me} Barrett, administratrice de société, a été chef des finances de The Woodbridge Company Limited (« Woodbridge »), société de portefeuille privée, de 2011 jusqu'à son départ à la retraite en mars 2017 et vice-présidente, Finances de cette société entre 2004 et 2011. Auparavant, elle avait occupé des postes au sein de la direction financière de sociétés ouvertes et fermées. Elle compte plus de 30 ans d'expérience dans de nombreux secteurs, y compris les capitaux privés, l'immobilier et l'impartition des processus administratifs. Elle siège au conseil de la Canada Vie. Elle siège aussi au comité d'audit de The Globe and Mail Inc. Elle a déjà siégé au conseil et présidé le comité d'audit d'Infrastructure Ontario et siégé au conseil des fiduciaires et présidé le comité de rémunération et de gouvernance du Canadian Real Estate Investment Trust et au conseil de Soupepper Theatre Company, où elle a déjà été vice-présidente du conseil et présidente du comité des finances.

ÂGE : 64

ADMINISTRATRICE DEPUIS :
4 mai 2017

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité d'audit	9 sur 9
Comité de révision	5 sur 5
Comité des placements	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 99,94 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	2 900	34 181	37 081
Nombre au 8 mars 2021	2 900	26 216	29 116
Variation	Néant	7 965	7 965
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			1 084 571 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			2,17x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Robin A. Bienfait, Géorgie, États-Unis



Depuis 2017, M^{me} Bienfait est chef de la direction d'Emnovate, entreprise d'experts-conseils qui offre des services professionnels aux entreprises émergentes. Elle est également la fondatrice d'Atlanta Tech Park, accélérateur mondial d'entreprises du secteur des technologies. Auparavant, elle a été vice-présidente directrice et chef de l'innovation en entreprise de

Samsung Electronics de 2014 à 2017 et, avant cela, chef de l'information de BlackBerry de 2007 à 2014. Elle siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de Putnam. Elle est administratrice du conseil de Global Aviation, qu'elle préside, et au conseil du Georgia Institute of Technology, de la section Atlanta de la National Association of Corporate Directors et de Mitsubishi UFJ Financial Group, Inc. Elle a déjà siégé au conseil consultatif stratégique de Cisco et au conseil consultatif de Hewlett-Packard. Elle est titulaire d'une maîtrise en gestion de la technologie du Georgia Institute of Technology et d'un baccalauréat en génie de l'Université Centrale de l'État du Missouri.

ÂGE : 62

ADMINISTRATRICE DEPUIS :
7 mai 2020

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021	
Conseil		16 sur 18	
Comité d'audit		9 sur 9	
Comité des risques		8 sur 8	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021			
Votes pour : 99,86 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	18 492	18 492
Nombre au 8 mars 2021	Néant	12 810	12 810
Variation	Néant	5 682	5 682
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			477 173 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			0,66x
Exigence minimale d'actionnariat			✓*
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

* M^{me} Bienfait a jusqu'au 7 mai 2025 pour satisfaire à l'exigence minimale d'actionnariat pour les administrateurs.

Heather E. Conway, Ontario, Canada



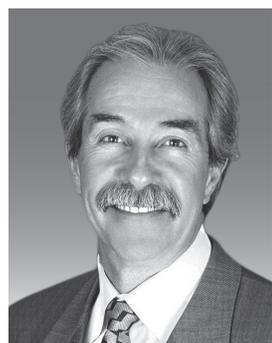
Depuis novembre 2021, M^{me} Conway est coprésidente et directrice générale du Festival international du documentaire canadien Hot Docs, soit le festival et le salon du documentaire le plus important en Amérique du Nord. M^{me} Conway était auparavant vice-présidente directrice, Services anglais de CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur public national, de décembre 2013 à

décembre 2018. Avant cela, elle était directrice du développement des affaires du Musée des beaux-arts de l'Ontario et, antérieurement, présidente-directrice générale d'Edelman Public Relations Canada. Elle siège au conseil de la Canada Vie. Elle siège également au conseil de la Banque American Express du Canada, au conseil consultatif du Centre Samara pour la démocratie et au conseil consultatif national de la Fondation Walrus. Elle a siégé au conseil de la Société financière IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. de 2018 à 2010. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès arts en relations industrielles de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni.

ÂGE : 59

ADMINISTRATRICE DEPUIS :
2 mai 2019

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021	
Conseil		18 sur 18	
Comité d'audit		6 sur 6	
Comité des ressources humaines		3 sur 3	
Comité des risques		8 sur 8	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021			
Votes pour : 99,87 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	17 219	17 219
Nombre au 8 mars 2021	Néant	13 737	13 737
Variation	Néant	3 482	3 482
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			511 703 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			1,02x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Marcel R. Coutu, Alberta, Canada

M. Coutu, administrateur de société, est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd., société canadienne qui exploite un projet de sables bitumineux, et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited, société pétrolière et gazière. Auparavant, il était vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée et, avant cela, il avait occupé divers postes dans les domaines du financement des entreprises, du courtage et de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam, de Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc., ainsi qu'au conseil de Brookfield Asset Management Inc. et de la Calgary Stampede Foundation. Il a déjà siégé au conseil d'Enbridge Inc., Gulf Indonesia Resources Limited et de TransCanada Power Limited Partnership et du Calgary Exhibition and Stampede, de même qu'au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. M. Coutu a été membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists of Alberta.

ÂGE : 68

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
3 mai 2007

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	17 sur 18
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3
Comité des ressources humaines	7 sur 7
Comité des placements	4 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 97,17 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	10 000	100 888	110 888
Nombre au 8 mars 2021	10 000	86 464	96 464
Variation	Néant	14 424	14 424
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			3 593 284 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			5,00x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

André Desmarais, O.C., O.Q., Québec, Canada

M. Desmarais est vice-président du conseil de Power et de la Financière Power. Il a occupé le poste de président et co-chef de la direction de Power de 1996 jusqu'à son départ à la retraite en février 2020. Il a été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. Avant de se joindre à Power en 1983, il était adjoint spécial au ministre de la Justice du Canada et conseiller en placements institutionnels chez Richardson

Greenshields Securities Ltd. M. Desmarais a occupé plusieurs postes de haute direction au sein des sociétés du groupe Power. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power, la Financière Power, la Canada Vie, Empower, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. Il est président honoraire du Conseil d'affaires Canada-Chine et membre de plusieurs organismes établis en Chine. Il œuvre au sein d'organismes à but non lucratif, notamment dans les domaines de la culture et de la santé. Il est officier de l'Ordre du Canada et officier de l'Ordre national du Québec et est titulaire de doctorats honorifiques de l'Université Concordia, de l'Université de Montréal et de l'Université McGill. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais.^[8]

ÂGE : 65

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
22 avril 1992

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	17 sur 18
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3
Comité des ressources humaines	6 sur 7
Comité des risques	6 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 96,64 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	350 000	243 326	593 326
Nombre au 8 mars 2021	350 000	222 561	572 561
Variation	Néant	20 765	20 765
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			21 327 897 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			29,67x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Paul Desmarais, jr., O.C., O.Q., Québec, Canada



M. Desmarais est président du conseil de Power et de la Financière Power. Il a occupé le poste de co-chef de la direction de Power de 1996 jusqu'à son départ à la retraite en février 2020. Il s'est joint à Power Corporation en 1981, assumant le poste de vice-président dès l'année suivante. Au sein de la Financière Power, il a été vice-président de 1984 à 1986, président et chef de l'exploitation de 1986 à 1989, vice-président exécutif du conseil de 1989 à 1990, président exécutif de 1990 à 2005, président du comité exécutif de 2006 à 2008, co-président de 2008 à 2015 et co-président exécutif de

2015 à 2020. Au sein de Power, il a été vice-président du conseil de 1991 à 1996 et a été nommé président du conseil et co-chef de la direction en 1996. Chez Pargesa Holding SA, il a été membre de la direction de 1982 à 1990 et est devenu vice-président directeur, puis président exécutif en 1991; il était co-chef de la direction de 2003 à 2019. Il a été président du conseil de 2013 à novembre 2020, jusqu'à ce que la réorganisation de Pargesa soit terminée. Il a siégé au conseil de Pargesa Holding SA de 1992 à novembre 2020. Il siège au conseil de nombreuses sociétés du groupe Power en Amérique du Nord, y compris Power, la Financière Power, la Canada Vie, Empower, Putnam, IGM, IG Gestion de patrimoine et Mackenzie Inc. En Europe, il est président de Groupe Bruxelles Lambert et membre du conseil de SGS SA. Il a été membre du conseil de LafargeHolcim Ltd. de 2008 à 2020, de Total SA de 2002 à 2017, de GDF Suez de 2001 à 2014 et d'Imerys S.A. de 1998 à 2008. Il est membre du Conseil canadien des affaires. Il siège à un certain nombre de conseils consultatifs à vocation philanthropique. Il a été nommé officier de l'Ordre du Canada en 2005, officier de l'Ordre national du Québec en 2009 et Chevalier de la Légion d'honneur en France en 2012. Il est titulaire de plusieurs doctorats honorifiques. Il est l'un des fiduciaires de la Fiducie familiale résiduaire Desmarais^[8]

ÂGE : 67

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
15 mai 1986

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	14 sur 18
Comité de gouvernance et des mises en candidature	2 sur 3
Comité des ressources humaines	3 sur 4
Comité des placements	3 sur 6

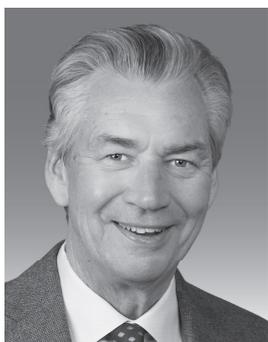
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 87,77 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	100 000	62 968	162 968
Nombre au 8 mars 2021	100 000	56 068	156 068
Variation	Néant	6 900	6 900
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			5 813 533 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			8,09x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Gary A. Doer, O.M., Manitoba, Canada



M. Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, il a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les

changements climatiques par le magazine Business Week. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam, de Power, de la Financière Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi qu'à celui d'Air Canada. Il a siégé au conseil de la Société aurifère Barrick. En 2017, il s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il est co-président bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis. Le World Affairs Council lui a décerné un prix pour services distingués dans la diplomatie en 2011 et il est devenu membre de l'Ordre du Manitoba en 2010.

ÂGE : 73

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
5 mai 2016

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	17 sur 18
Comité des ressources humaines	3 sur 3
Comité des risques	6 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 99,48 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	22 145	22 145
Nombre au 8 mars 2021	Néant	17 265	17 265
Variation	Néant	4 880	4 880
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			643 121 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			0,89x
Exigence minimale d'actionnariat			✓*
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

* M. Doer a jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour satisfaire à l'exigence minimale d'actionnariat de Lifeco pour les administrateurs.

David G. Fuller, Ontario, Canada

ÂGE : 55

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
4 mai 2017

M. Fuller, administrateur de société, a été président, Sans-fil au sein de Rogers Communications Inc., société de télécommunications et de médias canadienne de mars 2021 à janvier 2022. Auparavant, il a été partenaire d'exploitation auprès de Searchlight Capital Partners, fonds de capital-investissement, et conseiller principal dans le secteur des technologies, des médias et des télécommunications pour le Boston Consulting Group, cabinet d'experts-conseils international. De 2014 à janvier 2019, M. Fuller a été vice-président directeur de TELUS Corporation (« TELUS »), société de télécommunications canadienne, où il a rempli les fonctions de président, Solutions consommateurs et Solutions aux PME de TELUS. Toujours chez TELUS, il a aussi été chef du marketing de 2009 à 2014 et premier vice-président, Marketing des solutions d'affaires de 2004 à 2009. Avant de se joindre à TELUS, il a travaillé pendant près de 15 ans comme consultant en gestion pour de nombreux cabinets et a fini par occuper le poste d'associé directeur national des Services-conseils chez KPMG. Il siège au conseil de la Canada Vie. Il siège également au conseil de Consolidated Communications Holdings en qualité d'administrateur indépendant. M. Fuller est ingénieur et est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion Schulich de l'Université York et d'un baccalauréat ès sciences appliquées en génie de l'Université Queen's.

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité de révision	5 sur 5
Comité des placements	6 sur 6
Comité de réassurance	2 sur 2

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 99,85 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	24 230	24 230
Nombre au 8 mars 2021	Néant	19 150	19 150
Variation	Néant	5 080	5 080
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			713 338 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			1,43x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Claude Généreux, Québec, Canada

ÂGE : 59

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
7 mai 2015

M. Généreux est vice-président directeur de Power depuis mars 2015 et a été vice-président directeur de la Financière Power de mars 2015 à mars 2020. Il est associé principal émérite de McKinsey & Company (« McKinsey »), société d'experts-conseils en gestion d'envergure mondiale. Au cours de sa carrière de 28 ans chez McKinsey, il a servi principalement des sociétés mondiales de premier plan œuvrant dans les domaines des services financiers, des ressources et de l'énergie. Il a occupé divers postes de direction, y compris ceux de chef du groupe mondial de l'énergie et de directeur du bureau de Montréal, siége aux comités des ressources humaines mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés et participé au recrutement, à l'échelle mondiale, de candidats titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième cycle. Il a travaillé aux bureaux de Montréal, de Paris, de Toronto et de Stockholm. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine, de Mackenzie Inc. et de Groupe Bruxelles Lambert. Il est vice-président du conseil des gouverneurs de l'Université McGill et siège au conseil de la Fondation Jeanne Sauvé, de la Fondation Boursiers Loran et de Rhodes Scholarships in Canada. Il est diplômé de l'Université McGill et de l'Université Oxford, où il a étudié à titre de boursier de la Fondation Rhodes.

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité des ressources humaines	7 sur 7
Comité des placements	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 97,78 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	82 999	82 999
Nombre au 8 mars 2021	Néant	68 931	68 931
Variation	Néant	14 068	14 068
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			2 567 680 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			3,57x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Paula B. Madoff, New York, États-Unis



M^{me} Madoff, administratrice de société, est directrice-conseil chez Goldman Sachs Group, cabinet mondial spécialisé en courtage, en valeurs mobilières et en gestion de placements, depuis août 2017. Au service de Goldman Sachs pendant 27 ans, elle a été associée responsable de produits de taux d'intérêt, de dérivés et de produits hypothécaires jusqu'à son départ à la retraite en 2017. Toujours chez Goldman Sachs, elle a occupé plusieurs

autres postes de direction, dont ceux de co-présidente du comité de retraite chargé de veiller à l'utilisation de l'actif des régimes 401k et des régimes de retraite, de chef de la direction de Goldman Sachs Mitsui Marine Derivative Products, L.P. et de membre du comité chargé de l'administration de la division des valeurs mobilières et du comité responsable des nouvelles activités du cabinet. Elle compte 30 ans d'expérience dans les domaines des placements, de la gestion des risques et des opérations sur les marchés financiers. Elle siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam et de Power, ainsi qu'au conseil de Tradeweb Markets Inc., de KKR Real Estate Finance Trust Inc., de Motive Capital Corp. et de la ICE Benchmark Administration, dont elle préside le comité de surveillance du TIOL. Elle a été nommée fellow de la fondation David Rockefeller 2018, siège au conseil des anciens de l'École de gestion de l'Université Harvard, au conseil de direction du programme Femmes et politiques publiques de l'École Kennedy de l'Université Harvard et au conseil de Hudson River Park Friends. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de l'École de gestion de l'Université Harvard et d'un baccalauréat ès arts en économie du Collège Lafayette.

ÂGE : 54

ADMINISTRATRICE DEPUIS :
3 mai 2018

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité des placements	6 sur 6
Comité de réassurance	4 sur 5

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 98,27 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	24 272	24 272
Nombre au 8 mars 2021	Néant	18 315	18 315
Variation	Néant	5 957	5 957
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			682 234 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			0,95x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			✓*

* M^{me} Madoff a jusqu'au 1^{er} juillet 2023 pour satisfaire à l'exigence minimale d'actionnariat de Lifeco pour les administrateurs.

Paul A. Mahon, Manitoba, Canada



M. Mahon est président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2013. Il était auparavant président et chef de l'exploitation, Canada de Lifeco et de la Canada Vie. Il s'est joint à la Canada Vie en 1986 et siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de Putnam. Il siège au conseil de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes et de la Misericordia Health Centre

Corporation, et est membre du Conseil canadien des affaires et du comité de développement des ressources de Centraide. Il a siégé au conseil de la fondation Action cancer Manitoba.

ÂGE : 58

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
1^{er} août 2013

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité de réassurance	5 sur 5

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 99,57 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	UADHD ^[3]	UALR ^[4]	Total
Nombre au 3 mars 2022	225 644	92 861	180 743	412 000	911 248
Nombre au 8 mars 2021	194 032	79 617	135 753	286 407	695 809
Variation	31 612	13 244	44 990	125 593	215 439
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]					25 918 885 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^{[6] [7]}					718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat					36,06x
Exigence minimale d'actionnariat Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre					✓

Susan J. McArthur, Ontario, Canada



M^{me} McArthur est cofondatrice et présidente exécutive de LockDocs Inc., une entreprise en démarrage axée sur l'identité numérique comme service, un poste qu'elle occupe depuis juin 2021. Auparavant, elle a été associée directrice de GreenSoil Investments, société de capital-investissement axée sur la croissance qui investit principalement dans les technologies immobilières et agroalimentaires, d'avril 2013 à mai 2019. Elle compte 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle au Canada et à l'étranger et a conseillé des sociétés à l'égard d'une vaste gamme d'opérations, y compris des acquisitions et des dessaisissements, des financements par actions et par emprunt publics et privés, des restructurations du capital et d'autres initiatives stratégiques. Elle siège au conseil de la Canada Vie, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Elle a déjà siégé à un certain nombre de conseils, y compris le conseil des fiduciaires du Chemtrade Logistics Income Fund, le conseil de direction de l'Agence du revenu du Canada, qu'elle a présidé, le conseil de la Financière Power et le conseil de First Capital Realty Inc., de Papiers Tissu KP Inc., de KPGP Inc., de Globalive Wireless Management (Wind Mobile), de la Banque UBS Canada, d'Orvana Minerals Inc., de Bonus Resources Services, de The Canadian Club of Toronto, de Les Jardins de Métis Inc., de Luminato et du Festival international du film de Toronto. Elle est titulaire d'un diplôme en économie et sciences politiques de l'Université Western Ontario (désormais l'Université Western) et a suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offert par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto^[9].

ÂGE : 59

ADMINISTRATRICE DEPUIS :
7 mai 2015

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité de gouvernance et des mises en candidature	1 sur 1
Comité des ressources humaines	6 sur 7
Comité des placements	6 sur 6

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 99,63 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	1 000	38 579	39 579
Nombre au 8 mars 2021	1 000	30 099	31 099
Variation	Néant	8 480	8 480
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			1 158 438 \$
Exigence minimale d'actionariat ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionariat			2,32x
Exigence minimale d'actionariat Seuil d'actionariat atteint/en voie d'atteindre			✓

R. Jeffrey Orr, Québec, Canada



M. Orr est président du conseil de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2013, d'Empower depuis juillet 2013 et de Putnam depuis juin 2008. Il est aussi président et chef de la direction de Power et de la Financière Power depuis février 2020 et mai 2005, respectivement. De mai 2001 à mai 2005, il a été président et chef de la direction d'IGM. Avant de se joindre à IGM, il était président du conseil et chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et vice-président du conseil, Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam et de PanAgora Asset Management, Inc. Il est membre et président du conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. et siège au conseil de Power et de la Financière Power. Il œuvre au sein d'un certain nombre d'organismes communautaires et d'affaires.

ÂGE : 63

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
30 juillet 2002

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3
Comité des ressources humaines	7 sur 7
Comité des placements	6 sur 6
Comité de réassurance	5 sur 5

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 96,01 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	20 000	232 593	252 593
Nombre au 8 mars 2021	20 000	217 657	237 657
Variation	Néant	14 936	14 936
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			8 852 723 \$
Exigence minimale d'actionariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionariat			12,32x
Exigence minimale d'actionariat Seuil d'actionariat atteint/en voie d'atteindre			✓

T. Timothy Ryan, Floride, États-Unis

M. Ryan, administrateur de société, a été vice-président, Affaires réglementaires, de JPMorgan Chase & Co. (« JPMorgan »), entreprise mondiale de services financiers, de 2013 à 2014. Avant de se joindre à JPMorgan, il a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association de 2008 à 2013. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam, de Power et de la Financière Power. Il est président du conseil externe de Santander Holdings USA, Inc., de Santander Bank, N.A. et de Banco Santander International. Il a déjà siégé au conseil de Markit Ltd. et de Lloyds Banking Group plc et, de 2007 à 2011, il a siégé au comité consultatif sur les marchés mondiaux du National Intelligence Council à titre de représentant du secteur privé. Il est diplômé de l'Université Villanova et de la faculté de droit de l'Université American.

ÂGE : 76

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
8 mai 2014

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	17 sur 18
Comité de gouvernance et des mises en candidature	3 sur 3
Comité des ressources humaines	7 sur 7
Comité des risques	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 99,43 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	108 917	108 917
Nombre au 8 mars 2021	Néant	92 242	92 242
Variation	Néant	16 675	16 675
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			3 436 015 \$
Exigence minimale d'actionariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionariat			4,78x
Exigence minimale d'actionariat Seuil d'actionariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA, Québec, Canada

M. Tretiak est vice-président directeur et chef des services financiers de Power et de la Financière Power depuis mai 2012. De 1988 à mai 2012, il a occupé divers postes au sein d'IGM et d'IG Gestion de patrimoine, dont le dernier a été celui de vice-président directeur et chef des services financiers de la d'IGM d'avril 1999 à mai 2012. Il siège au conseil de la

Canada Vie, d'Empower, de Putnam et de PanAgora Asset Management, Inc. d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie et sciences politiques de l'Université de Winnipeg. Il est comptable professionnel agréé, fellow des Comptables professionnels agréés et planificateur financier agréé. Tout au long de sa carrière, il a participé à des associations et à des groupes professionnels, dont les Comptables professionnels agréés, Financial Executives International, Certified Financial Planners, The Institute of Internal Auditors, l'Institut des fonds d'investissement du Canada et le comité d'économie et de fiscalité de la Chambre de commerce du Canada.

ÂGE : 66

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
3 mai 2012

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]	PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021
Conseil	18 sur 18
Comité de réassurance	5 sur 5
Comité des risques	8 sur 8

RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021

Votes pour : 99,03 %

TITRES DE LIFECO DÉTENUS

	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	40 422	40 422
Nombre au 8 mars 2021	Néant	34 469	34 469
Variation	Néant	5 953	5 953
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			1 283 970 \$
Exigence minimale d'actionariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionariat			1,79x
Exigence minimale d'actionariat Seuil d'actionariat atteint/en voie d'atteindre			✓

Siim A. Vanaselja, FCPA, FCA Ontario, Canada

M. Vanaselja, administrateur de société, a été vice-président directeur et chef des finances de BCE Inc. et de Bell Canada de 2001 à 2015. Avant de se joindre à BCE Inc., il était associé au sein de KPMG Canada à Toronto. Il siège au conseil de la Canada Vie, de Power et de la Financière Power. Il est membre et président du conseil de Corporation TC Énergie et fiduciaire principal de la RioCan Real Estate Investment Trust. Il a siégé au conseil et présidé le comité d'audit de Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. Il a siégé au comité consultatif fédéral sur le financement du ministre des Finances, au conseil des chefs des finances de Moody's, au groupe de travail des chefs des finances du Corporate Executive Board et au Conseil national des cadres en finances du Conference Board du Canada. M. Vanaselja est fellow des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et titulaire d'un baccalauréat spécialisé en administration des affaires du Schulich School of Business.

ÂGE : 65

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
8 mai 2014

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021	
Conseil		17 sur 18	
Comité d'audit		9 sur 9	
Comité des risques		8 sur 8	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021			
Votes pour : 99,00 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	25 000	64 345	89 345
Nombre au 8 mars 2021	25 000	54 227	79 227
Variation	Néant	10 118	10 118
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			2 951 206 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			500 000 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			5,90x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

Brian E. Walsh, New York, États-Unis

M. Walsh est dirigeant et chef des stratégies de Titan Advisors, LLC, société de gestion d'actifs, depuis juillet 2015. Il a été président du conseil et chef des placements de Saguenay Strathmore Capital, LLC, société de consultation en placement et de gestion de fonds, de septembre 2011 à juin 2015. Il a été associé directeur de Saguenay Capital, LLC de janvier 2001 à septembre 2011. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans les domaines du courtage, des marchés financiers internationaux et de la gestion de placements. Il a été pendant de nombreuses années au service de Bankers Trust, où il a occupé des postes de plus en plus importants jusqu'à ce qu'il soit nommé co-chef des Services bancaires d'investissement internationaux et membre du comité de direction. Il siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam et de Sagard Holdings Inc. Il siège au conseil consultatif international de l'École des hautes études commerciales de Montréal. Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès arts de l'Université Queen's.

ÂGE : 68

ADMINISTRATEUR DEPUIS :
7 mai 2009

MEMBRE DU CONSEIL/COMITÉS ^[1]		PRÉSENCES AUX RÉUNIONS 2021	
Conseil		17 sur 18	
Comité de gouvernance et des mises en candidature		3 sur 3	
Comité des ressources humaines		7 sur 7	
Comité des placements		6 sur 6	
Comité de réassurance		5 sur 5	
RÉSULTATS DU VOTE TENU À L'ASSEMBLÉE DE 2021			
Votes pour : 99,21 %			
TITRES DE LIFECO DÉTENUS			
	Actions ordinaires	UAD ^[2]	Total
Nombre au 3 mars 2022	Néant	143 890	143 890
Nombre au 8 mars 2021	Néant	128 378	128 378
Variation	Néant	15 512	15 512
Valeur de marché totale des titres détenus ^[5]			4 782 081 \$
Exigence minimale d'actionnariat ^[6]			718 750 \$
Valeur au marché totale exprimée en multiple de l'exigence minimale d'actionnariat			6,65x
Exigence minimale d'actionnariat			✓
Seuil d'actionnariat atteint/en voie d'atteindre			

- [1] L'administrateur a siégé à chacun des comités du conseil indiqués pendant la totalité ou une partie de 2021.
- [2] Les administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis reçoivent la totalité ou une partie de leur provision annuelle et de leurs jetons de présence aux réunions des comités du conseil sous forme d'unités d'actions différées de Lifeco (les « unités d'actions différées » ou les « UAD ») dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées obligatoires et des régimes d'unités d'actions différées facultatifs qui sont décrits à la page 30. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée correspond à la valeur d'une action ordinaire.
- [3] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions différées des hauts dirigeants (les « UADHD ») qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions de Canada Vie qui est décrit à partir de la page 30. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action différée des hauts dirigeants correspond à la valeur d'une action ordinaire.
- [4] Ce nombre correspond au nombre d'unités d'actions liées au rendement (les « UALR ») qui ont été attribuées à M. Mahon aux termes du régime d'unités d'actions qui est décrit à partir de la page 30. Aux fins de ces tableaux, la valeur d'une unité d'action liée au rendement correspond à la valeur d'une action ordinaire.
- [5] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 3 mars 2022, soit 37,25 \$.
- [6] Les exigences minimales d'actionnariat pour les administrateurs sont décrites à la rubrique « Exigences minimales d'actionnariat pour les administrateurs » ci-après.
- [7] M. Mahon est assujéti à des exigences d'actionnariat supplémentaires à titre de président et chef de la direction de Lifeco. Voir la rubrique « Exigences d'actionnariat » à la page 30.
- [8] La Fiducie familiale résiduaire Desmarais contrôle indirectement les droits de vote de Lifeco. Voir la rubrique « Principaux porteurs d'actions avec droit de vote » à la page 6.
- [9] D'octobre 2017 à mai 2019, M^{me} McArthur a siégé au conseil de Lunera Lighting Inc. (« Lunera »), une société détenue par un des fonds d'investissement privés gérés par GreenSoil Investments. En février 2019, Lunera a entrepris un processus de liquidation volontaire de ses affaires supervisé par le conseil qui entraînait le compromis de sommes qu'elle devait à ses créanciers non garantis. Le processus de dissolution de Lunera a pris fin le 30 juillet 2019 après qu'un tribunal du Delaware a émis un certificat de dissolution.

Exigence minimale d'actionnariat pour les administrateurs

En 2004, Lifeco a adopté pour la première fois une exigence minimale d'actionnariat pour ses administrateurs afin de mieux harmoniser leurs intérêts avec ceux de ses actionnaires.

Depuis le 1^{er} juillet 2018, cette exigence s'applique comme suit :

- › chaque administrateur doit détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 500 000 \$ au plus tard

(i) le 1^{er} juillet 2023 ou (ii) au cinquième anniversaire de la date de son élection au conseil s'il a été élu après le 1^{er} juillet 2018;

- › chaque administrateur qui siège aussi au conseil d'Empower et de Putnam doit détenir des actions ordinaires ou des unités d'actions différées, ou une combinaison des deux, d'une valeur correspondant au moins à 718 750 \$ au plus tard (i) le 1^{er} juillet 2023 ou (ii) au cinquième anniversaire de la date de son élection au conseil d'Empower et de Putnam s'il a été élu après le 1^{er} juillet 2018.

Tous les administrateurs ont atteint ou sont en voie d'atteindre les exigences minimales d'actionnariat.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

La structure de la rémunération des administrateurs de Lifeco est conçue de façon (i) à offrir aux administrateurs une rémunération qui tient compte du temps et des efforts qu'ils consacrent à superviser le bon déroulement des activités de Lifeco; (ii) à harmoniser les intérêts des administrateurs avec ceux des actionnaires de Lifeco; (iii) à permettre à Lifeco d'intéresser et de maintenir en poste des administrateurs qui possèdent les compétences et les connaissances voulues. Compte tenu de la taille, de la portée et de la complexité de Lifeco et de ses filiales, les administrateurs consacrent beaucoup de temps à l'exécution de leurs fonctions.

Le comité des ressources humaines est chargé d'examiner et de recommander au conseil des pratiques de rémunération des administrateurs qui sont appropriées et concurrentielles. Le conseil est d'avis que les pratiques actuelles de Lifeco en matière de rémunération des administrateurs reflètent la philosophie de Lifeco en matière de rémunération et tiennent compte des heures de travail requises et des responsabilités des administrateurs.

Rémunération des membres du conseil et des comités du conseil

Le conseil a une structure d'honoraires fixes pour la rémunération des administrateurs. Lifeco et certaines de ses filiales versent actuellement à leurs administrateurs les sommes présentées dans le tableau suivant :

Description des honoraires	Montant
Provision annuelle – membres du conseil ^[1]	200 000 \$
Provision annuelle supplémentaire payable aux administrateurs qui siègent aussi au conseil d'Empower et de Putnam ^[1]	87 500 \$
Provision annuelle – président du conseil ^[2]	100 000 \$
Provision annuelle – présidents des comités du conseil :	
– comité d'audit	30 000 \$
– comité des ressources humaines	20 000 \$
– comité des placements	20 000 \$
– comité des risques	20 000 \$
– comité de révision	10 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	10 000 \$
– comité de réassurance	10 000 \$
Provisions annuelles – membres des comités du conseil :	
– comité d'audit	20 000 \$
– comité des ressources humaines	15 000 \$
– comité des placements	15 000 \$
– comité des risques	15 000 \$
– comité de révision	10 000 \$
– comité de gouvernance et des mises en candidature	7 500 \$
– comité de réassurance	7 500 \$
– comité des placements de la Canada Vie	15 000 \$
– sous-comité des placements en capitaux propres de la Canada Vie	7 500 \$

[1] La moitié (50 %) de la provision annuelle et de la provision annuelle supplémentaire, selon le cas, est versée sous forme d'unités d'actions différées aux administrateurs qui résident au Canada ou aux États-Unis dans le cadre des régimes d'unités d'actions différées obligatoires qui sont décrits ci-après.

[2] Si le président du conseil préside aussi un comité du conseil, il ne touche aucune provision à ce dernier titre.

Régimes d'unités d'actions différées

Afin de mieux harmoniser les intérêts de ses administrateurs avec ceux de ses actionnaires, les administrateurs participent à des régimes d'unités d'actions différées obligatoires et/ou à des régimes d'unités d'actions différées facultatifs (respectivement, les « régimes d'UAD obligatoires » et les « régimes d'UAD facultatifs »). Les régimes d'UAD obligatoires stipulent que la moitié (50 %) de la provision annuelle de chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit lui être versée sous forme d'unités d'actions différées. Aux termes des régimes UAD facultatifs, chaque administrateur peut choisir de recevoir le solde de la provision annuelle qui lui est versée à titre de membre du conseil et de membre d'un comité du conseil entièrement en unités d'actions différées, entièrement en espèces ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans les

deux cas, le nombre d'unités d'actions différées attribué est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse du trimestre d'exercice précédent. Les administrateurs reçoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires en fonction de la valeur des unités en question à la date de versement des dividendes. Des unités d'actions différées sont rachetables lorsqu'une personne cesse d'être un administrateur, ou selon le cas, un dirigeant ou un employé de Lifeco ou de l'une de ses filiales, contre un paiement forfaitaire en espèces, en fonction du cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant les cinq derniers jours de bourse précédant la date de rachat. En 2021, une somme de 4 620 735 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Les administrateurs siègent au conseil de Lifeco et de la Canada Vie. Plusieurs administrateurs siègent aussi au conseil d'Empower, de Putnam et d'autres filiales de Lifeco.

Le tableau suivant présente la rémunération versée aux administrateurs de Lifeco (sauf pour ce qui est indiqué à la note [1]) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. La rémunération présentée dans le tableau, qui est exprimée en dollars canadiens, comprend les provisions annuelles et les provisions des présidents et des membres des comités versées aux administrateurs qui siègent aussi aux conseils et aux comités de Lifeco, de la Canada Vie, de The Canada Life Group (U.K.) Limited (« Canada Life U.K. »), de Canada Life Limited, de Canada Life Irish Holding Company Limited (« CLIHC »), d'Irish Life Group Limited (« Irish Life »), d'Empower, de Great-West Life & Annuity Insurance Company of New York (« GWL&A NY ») et de Putnam.

Rémunération des administrateurs^{[1][2][3]}

Nom	Rémunération gagnée (Lifeco et la Canada Vie)				Toute autre rémunération (Autres filiales) ^[6]			Total (\$)
	En espèces (\$)	Attributions d'UAD – régimes facultatifs ^[4] (\$)	Attributions d'UAD – régimes obligatoires ^[5] (\$)	Somme partielle – rémunération gagnée (\$)	En espèces (\$)	Attributions d'UAD – régimes facultatifs ^[7] (\$)	Attributions d'UAD – régimes obligatoires ^[7] (\$)	
Michael R. Amend	Néant	152 517	125 500	278 017	Néant	Néant	Néant	278 017
Deborah J. Barrett	32 019	138 558	100 000	270 577	Néant	Néant	Néant	270 577
Robin A. Bienfait	169 425	Néant	125 500	294 925	83 144	Néant	54 906	432 975
Heather E. Conway	137 885	Néant	100 000	237 885	Néant	Néant	Néant	237 885
Marcel R. Coutu	Néant	152 500	100 000	252 500	Néant	65 000	43 750	361 250
André Desmarais	Néant	137 500	100 000	237 500	Néant	62 500	43 750	343 750
Paul Desmarais, jr	142 734	Néant	100 000	242 734	61 541	2 579	43 750	350 604
Gary A. Doer	124 808	Néant	100 000	224 808	48 750	Néant	43 750	317 308
David G. Fuller	100 000	47 521	100 000	247 521	Néant	Néant	Néant	247 521
Claude Généreux	Néant	165 000	100 000	265 000	Néant	71 250	43 750	380 000
J. David A. Jackson ^[8]	47 974	Néant	34 890	82 864	Néant	Néant	Néant	82 864
Elizabeth C. Lempres ^[8]	191 388	Néant	125 500	316 888	Néant	Néant	Néant	316 888
Paula B. Madoff	197 663	Néant	125 500	323 163	120 794	Néant	54 906	498 863
Susan J. McArthur	Néant	149 904	100 000	249 904	281 425	Néant	Néant	531 329
R. Jeffrey Orr	260 000	Néant	100 000	360 000	65 000	Néant	43 750	468 750
T. Timothy Ryan	Néant	172 563	125 500	298 063	Néant	78 438	54 906	431 407
Jerome J. Selitto ^[8]	64 774	Néant	43 915	108 689	25 800	Néant	19 213	153 702
James M. Singh ^{[8][9]}	111 983	Néant	Néant	111 983	Néant	Néant	Néant	111 983
Gregory D. Tretiak	172 500	Néant	100 000	272 500	68 750	7 500	43 750	392 500
Siim A. Vanaselja	Néant	165 000	100 000	265 000	319 588	Néant	Néant	584 588
Brian E. Walsh	90 988	90 988	125 500	307 476	47 063	53 338	54 906	462 783

[1] La rémunération versée à M. Mahon est présentée dans le tableau récapitulatif de la rémunération à la page 35.

[2] Le tableau ne tient pas compte du remboursement des frais.

[3] La rémunération est habituellement versée dans la monnaie du pays où réside l'administrateur, sauf en ce qui concerne M. Singh qui est rémunéré en dollars américains et M^{me} McArthur et M. Vanaselja qui ont été rémunérés en livres sterling ou en euros en contrepartie des services qu'ils ont fournis à titre de membres du conseil de filiales européennes de Lifeco, comme il est décrit à la note [6].

[4] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil, des jetons de présence et des provisions des présidents des conseils, des présidents des comités et des membres des comités que les administrateurs ont choisi de recevoir sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes UAD facultatifs.

[5] Il s'agit de la tranche de la provision annuelle des membres du conseil qui doit leur être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes d'UAD obligatoires.

[6] Les sommes indiquées à la colonne « Toute autre rémunération » correspondent aux provisions annuelles et aux jetons de présence des présidents et des membres des comités versées aux administrateurs qui siègent aussi aux conseils de certaines filiales de Lifeco. MM. Coutu, A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Doer, Généreux, Orr, Ryan, Selitto, Tretiak et Walsh et M^{mes} Bienfait et Madoff siègent au conseil d'Empower et de Putnam. MM. A. Desmarais, P. Desmarais, jr, Orr, Ryan, Selitto et Walsh siègent au conseil de GWL&A NY. M^{me} McArthur et M. Vanaselja siègent au conseil de Canada Life U.K. et de Canada Life Limited. M^{me} McArthur siège au conseil de CLIHC et d'Irish Life.

[7] Il s'agit de la tranche de la somme indiquée à la colonne « Toute autre rémunération » que les administrateurs reçoivent sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes d'UAD facultatifs et des régimes d'UAD obligatoires.

[8] M^{me} Lempres ne renouvellera pas son mandat lors de l'assemblée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, M^{me} Lempres a participé à 17 réunions du conseil (sur 18), à 8 réunions du comité d'audit (sur 9), à 5 réunions du comité de révision (sur 5), à 3 réunions du Comité de réassurance (sur 5) et à 7 réunions du comité des risques (sur 8). MM. Jackson, Selitto et Singh ont pris leur retraite le 6 mai 2021. Avant de partir à la retraite, (i) M. Jackson a assisté à 5 réunions du conseil (sur 5),

à 2 réunions du comité de gouvernance et des mises en candidature (sur 2), à 3 réunions du comité des ressources humaines (sur 3) et à 2 réunions du comité des risques (sur 2), (ii) M. Selitto a assisté à 5 réunions du conseil (sur 5) et à 2 réunions du comité des placements (sur 2) et (iii) M. Singh a assisté à 5 réunions du conseil (sur 5), à 3 réunions du comité d'audit (sur 3), à 10 réunions du comité de révision (sur 10), à une réunion du comité des placements (sur 1) et à 2 réunions du comité des risques (sur 2).

[9] M. Singh n'était pas admissible à participer aux régimes d'UAD obligatoires puisqu'il n'était pas un résident du Canada ou des États-Unis.

RÉMUNÉRATION DES CADRES

Analyse de la rémunération

La présente rubrique décrit les objectifs du programme de rémunération des cadres de Lifeco ainsi que les régimes et pratiques que celle-ci a adoptés à l'intention des personnes qui, en 2021, occupaient les postes de chef de la direction et de chef des finances, et des trois autres cadres dirigeants les mieux rémunérés (les « membres de la haute direction visés » ou « MHDV ») ainsi que les attributions dont ces derniers ont bénéficié :

› **Paul A. Mahon** – Président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie (le « chef de la direction »)

› **Garry MacNicholas** – Vice-président directeur et chef des finances de Lifeco et de la Canada Vie

› **Arshil Jamal** – Président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise de Lifeco et de la Canada Vie

› **Edmund F. Murphy III** – Président et chef de la direction d'Empower (le « chef de la direction d'Empower »)

› **Raman Srivastava** – Vice-président directeur et chef des placements à l'échelle mondiale de Lifeco et de la Canada Vie

L'approche de Lifeco en matière de rémunération des cadres est fondée sur plusieurs principes directeurs, décrits ci-après. Ces principes visent à favoriser la réalisation d'objectifs financiers et d'autres objectifs de rendement de l'entreprise ainsi qu'à soutenir des stratégies axées sur les talents et le développement, tout en demeurant alignés sur de saines pratiques de gestion des risques et nos valeurs fondamentales.



Gouvernance de la rémunération

Les comités des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower aident leur conseil respectif à superviser les politiques, les programmes et les pratiques relatives à la rémunération des cadres, en plus d'assumer d'autres responsabilités plus amplement décrites à la page 56. Les conseils et les comités des ressources humaines reconnaissent l'importance des décisions relatives à la rémunération des cadres et sont déterminés à attribuer une rémunération qui tient compte de la capacité de la direction de réaliser les objectifs stratégiques de Lifeco et de générer un solide rendement et une valeur durable pour les actionnaires et les titulaires de police.

Les comités des ressources humaines conçoivent et administrent les différents éléments du programme de rémunération des cadres en s'efforçant d'équilibrer les objectifs à court et à long terme et de faire preuve de prudence lorsqu'ils établissent les critères de rendement, évaluent le rendement et établissent les attributions incitatives. Les comités des ressources humaines examinent à l'occasion la rémunération globale des MHDV pour vérifier si elle est concurrentielle par rapport au marché et si elle tient compte de leurs responsabilités, de leur expérience et de leur rendement.

Les salaires de base, les primes incitatives annuelles et les unités d'actions de MM. MacNicholas, Jamal et Srivastava sont établis par le comité des ressources humaines de la Canada Vie tandis que le salaire de base, la prime incitative annuelle et les unités d'actions de M. Mahon font l'objet d'une recommandation du comité des ressources humaines pour approbation du conseil. Le comité des ressources

humaines d'Empower soumet le salaire de base, la prime incitative annuelle et les unités d'actions de M. Murphy à l'approbation du conseil d'administration d'Empower. La composante de rémunération à long terme attribuée sous forme d'options sur actions, le cas échéant, est établie et administrée par le comité des ressources humaines de Lifeco.

Gestion des risques liés à la rémunération

Conformément au principe selon lequel la rémunération doit être conforme aux exigences réglementaires et aux saines pratiques de gestion des risques, la Canada Vie et Empower ont mis en place des politiques sur la rémunération de même que des normes et pratiques connexes qui sont fondées sur les principes du Conseil de stabilité financière relatifs aux saines pratiques en matière de rémunération (les « principes du CSF »). Les comités des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie examinent régulièrement les politiques sur la rémunération, dont plus de détails figurent dans le tableau ci-dessous, ainsi que d'autres politiques, normes et pratiques en matière de gestion des risques liés à la rémunération.

Ils rencontrent aussi chaque année le vice-président directeur et directeur des risques de Lifeco et de la Canada Vie (le « directeur des risques ») afin de tenir compte de son évaluation de l'harmonisation entre d'une part les politiques, les normes et les pratiques de rémunération et, d'autre part, les principes du CSF. Le directeur des risques peut recommander des rajustements de la rémunération aux comités des ressources humaines en fonction d'un examen des principaux facteurs de risque, également résumés dans le tableau suivant.

Instrument	Objet	Principales caractéristiques
Politiques sur la rémunération	Énoncer la démarche en matière de gouvernance de la rémunération et de gestion des risques liés à la rémunération.	<ul style="list-style-type: none"> › Les politiques cadrent avec les principes du CSF et décrivent, entre autres, les exigences qui visent à harmoniser la rémunération avec les résultats de rendement, les risques actuels et éventuels et l'horizon prévisionnel des risques.
Norme de récupération de la rémunération	Aborde les circonstances dans lesquelles : <ul style="list-style-type: none"> i) la rémunération variable différée dont les droits n'ont pas été acquis, les unités d'actions dont les droits ont été acquis mais non payées ou les options sur actions dont les droits ont été acquis mais non exercées peuvent faire l'objet d'une réduction ou d'une annulation (« <i>malus</i> »); ii) les attributions en espèces différées payées, les espèces versées à l'égard des unités d'actions acquises ou les gains réalisés à l'exercice d'options sur actions peuvent être récupérés (« récupération »). 	<ul style="list-style-type: none"> › Les dispositions en matière de <i>malus</i> et de récupération peuvent être appliquées en cas d'inconduite (y compris une violation importante du code de conduite), de participation ou de responsabilité à l'égard d'une conduite qui a entraîné une défaillance importante de la gestion des risques ou un retraitement des états financiers consolidés publiés.
Norme sur le report minimal de la rémunération	Énonce les exigences minimales du report de la rémunération variable.	<ul style="list-style-type: none"> › Les exigences minimales de report visent à harmoniser la rémunération avec l'horizon temporel des risques et à inciter les employés cadres à créer de la valeur à long terme. › Les employés visés par cette norme doivent reporter au moins 40 % de leur rémunération variable pour une période de trois à quatre ans.
Norme d'actionnariat minimal	Établit l'actionnariat minimal requis de certains cadres dirigeants, qui a pour but d'harmoniser davantage les intérêts des cadres avec ceux des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> › Exige que le chef de la direction maintienne un actionnariat correspondant à sept fois son salaire de base annuel, ce qui s'étend également pendant deux ans après son départ à la retraite. › Aux termes de cette norme, les dirigeants des secteurs d'activité principaux de Lifeco sont tenus de conserver un actionnariat d'une valeur correspondant à deux fois et demie leur salaire de base annuel. › Se reporter à la page 20 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Instrument	Objet	Principales caractéristiques
Examen annuel de la rémunération et harmonisation avec les risques	Le directeur des risques examine chaque année l'harmonisation de la rémunération variable avec les saines pratiques de gestion des risques et les risques.	<ul style="list-style-type: none"> › Le directeur des risques rend compte aux comités des ressources humaines de l'harmonisation des pratiques de rémunération de Lifeco avec les principes du CSF, ainsi que des répercussions de la rémunération variable globale sur la solidité du capital de base de Lifeco. › Le directeur des risques indique aussi si, à son avis, la rémunération globale devrait être rajustée selon l'harmonisation du profil de risques de Lifeco et de sa propension au risque avec tous les types de risques principaux (y compris les risques liés au marché, les risques liés à la liquidité, les risques liés à la solvabilité, les risques liés à l'assurance et les risques liés à l'exploitation) et, dans le cas de certains cadres, selon la mesure dont ceux-ci tiennent compte des limites et des budgets pertinents en matière de gestion des risques et se conforment aux politiques de gestion des risques et au code de conduite.
Politique sur les opérations d'initiés	Maintient l'harmonisation des intérêts des employés avec ceux des actionnaires.	<ul style="list-style-type: none"> › Cette politique interdit l'achat d'instruments financiers, y compris des contrats à terme variables payés d'avance, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (<i>exchange funds</i>), qui sont conçus pour couvrir ou compenser une diminution de la valeur de marché des actions (ou d'équivalents comme des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement, dont la valeur est dérivée d'actions) que Lifeco ou l'une de ses filiales a attribuées en guise de rémunération. › Elle interdit également l'achat ou la vente de tout titre de Lifeco ou de sociétés membres de son groupe qui sont cotées en bourse dans le but de les revendre ou de les racheter dans un délai de six mois en prévision d'une hausse ou d'une baisse à court terme du cours du titre en question, ou la vente, directe ou indirecte, de tels titres s'ils ne sont pas entièrement payés ou si la personne qui effectue l'opération n'en est pas propriétaire.

Les comités des ressources humaines estiment que les politiques et les pratiques en matière de rémunération de Lifeco et de ses principales filiales d'exploitation se conforment dans les grandes lignes aux principes du CSF et ne sont pas de nature à inciter à la prise de risques inappropriés ou excessifs.

Les primes incitatives annuelles sont établies en fonction de certains facteurs, dont bon nombre ont trait aux résultats financiers globaux de Lifeco ou de ses principales filiales d'exploitation et échappent à l'influence directe que l'un des MHDV pourrait exercer à un égard important. Les comités des ressources humaines estiment donc que le programme de primes incitatives annuelles n'incite pas à la prise de risques inappropriés à court terme. De plus, les unités d'actions liées au rendement attribuées dans le cadre des régimes d'unités d'actions, décrites à la page 30, ont une période d'acquisition de trois ans, ce qui contribue à réduire la possibilité que les

cadres prennent des risques inappropriés ou excessifs pour améliorer le rendement à court terme.

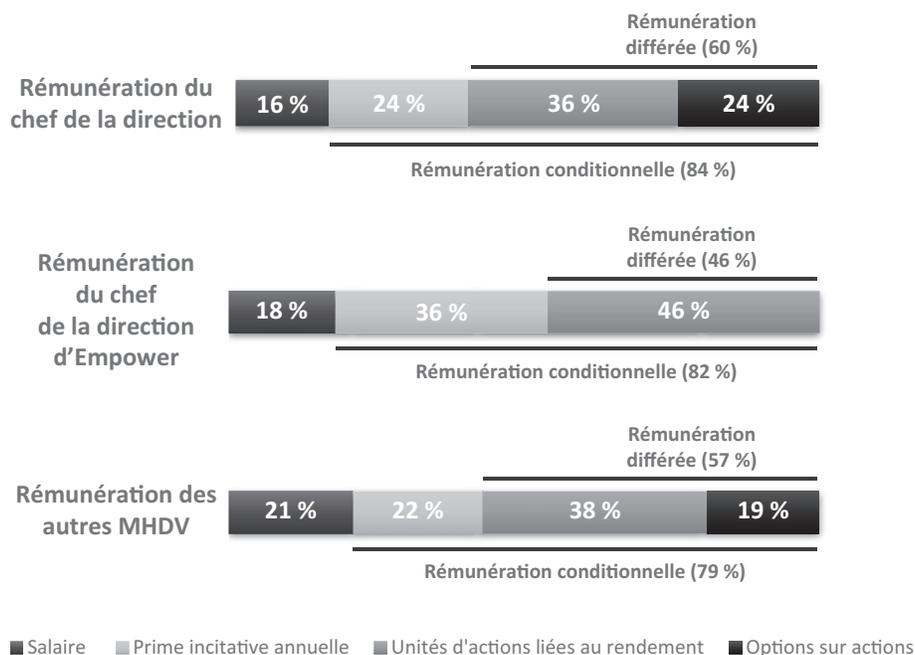
Une partie importante de la rémunération des cadres dirigeants (y compris celle des MHDV, à l'exception de M. Murphy) est composée d'options sur actions, qui ont généralement une durée de dix ans et sont assujetties à des conditions d'acquisition sur plusieurs années. Les comités des ressources humaines sont d'avis que, comme les bénéficiaires ne peuvent profiter de leurs options sur actions que si la valeur pour les actionnaires augmente à long terme, les cadres ne sont pas tentés de prendre des mesures qui seraient avantageuses à court terme, mais qui pourraient exposer Lifeco à des risques inappropriés ou excessifs à long terme. Comme il est décrit plus haut, notre démarche en matière de rémunération des cadres a été conçue de manière à appuyer l'objectif de Lifeco qui consiste à générer de la valeur pour les actionnaires et les titulaires de police à long terme.

Éléments de la rémunération des cadres

Le programme de rémunération des hauts cadres comporte six éléments principaux, qui sont décrits dans le tableau suivant.

Élément	Objectif principal
Rémunération fixe	
Salaire de base	Fournir un revenu de base qui reflète les responsabilités, les aptitudes, les compétences, l'expérience et le rendement des MDHV.
Rémunération incitative variable	
Prime incitative annuelle	Attributions en espèces qui reflètent la réalisation des objectifs de rendement individuel et d'entreprise pour l'exercice.
Unités d'actions	Attributions qui accumulent de la valeur au fil du temps et qui harmonisent les intérêts à moyen terme des MDVH avec les intérêts des actionnaires.
Options sur actions	Attributions qui accumulent de la valeur au fil du temps et qui harmonisent les intérêts à long terme des MDVH avec les intérêts des actionnaires.
Avantages sociaux	
Prestations de retraite	Tenir lieu de revenu après le départ à la retraite.
Autres avantages	Fournir une protection adéquate en cas de maladie, d'invalidité ou de décès, ainsi que d'autres avantages concurrentiels offerts dans le cadre d'une rémunération totale et représentatifs des pratiques du marché.

Les graphiques suivants présentent la composition de la rémunération directe totale cible, y compris le salaire de base et la rémunération incitative variable, du chef de la direction et des autres MDVH, ainsi que la proportion de la rémunération qui est liée au rendement, donc conditionnelle, et la proportion de la rémunération qui est reportée afin d'harmoniser la rémunération avec l'horizon temporel des risques et d'inciter création de valeur à plus long terme.



Chaque année, la rémunération cible du chef de la direction et des autres MHDV est comparée à la rémunération que d'autres institutions financières versent aux titulaires de postes similaires afin de faire en sorte que la structure de notre programme de rémunération et le montant de la rémunération que nous versons demeurent concurrentiels sur le marché. Des données sur le marché sont obtenues auprès de sociétés de consultation en rémunération externes, comme Korn Ferry, Willis Towers Watson et McLagan, ou tirées de documents d'information publiés.

Dans le cas du chef de la direction et des autres MHDV, à l'exception de MM. Srivastava et Murphy, les renseignements sur la rémunération servant à l'analyse comparative proviennent d'un groupe d'institutions financières qui sont nos concurrents principaux au chapitre du recrutement. Le groupe de référence utilisé aux fins de la rémunération comprend les sociétés suivantes :

- › Banque de Montréal
- › La Banque de Nouvelle-Écosse
- › Banque Canadienne Impériale de Commerce
- › Financière Manuvie
- › Financière Sun Life
- › Banque Nationale du Canada
- › Banque Royale du Canada
- › La Banque Toronto-Dominion

Des données tirées de sondages ciblant certains postes au sein du secteur américain des services financiers sont utilisées aux fins de l'analyse comparative de la rémunération cible de M. Srivastava dans le contexte de la nature des activités qui relèvent de ce poste.

Empower recueille des données de marché relatives au secteur des services financiers américain, y compris des données provenant des divulgations publiques des sociétés homologues d'Empower, qui sont utilisées pour comparer la rémunération cible de M. Murphy.

Le montant des primes correspond au produit obtenu en multipliant les cibles fixées pour chacun des MDVH, lesquelles sont exprimées en pourcentage du salaire de base et varient selon le poste, et les résultats combinés obtenus par rapport aux mesures relatives aux objectifs d'entreprise et aux objectifs personnels applicables.

Les comités des ressources humaines établissent le positionnement approprié de la rémunération directe totale cible des MHDV par rapport à celle des sociétés du groupe de référence ou à d'autres points de référence en matière de rémunération, en fonction de la taille, de la portée et du profil par rapport à la rémunération sur le marché.

Salaire de base

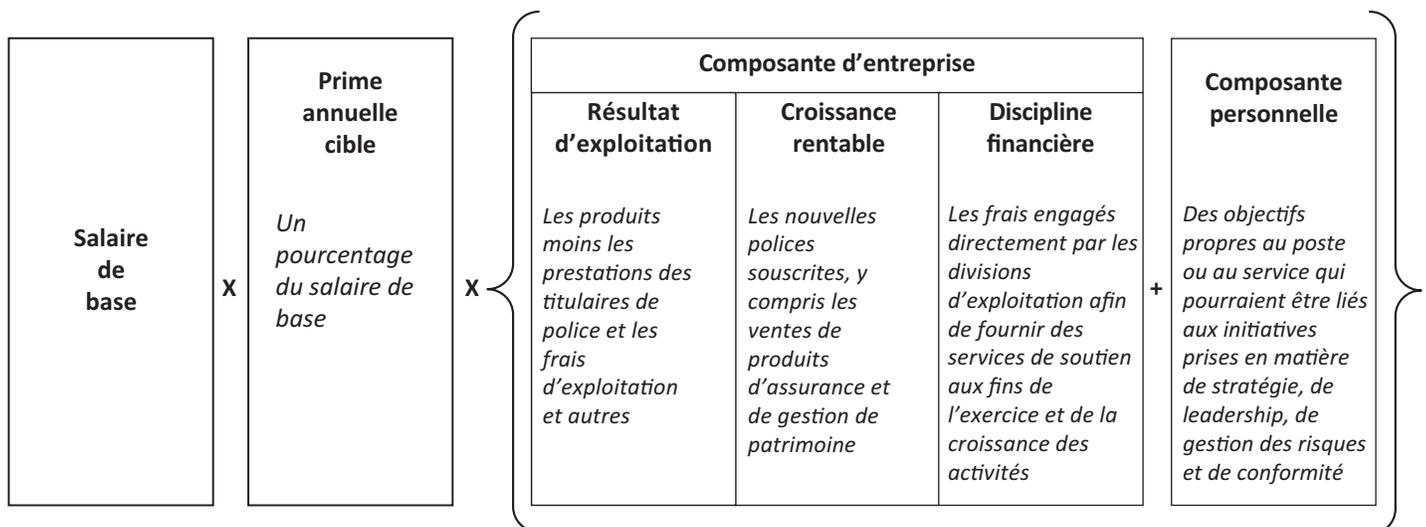
Le salaire de base des MDVH est établi chaque année en fonction des responsabilités rattachées à leur poste, de leurs aptitudes, de leurs compétences, de leur expérience et de leur rendement, ainsi que de la conjoncture du marché. De plus, le salaire peut tenir compte des données sur le marché recueillies par les filiales de Lifeco ou, comme il est indiqué ci-dessus, par des consultants en rémunération externes.

Prime incitative annuelle

Dans le but de lier la rémunération des MDVH au rendement de Lifeco et à celui de ses filiales, Lifeco offre la possibilité de toucher une prime incitative annuelle.

Pour MM. Mahon, MacNicholas, Jamal et Srivastava, les objectifs cibles sont fixés au début de chaque année et comprennent les éléments suivants :

- › des objectifs d'entreprise, y compris une combinaison de la totalité ou de certaines des mesures financières suivantes qui ont été établies pour Lifeco, ses filiales ou une de leurs unités d'exploitation : le résultat d'exploitation, la croissance rentable et la discipline financière;
- › des objectifs personnels, qui sont propres aux responsabilités rattachées aux postes que les MDVH occupent, comme ceux qui ont trait aux initiatives en matière de stratégie, de leadership, de risque et de conformité.



Si les résultats sont inférieurs aux cibles de rendement fixées, les cadres pourraient toucher des primes moindres, voire aucune prime. En outre, les comités des ressources humaines ou les conseils peuvent, à leur discrétion, rajuster la valeur des primes attribuées aux MDVH afin de s'assurer que celles-ci récompensent comme il se doit la prudence dans les décisions en matière de risque.

Dans le cas du chef de la direction, la moitié de la prime incitative annuelle est fondée sur le résultat d'exploitation que Lifeco a réalisé par rapport à la cible fixée. L'autre moitié est basée sur les réalisations par rapport aux objectifs individuels, qui comprennent les objectifs liés à la stratégie, au leadership, au risque et à la conformité.

Le tableau suivant présente les primes cibles que les MHDV peuvent toucher, à l'exception de M. Murphy, et la pondération attribuée aux mesures liées aux objectifs d'entreprise et aux objectifs personnels. Pour les MHDV responsables des principaux risques et des activités de contrôle financier, la pondération des objectifs individuels représente une plus grande proportion de la prime totale possible, et la composante entreprise est fondée uniquement sur les résultats de Lifeco, et non sur les résultats des secteurs d'activité qu'ils supervisent.

Membre de la haute direction visé	Prime annuelle cible et maximale (en pourcentage du salaire de base)		Pondération attribuée aux mesures servant au calcul de la prime	
	Prime cible	Prime maximale	Objectifs d'entreprise ^[1]	Objectifs personnels
Paul A. Mahon	150 %	300 %	50 %	50 %
Garry MacNicholas	80 %	120 %	40 %	60 %
Arshil Jamal	90 %	135 %	60 %	40 %
Raman Srivastava	150 %	225 %	60 %	40 %

[1] Dans le cas de MM. Mahon, MacNicholas et Srivastava, le volet entreprise est fondé sur les objectifs et les résultats de Lifeco dans son ensemble. Dans le cas de M. Jamal, le volet entreprise est fondé sur les objectifs et les résultats de Lifeco dans son ensemble et de ceux du secteur Solutions de gestion du capital et des risques.

M. Murphy participe au régime de prime annuelle d'Empower. En vertu de ce régime, une somme réservée aux primes est établie si la société réalise certains résultats cibles. M. Murphy a la possibilité de toucher une prime cible de 200 % du salaire de base, et la prime réelle est basée sur le rendement financier et les résultats de l'entreprise par rapport aux objectifs personnels.

À l'occasion, des primes spéciales peuvent être versées aux MHDV dans le cadre d'opérations importantes comme des acquisitions.

Rémunération incitative à moyen et à long terme

Les MDVH sont admissibles chaque année à recevoir une rémunération incitative à moyen et à long terme qui est à base d'actions. La rémunération incitative à moyen terme est attribuée aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie ou du régime d'unités d'actions Empower sous forme d'unités d'actions théoriques (les « unités d'actions liées au rendement »). La rémunération incitative à long terme est attribuée aux termes du régime d'options sur actions de Lifeco sous forme d'options sur actions. M. Murphy ne participe pas actuellement au régime d'options sur actions; cependant, il a participé avant 2020 et détient donc des options qui lui sont acquises ou non, attribuées dans le cadre du régime. De plus amples renseignements sur le régime d'options sur actions sont présentés à la page 29.

La valeur cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme pouvant être attribuée à chacun des MDVH est exprimée en pourcentage du salaire de base et peut varier selon le poste. Le tableau ci-dessous résume la valeur cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme pour les MHDV, ainsi que leur composition.

Membre de la haute direction visé	Valeur totale cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme (en pourcentage du salaire de base)	Pourcentage de la valeur totale attribuée sous forme d'unités d'actions liées au rendement	Pourcentage de la valeur totale attribuée sous forme d'options sur actions
Paul A. Mahon	375 %	60 %	40 %
Garry MacNicholas	215 %	65 %	35 %
Arshil Jamal	300 %	65 %	35 %
Edmund F. Murphy III	250 %	100 %	0 %
Raman Srivastava	300 %	70 %	30 %

Les principales caractéristiques des régimes d'unités d'actions et du régime d'options sur actions sont résumées dans le tableau ci-dessous. Les attributions sont assujetties aux modalités des régimes et aux autres modalités fixées par les comités des ressources humaines au moment de l'attribution. Les attributions effectuées aux termes des régimes d'unités d'actions sont assujetties à des clauses de non-sollicitation, et les attributions effectuées aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie sont assujetties à des clauses de non-concurrence, sauf dans la mesure où les lois applicables l'interdisent. La violation d'une clause de non-sollicitation ou de non-concurrence peut entraîner l'annulation des attributions.

	Rémunération incitative à moyen terme – Unités d'actions liées au rendement	Rémunération incitative à long terme – Options sur actions
Calcul de l'attribution	En règle générale, les attributions sont fonction du salaire de base des MHDV et de leur apport à Lifeco et à ses filiales d'exploitation principales, ainsi qu'à leur incidence future prévue sur le rendement de l'entreprise.	En règle générale, les attributions sont fonction du salaire de base des MHDV et de leur apport à Lifeco et à ses filiales d'exploitation principales, ainsi qu'à leur incidence future prévue sur le rendement de l'entreprise.
Nombre d'unités attribuées	Ce nombre est établi selon la valeur monétaire de l'attribution et le cours moyen pondéré selon le volume des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date d'attribution.	Ce nombre est établi selon la valeur monétaire de l'attribution et le cours moyen pondéré selon le volume des actions à la TSX pendant les cinq jours de bourse ayant précédé la date d'attribution ainsi que selon la valeur estimative de la rémunération calculée principalement selon le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes.
Période de rendement	3 ans	Jusqu'à 10 ans
Période d'acquisition des droits	La totalité des droits sont acquis après trois ans.	Options attribuées avant le 1 ^{er} janvier 2019 : les droits sont acquis sur une période de 5 ans, soit 20 % par année. Options attribuées à compter du 1 ^{er} janvier 2019 : la moitié des droits sont acquis après trois ans et l'autre moitié, après quatre ans.
Valeur de règlement	Le nombre d'unités d'actions liées au rendement peut être rajusté au moment de l'acquisition en fonction d'un facteur de rendement, qui reflète les résultats du rendement sur plusieurs années (voir la rubrique « Nouveau pour les unités d'actions liées au rendement à compter de 2022 » ci-après pour de plus amples renseignements), ainsi que les variations du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques crédités au cours de la période de rendement. Le nombre d'attributions acquises peut varier de 0 % à 150 % du nombre attribué en raison de l'application du facteur de rendement. Dans le cas de M. Murphy, le nombre d'attributions acquises peut varier de 50 % à 250 %.	Fluctuation du cours des actions ordinaires.

Nouveau pour les unités d'actions liées au rendement à compter de 2022

Le facteur de rendement pour les attributions d'unités d'actions liées au rendement effectuées à compter de 2022 dans le cadre du régime d'unités d'actions de la Canada Vie sera fondé sur une combinaison du rendement de base des capitaux propres (« RCP ») de Lifeco et de la croissance du bénéfice fondamental. Ce changement harmonise l'évaluation du rendement dans le cadre du régime avec les objectifs financiers à moyen terme de Lifeco et notre objectif de créer de la valeur à long terme. Pour les participants de Lifeco, les deux mesures seront pondérées également, tandis que pour les participants de société d'exploitation, le RCP de Lifeco représentera 30 % du facteur de rendement, la croissance du bénéfice fondamental de Lifeco représentera 35 % et la croissance du résultat de base pour le secteur d'activité pertinent représentera 35 %.

Le nouveau facteur de rendement décrit ci-dessus s'appliquera à tous les MHDV participant au régime d'unités d'actions de la Canada Vie, à l'exception de M. Srivastava. Le facteur de rendement pour les participants dans les unités d'investissement de Lifeco et de société d'exploitation continuera d'être fondé sur la moyenne des facteurs de rendement utilisés aux fins des primes annuelles, qui reflète le rendement individuel et le rendement de l'entreprise.

M. Murphy participe au régime d'unités d'actions Empower. Aux termes de ce régime, le facteur de rendement est fondé sur des mesures des produits et du résultat sur une période de trois ans; aucun changement n'est apporté en 2022.

Une estimation de la valeur de la rémunération, exprimée en pourcentage de la valeur nominale des actions ordinaires sous option au moment de l'attribution, est utilisée pour convertir une valeur de la rémunération cible en un nombre d'options à attribuer, soit 12 % de la valeur nominale des actions ordinaires sous option au moment de l'attribution pour les options remises en 2021.

Aux termes du régime d'unités d'actions de la Canada Vie, des unités d'actions théoriques spéciales (les « unités d'actions restreintes ») peuvent aussi être attribuées dans certaines circonstances, par exemple pour compenser la valeur d'une attribution à laquelle un MHDV a dû renoncer quand il a quitté son emploi antérieur pour se joindre à Lifeco. Les droits rattachés à ces unités sont acquis au plus tard au troisième anniversaire de la date d'attribution et leur nombre peut être rajusté au moment de l'acquisition selon la fluctuation du cours des actions ordinaires et des dividendes théoriques. À l'occasion, des attributions d'unités d'actions liées au rendement ou d'unités d'actions restreintes peuvent être accordées dans le cadre d'opérations ou d'initiatives importantes.

Les MDVH qui participent au régime d'unités d'actions de la Canada Vie peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de leurs unités d'actions liées au rendement et de leurs primes en espèces annuelles sous forme d'unités d'actions théoriques qui ne peuvent être rachetées qu'une fois qu'ils auront cessé d'être dirigeants, administrateurs ou employés de Lifeco ou de l'une des membres de son groupe, selon le cas (les « unités d'actions différées des hauts dirigeants »).

M. Murphy participe au régime d'unités d'actions Empower et peut choisir de reporter le paiement de la totalité ou d'une partie de ses unités d'actions liées au rendement attribuées en 2020 ou plus tard si certaines conditions sont remplies. Un tel choix doit reporter le paiement au moins cinq ans après la date de paiement initiale.

Les comités des ressources humaines estiment que la rémunération incitative à long terme prévoyant un mode d'acquisition différée est un outil qui joue un rôle important dans le maintien en poste des principaux cadres dirigeants et l'harmonisation des intérêts des cadres dirigeants avec ceux des actionnaires de Lifeco ainsi que dans la réalisation des résultats de Lifeco et de ses filiales.

Prestations de retraite

La Canada Vie et Empower offrent des régimes de retraite aux MHDV. Les dispositions principales de ces régimes de retraite sont décrites à partir de la page 40. Le but de ces régimes de retraite est d'offrir des prestations de retraite adéquates et concurrentielles aux MHDV qui ont passé une partie importante de leur carrière au service de Lifeco ou de l'une de ses filiales. En outre, les régimes Canada Vie incitent les MHDV

à demeurer au service de Lifeco ou de l'une de ses filiales pendant la période d'acquisition des droits et à compléter les prestations aux termes du régime de retraite agréé afin de les aider à attirer et à maintenir en poste les cadres dirigeants.

Autres avantages

La Canada Vie et Empower offrent une assurance-maladie, une assurance-vie, une assurance-accidents et une assurance-invalidité aux MHDV ainsi qu'à tous les autres employés dans le cadre du même programme.

La Canada Vie offre également un régime d'achat d'actions à ses employés, sauf ceux qui participent à son régime de retraite enregistré à prestations déterminées, comme il est décrit à la page 40, conformément aux modalités de ce régime. MM. Mahon et Srivastava participent au régime d'achat d'actions selon les mêmes modalités que les autres employés admissibles et peuvent acheter des actions de Lifeco au moyen de retenues salariales. Dans le cadre de ce régime, la Canada Vie verse des cotisations correspondant à 50 % de la cotisation du participant (sous réserve d'une cotisation salariale maximale à hauteur de 5 % du salaire) en vue de l'achat d'actions de Lifeco.

MM. Mahon, MacNicholas, Jamal et Srivastava sont également admissibles à recevoir des avantages accessoires annuels limités de la Canada Vie.

Exigences d'actionariat

Les comités des ressources humaines estiment que le chef de la direction et certains autres cadres dirigeants devraient être propriétaires d'un nombre considérable d'actions de Lifeco afin d'harmoniser davantage leurs intérêts avec ceux de nos actionnaires.

Par conséquent, M. Mahon est tenu de conserver un actionariat d'une valeur correspondant à sept fois son salaire de base annuel. M. Mahon est également tenu de maintenir l'exigence minimale d'actionariat pendant une période de deux ans après son départ à la retraite. En outre, certains autres cadres dirigeants, y compris les dirigeants des secteurs d'activités principaux de Lifeco, sont tenus de conserver un actionariat d'une valeur correspondant à deux fois et demie leur salaire de base annuel. Cet actionariat peut se composer d'actions ou d'unités d'actions accumulées aux termes du régime d'unités d'actions, des régimes d'unités d'actions différées des administrateurs et du régime d'achat d'actions, et de celles détenues à titre personnel.

M. Mahon excède actuellement l'actionariat requis qui s'applique à lui, tout comme d'autres cadres dirigeants qui y sont assujettis. Voir la rubrique « Candidats à l'élection au conseil d'administration » pour obtenir les renseignements biographiques de M. Mahon, y compris les titres qu'il détient.

Aperçu du rendement de la société

M. Mahon et l'équipe de direction ont continué de faire progresser les stratégies de Lifeco et de ses sociétés d'exploitation en 2021, tout en affichant de solides résultats financiers. Cela a été accompli dans un environnement qui continue d'être façonné par la pandémie actuelle de COVID-19 et les restrictions de santé publique visant à ralentir la propagation du virus. Les investissements dans les capacités numériques nous ont permis de fournir un service à nos clients et conseillers tout au long de l'année et de manière nouvelle et innovante. Lifeco et ses sociétés d'exploitation ont réalisé plusieurs opérations de fusion et d'acquisition percutantes au cours de l'exercice dont on s'attend à ce qu'elles aient un effet favorable immédiat sur le résultat de Lifeco, accélèrent l'exécution des stratégies commerciales et augmentent la valeur pour les actionnaires. De plus, nous avons fait des progrès importants dans l'intégration des récentes acquisitions en vue de fournir aux actionnaires la valeur à laquelle ils s'attendent.

En outre, M. Mahon et l'équipe de direction ont introduit de nouveaux objectifs financiers à moyen terme (le moyen terme est défini comme les trois à cinq prochaines années) en 2021, notamment :

- › Croissance annuelle du bénéfice fondamental par action (RPA)¹ : de 8 % à 10 %;
- › Rendement des capitaux propres de base¹ : de 14 % à 15 %;
- › Ratio de distribution cible des dividendes¹ : de 45 % à 55 % du bénéfice fondamental.

Le tableau suivant présente les résultats financiers de Lifeco en 2021, y compris le résultat de ces objectifs financiers à moyen terme et d'autres facteurs qui ont été pris en considération pour déterminer la rémunération de M. Mahon pour 2021.

Performance financière	
Base	Net
› Bénéfice fondamental ¹ de 2021 de 3,26 milliards de dollars, une augmentation de 22 % par rapport à 2020	› Résultat net : 3,128 milliards de dollars, 6,3 % d'une année sur l'autre
› Rendement solide en 2021 par rapport aux objectifs financiers à moyen terme :	› Augmentation du RPA net de 6,1 % ² par rapport à 2020
› Augmentation du RPA de base de 21,9 %	› RCP net de 14 % ²
› Réalisation d'un RCP de base de 14,6 %	› Ratio de distribution des dividendes de 53,6 % du résultat net
› Ratio de distribution des dividendes de 51,4 % du bénéfice fondamental	

1 Représente une mesure financière ou un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures ou ratios n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR et pourraient ne pas être comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires sur ces mesures et ratios ont été intégrées par renvoi à la section « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2021 de Lifeco, que l'on peut consulter sur SEDAR au sedar.com.

2 Des renseignements supplémentaires sur la composition de cette mesure financière ont été intégrés par renvoi et sont présentés à la rubrique « Glossaire » du rapport de gestion annuel 2021 de Lifeco.

Exécution de notre stratégie	
Exécuter les stratégies et tirer parti des investissements dans l'entreprise	<p>Nous avons fait des investissements importants dans des domaines qui soutiennent nos quatre priorités de création de valeur qui représentent des domaines de compétence : conseils, capacités numériques, relations de travail et expertise en matière de risques et de placements.</p> <ul style="list-style-type: none"> › Au Canada, nous avons lancé de nouveaux outils numériques, comme Conquest Planning et CapIntel, afin de faciliter la communication entre les conseillers et les Canadiens et de leur fournir des conseils. › Nous avons également élargi notre offre de santé virtuelle en élargissant l'accès à la thérapie cognitivo-comportementale sur Internet de Dialogue à tous les utilisateurs de Consult+ au Canada. Cette offre de soutien en santé mentale élargit le service fourni aux plus de 400 promoteurs de régime qui bénéficient désormais des soins de santé virtuels Dialogue Consult+ comme avantage standard. › Chez Empower, nous avons lancé une expérience numérique qui combine la technologie et l'expertise d'Empower et de Personal Capital pour offrir des conseils personnalisés en matière de mieux-être financier à plus de 12 millions de participants américains. › Nous avons lancé un outil en ligne permettant à nos clients en Allemagne de trouver rapidement et facilement l'assurance contre les maladies graves qui répond à leurs besoins. › Chez Irish Life, nous avons lancé un outil numérique qui permet aux clients de déterminer leur couverture pour une intervention ou un médecin spécialiste en vertu de leur police d'assurance maladie. › Nous avons présenté la plateforme de services virtuels WeCare à nos clients britanniques de protection du revenu collective afin qu'ils puissent accéder virtuellement aux services de santé et de bien-être. › Nous avons été reconnus pour notre solide expertise en matière de placement aux États-Unis, où plus de 90 % des actifs des fonds Putnam Investments ont affiché un rendement supérieur à la médiane sur dix ans des fonds classés par Lipper.
Réaliser des fusions et acquisitions pour renforcer le portefeuille	<p>En 2021, nous avons réalisé un certain nombre d'opérations de fusions-acquisitions stratégiques pour renforcer le portefeuille :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Aux États-Unis, nous avons annoncé une opération visant l'acquisition des activités de retraite à service complet de Prudential Financial qui renforcera les activités grâce à des capacités accrues et à un portefeuille de produits élargi. L'opération permettra également d'accroître l'envergure d'Empower en ajoutant plus de 4 millions de participants à 4 300 régimes d'épargne en milieu de travail. › Au Canada, nous avons fait l'acquisition de ClaimSecure, important fournisseur de services de gestion des demandes d'indemnisation pour soins de santé et soins dentaires. ClaimSecure accroît considérablement notre présence sur le marché croissant des tiers administrateurs et des tiers payeurs. Cette opération ajoute plus d'un milliard de dollars en paiements de réclamations annuels et plus d'un million de nouveaux participants et personnes à charge à la Canada Vie. › En Irlande, notre filiale Irish Life a acquis Ark Life Assurance Company auprès de Phoenix Group Holdings plc, ajoutant environ 150 000 polices et des actifs de 2,1 milliards d'euros à Irish Life. Cette opération augmente l'envergure de la division de vente au détail d'Irish Life, renforçant ainsi sa position de chef de file en matière d'assurance-vie, de régimes de retraite et de placements. › Nous avons conclu un partenariat stratégique à long terme avec Sagard Holdings afin d'élargir davantage notre accès à d'autres options de placement pour nos clients et notre compte général. Ce partenariat stratégique comprenait la vente d'EverWest Real Estate Investors et d'EverWest Advisors à Sagard et l'acquisition d'une participation minoritaire dans Sagard Holdings Management Inc., qui est une filiale de Sagard. › De plus, en 2021, nous avons conclu des opérations de fusion et d'acquisition déjà annoncées, y compris l'acquisition de l'entreprise de services de retraite de MassMutual aux États-Unis et la vente de GLC Asset Management à Corporation Financière Mackenzie au Canada. Nous continuons de mettre l'accent sur des programmes visant à intégrer avec succès les nouvelles acquisitions et à produire les résultats escomptés pour nos actionnaires. › Notre secteur Solutions de gestion du capital et des risques est un chef de file du marché qui offre des produits de diversification qui génèrent des résultats pour nos actionnaires au moyen d'opérations de réassurance. En 2021, nous avons conclu une convention de réassurance relative à la longévité avec une compagnie d'assurance au Pays-Bas. La convention couvre des passifs au titre des retraites d'environ 4,7 G€ et près de 104 500 polices dont les rentes sont en cours de versement ou différées. Nous avons également accru notre présence sur de nouveaux marchés grâce à des conventions de réassurance à long terme au Japon et en Israël.
Favoriser la durabilité, la diversité et l'inclusion et aider les collectivités	<p>Nous sommes guidés par nos valeurs et notre but d'avoir un impact positif sur le monde qui nous entoure.</p> <p>Durabilité environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> › Nous avons lancé des fonds négociés en bourse ESG par l'entremise de Putnam Investments et dévoilé les nouveaux Portefeuilles durables Canada Vie. › Nous avons participé au Conseil d'action pour le financement durable du Canada, qui se concentre sur l'intégration du financement durable dans les pratiques courantes de l'industrie. Cela comprend la priorisation de l'information financière relative aux changements climatiques, conformément au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Diversité, équité et inclusion :

- › Nous avons annoncé en 2021 un objectif d'au moins 30 % de représentation féminine au sein de notre conseil d'administration et de notre équipe de direction.
- › Nous avons appuyé les groupes de ressources des employés pour les personnes LGBTQ2+, les Noirs et les personnes de couleur, les Autochtones et les personnes handicapées.
- › Nous avons réitéré notre volonté de promouvoir la diversité et l'inclusion dans notre milieu de travail et au sein des collectivités où nous sommes présents. Par exemple, la Canada Vie est signataire de l'Initiative BlackNorth et de l'Entente relative aux Autochtones de Winnipeg.

Soutien aux collectivités :

- › Nous avons encouragé les employés à faire du bénévolat dans leur collectivité en leur accordant un congé payé pour faire du bénévolat auprès d'un organisme de bienfaisance ou pour une cause locale. Par exemple, le programme Associates Community Together (ACT) d'Empower a réuni des employés, en personne et virtuellement, pour faire du bénévolat auprès de 15 organisations à but non lucratif à l'occasion du Denver Day of Service.
- › Nous avons recueilli un montant record de 2 millions de dollars en dons pour Centraide partout au Canada. Combinée à un don d'entreprise, la société a versé plus de 3,7 M\$ à Centraide partout au Canada, le plus important don de son histoire.
- › Nous avons appuyé par des dons les efforts de secours d'urgence aux communautés dans le besoin, comme la Croix-Rouge canadienne pour aider aux efforts de secours en Colombie-Britannique lors des inondations automnales, et par la suite, à la Croix-Rouge pour soutenir les efforts de secours liés à la pandémie en Inde.

Décisions annuelles sur le régime de rémunération incitative pour le chef de la direction

Comme il est indiqué à la page 28, la prime incitative annuelle de M. Mahon est basée sur les résultats d'entreprise et individuels par rapport aux objectifs établis au début de l'exercice, chaque volet comptant pour 50 %. La prime incitative annuelle qui est effectivement versée à M. Mahon correspond au produit de sa prime cible, exprimée en pourcentage de son salaire de base, et de la somme des résultats d'entreprise et individuels.

Les comités des ressources humaines ont recommandé la prime devant être versée à M. Mahon en 2021 après avoir considéré les résultats et la performance financière décrits ci-dessus, ainsi que d'autres résultats liés à ses objectifs de rendement de l'exercice. Après avoir examiné cette recommandation, les conseils ont approuvé l'attribution à M. Mahon d'une prime incitative annuelle totale de 3 104 520 \$, ce qui correspond à une réalisation par rapport à la cible de 164 %. Cette prime se compose des sommes suivantes :

- › la somme de 1 893 000 \$ calculée en fonction du résultat de Lifeco, soit une réalisation par rapport à la cible de 200 %, qui constitue 50 % de la prime totale;
- › la somme de 1 211 520 \$ en reconnaissance de la mesure dans laquelle M. Mahon a rempli ses objectifs personnels, soit une réalisation par rapport à la cible de 128 %, qui correspond à l'autre tranche de 50 % de la prime totale.

Les comités des ressources humaines ont examiné l'évaluation faite par le directeur des risques, comme il est décrit à la

page 10, et conclu qu'il n'y avait pas lieu de rajuster le montant de la prime pour tenir compte des risques.

Les conseils, selon la recommandation des comités des ressources humaines, ont remis à M. Mahon une attribution d'unités d'actions différées des hauts dirigeants d'une valeur de 750 000 \$ à l'égard de 2021 en reconnaissance du leadership dont celui-ci a fait preuve dans le cadre de plusieurs initiatives et opérations transformatrices majeures au cours de l'année. L'attribution a été remise en 2022 et les droits qui s'y rattachent seront acquis trois ans après la date d'attribution (en 2025), date à laquelle l'attribution pourra être ajustée de 0 % à 150 % en fonction des facteurs de performance utilisés pour les attributions d'unités d'actions liées au rendement remises en 2022 et au-delà, comme décrit à la page 28. L'attribution ne peut être versée qu'après l'acquisition des droits et la cessation d'emploi pour des raisons autres qu'un motif valable.

De plus, après avoir pris en considération la recommandation des comités des ressources humaines, les conseils ont approuvé une augmentation de la valeur totale cible de la rémunération incitative à moyen et à long terme de M. Mahon, qui passe de 375 % du salaire de base à 450 % à compter de 2022, à la suite de l'examen du positionnement de la cible par rapport au groupe de référence et à la lumière de la performance de M. Mahon dans le cadre de ses fonctions. En fonction de cette cible et après avoir examiné la recommandation des comités des ressources humaines, les conseils ont attribué à M. Mahon une rémunération incitative à moyen et à long terme totalisant 5 679 000 \$ sous forme d'unités d'actions liées au rendement (60 %) et d'options sur actions (40 %).

Rétrospective sur la rémunération du chef de la direction

Le tableau ci-dessous illustre l'harmonisation de la rémunération du chef de la direction avec la valeur du portefeuille des actionnaires. Le tableau compare la rémunération attribuée à M. Mahon au cours des cinq dernières années et la valeur que les actionnaires ont obtenue au cours de la même période.

Exercice	Chef de la direction		Valeur de 100 \$		
	Rémunération directe totale attribuée (en milliers) ^[1] (\$)	Valeur actuelle (réalisable) au 31 décembre 2021 (en milliers) ^[2] (\$)	Périodes closes les 31 décembre	Chef de la direction ^[3] (\$)	Valeur pour les actionnaires ^[4] (\$)
2017	6 227	5 298	2016 à 2021	85	140
2018	7 156	6 892	2017 à 2021	96	134
2019	7 911	13 043	2018 à 2021	165	159
2020	8 863	10 354	2019 à 2021	117	128
2021	10 180	11 876	2020 à 2021	117	131
			Moyenne	116	139

[1] Comprend le salaire, les jetons de présence, la prime annuelle et la valeur de la rémunération incitative à long terme à la date d'attribution.

[2] Comprend le salaire, les jetons de présence, la prime annuelle, la valeur des attributions à base d'actions (y compris les équivalents de dividendes) à la première des dates suivantes : la date de versement ou le 31 décembre 2021, et la valeur « dans le cours » des options sur actions en circulation sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2021.

[3] Représente la valeur réalisable par tranche de 100 \$ attribuée à titre de rémunération directe pour les exercices indiqués.

[4] Représente la valeur cumulative d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires de Lifeco effectué le premier jour de bourse de la période indiquée, y compris les dividendes réinvestis.

Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau et les notes qui suivent présentent la totalité de la rémunération versée, attribuée ou autrement fournie aux MHDV en 2021, ou gagnée par ceux-ci, en contrepartie des services qu'ils ont fournis ou fourniront à Lifeco et à ses filiales. Les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

M. Murphy reçoit une rémunération en dollars américains, qui a été convertie dans le tableau ci-dessous et dans tous les tableaux applicables qui suivent à partir de la page suivante en utilisant les taux de change annuels moyens de 1,2536 \$ CA pour 2021, de 1,3413 \$ CA pour 2020 et de 1,3268 \$ CA pour 2019.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ^[2] (\$)	Attributions à base d'actions ^[3] (\$)	Attributions à base d'options ^[6] (\$)	Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative annuelle autre qu'à base d'actions ^[7] (\$)	Valeur des régimes de retraite ^[9] (\$)	Toute autre rémunération ^[10] (\$)	Total de la rémunération (\$)
Paul A. Mahon Président et chef de la direction de Lifeco et de la Canada Vie	2021	1 262 000	2 839 503 143 750 ^[4] 750 000 ^[5]	1 893 088	3 104 520	(1 120 911)	187 437 ^[11] 32 764 ^[12]	9 092 151
	2020	1 310 563	2 839 503 143 750 ^[4]	1 892 766	2 463 266	(1 026 615)	213 346 ^[11] 32 525 ^[12]	7 869 104
	2019	1 252 800	2 780 998 143 750 ^[4]	1 853 868	1 670 852	(309 956)	208 785 ^[11] 30 585 ^[12]	7 631 682
Garry MacNicholas Vice-président directeur et chef des finances de Lifeco et de la Canada Vie	2021	685 000	957 296	515 351	749 664	193 228	Néant	3 100 539
	2020	711 371	957 274	515 242	663 080	434 384	Néant	3 281 351
	2019	684 654	957 294	515 594	636 338	24 625	Néant	2 818 505
Arshil Jamal Président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise de Lifeco et de la Canada Vie ^[1]	2021	700 000	1 364 994	734 895	812 357	142 749	Néant	3 754 995
	2020	724 813	1 364 989	735 162	769 878	(133 199)	Néant	3 461 643
	2019	685 000	1 246 723	671 408	760 798	31 767	Néant	3 395 696
Edmund F. Murphy III Président et chef de la direction d'Empower	2021	1 465 748	3 760 786 109 690 ^[4]	Néant	3 818 363 1 567 000 ^[8]	34 367	128 530 ^[13]	10 884 484
	2020	1 392 888	4 023 905 117 364 ^[4]	Néant	3 353 250 335 325 ^[8]	30 582	143 318 ^[13]	9 396 632
	2019	1 285 976	1 857 511 58 048 ^[4]	535 295	3 086 341 127 002 ^[8]	27 697	72 994 ^[13]	7 050 864
Raman Srivastava Vice-président directeur et chef des placements, Échelle mondiale de Lifeco et de la Canada Vie	2021	590 000	1 239 013	531 143	1 133 739	94 400	15 317 ^[11]	3 603 612
	2020	612 717	1 238 998	531 192	1 053 699	96 669	15 305 ^[11]	3 548 580
	2019	589 539	1 239 001	531 039	1 064 699	93 154	14 245 ^[11]	3 531 677

- [1] M. Jamal a été nommé président et chef de groupe, Stratégie, placements, réassurance et développement de l'entreprise en date du 12 février 2020.
- [2] Il s'agit du salaire versé au cours de l'année civile. En 2020, en raison du calendrier de dépôt de la paie, 27 dépôts de la paie ont été effectués à l'intention des MHDV (26 en 2021 et en 2019).
- [3] Sauf indication contraire, ces attributions à base d'actions sont des unités d'actions liées au rendement attribuées aux MHDV aux termes des régimes d'unités d'actions. Les chiffres indiqués correspondent à la valeur des attributions calculée d'après la valeur de marché moyenne des actions ordinaires établie conformément aux régimes d'unités d'actions.
- [4] Ces attributions à base d'actions représentent la partie des provisions annuelles du conseil qui doivent être versés à M Mahon sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes d'UAD obligatoires pour ses services à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales, ainsi que la partie des provisions annuelles du conseil qui doivent être versés à M. Murphy sous forme d'unités d'actions différées en vertu du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs d'Empower pour ses services en tant qu'administrateur d'Empower.
- [5] Représente la valeur des unités d'actions différées des hauts dirigeants attribuées à M. Mahon en 2022 (à l'égard de 2021), tel que décrit à la page 21. Les droits rattachés à l'attribution seront acquis trois ans après la date d'attribution. Les unités d'actions différées des hauts dirigeants sont assorties de dividendes théoriques, qui sont versés sous forme d'unités d'actions supplémentaires, jusqu'à ce qu'elles soient versées, ce qui ne peut se produire qu'après l'acquisition des droits et la cessation d'emploi pour des raisons autres qu'un motif valable.
- [6] La valeur des attributions à base d'options faites en 2021 tient compte d'une juste valeur estimative correspondant à 12 % de la valeur nominale des actions sous option au moment de l'attribution, qui est utilisée pour convertir la valeur de la rémunération cible en attributions d'options. Lifeco utilise cette estimation parce qu'elle considère l'attribution d'options sur actions aux termes du régime d'options sur actions comme un élément de rémunération à long terme qui doit être évalué sur plusieurs années. L'estimation de la valeur de cette rémunération diffère de la valeur comptable calculée selon le modèle de Black et Scholes; étant donné qu'en 2021, la juste valeur de la rémunération est supérieure à la juste valeur comptable, Lifeco a attribué un nombre d'options moins élevé que celui qu'elle aurait attribué si elle avait fondé ses calculs sur la juste valeur comptable.
- Conformément à la norme IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, les options doivent être considérées comme des charges selon la méthode de comptabilisation à la juste valeur. La juste valeur comptable de chaque attribution est établie à la date de l'attribution et est amortie sur la période d'acquisition des droits pertinente. Bien que le modèle de Black et Scholes serve aussi à calculer la juste valeur comptable, les hypothèses posées aux fins du calcul de la juste valeur comptable sont fondées sur une durée prévue de huit ans plutôt que sur la durée complète de 10 ans des options. Cette hypothèse est conforme à la norme IFRS 2 et tient compte des options annulées ainsi que de la fréquence habituelle à laquelle les cadres dirigeants de Lifeco exercent leurs options. En outre, la valeur comptable est fondée sur la juste valeur à la date de l'attribution plutôt que sur la juste valeur moyenne à long terme utilisée aux fins de la rémunération. La valeur comptable des options attribuées en 2021 s'est établie à 2,56 \$ (8,0 % du prix d'exercice), en 2020, à 1,86 \$ (5,8 % du prix d'exercice) et, en 2019, à 2,79 \$ (9,2 % du prix d'exercice).
- [7] Il s'agit de primes versées dans le cadre du programme de primes incitatives annuelles. M. Jamal a reporté les montants suivants de ses primes incitatives annuelles en unités d'actions différées : 406 179 \$ (2021), 384 939 \$ (2020) et 502 127 \$ (2019).
- [8] Représente les primes spéciales versées à M. Murphy en 2021 dans le cadre de l'acquisition réussie des activités de retraite de MassMutual, en 2020 dans le cadre de l'acquisition réussie de Personal Capital Corporation et en 2019 dans le cadre de la prise en charge par M. Murphy d'obligations supplémentaires en matière de gouvernance.
- [9] La valeur des régimes de retraite est négative dans le cas de MM. Mahon et Jamal, car leur rémunération ouvrant droit à pension est, ou sera, inférieure à la rémunération présumée aux fins des hypothèses actuarielles posées au cours de l'exercice précédent.
- [10] L'ensemble des avantages accessoires et autres avantages personnels consentis à chacun des MHDV en 2021 n'a pas dépassé le moindre de 50 000 \$ et de 10 % de leur salaire total.
- [11] Il s'agit de la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes obligatoires qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Mahon à titre d'administrateur de Lifeco et de certaines de ses filiales, que celui-ci a choisi de recevoir en totalité sous forme d'unités d'actions différées aux termes des régimes d'UAD facultatifs.
- [12] Il s'agit de cotisations de contrepartie versées par la Canada Vie dans le cadre du régime d'actionariat des employés de la Canada Vie.
- [13] Il s'agit de la rémunération versée (sauf la tranche de la provision annuelle qui doit être versée sous forme d'unités d'actions différées aux termes du régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs d'Empower qui est indiquée dans la colonne des attributions à base d'actions) à M. Murphy à titre d'administrateur d'Empower, que celui-ci a choisi de recevoir en espèces, ainsi que les primes d'assurance-vie versées en vertu du régime d'assurance-vie collective des administrateurs.

Attributions aux termes des régimes de rémunération incitative

Comme il est décrit à partir de la présente page 37, Lifeco a un régime d'options sur d'actions auquel participent certains des dirigeants et des employés de Lifeco et de ses filiales. Les membres non salariés du conseil ne sont pas admissibles au régime. Un nombre maximal de 72 500 000 actions ordinaires, soit 7,79 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco au 31 décembre 2021, peuvent être émises dans le cadre du régime d'options sur actions. Au 31 décembre 2021, 45 270 768 actions ordinaires, soit 4,86 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, avaient été émises aux termes de ce régime et 6 550 390 actions ordinaires, soit 0,70 % des actions ordinaires en circulation de Lifeco, avaient été émises aux termes d'un ancien régime d'options sur actions de la Corporation Financière Canada Vie (la « CFCV ») dont Lifeco a pris les obligations en charge au moment où elle a acquis la CFCV (l'« ancien régime d'options sur actions de la CFCV »). Aucune option n'est en circulation et aucune attribution ne sera faite aux termes de l'ancien régime d'options sur actions de la CFCV.

Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux initiés (au sens des règles applicables de la TSX) à quelque moment que ce soit dans le cadre de la levée des options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options sur actions et de tout autre mécanisme de rémunération en titres (également au sens des règles applicables de la TSX) de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco, et le nombre d'actions ordinaires émises aux initiés au cours d'une période d'un an dans le cadre de la levée des options émises et en circulation dans le cadre du régime d'options sur actions et de tout autre mécanisme de rémunération à base d'actions de Lifeco ne doit pas excéder, globalement, 10 % du nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation de Lifeco. Aux termes du régime d'options sur actions, le pourcentage des actions ordinaires en circulation qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ne peut dépasser 5 %.

Le comité des ressources humaines désigne les personnes à qui des options sont attribuées et fixe le prix d'exercice des options, qui ne peut en aucun cas être inférieur au cours

Le tableau suivant présente sommairement les taux d'offre excédentaire, de dilution et d'absorption relatifs au régime d'options sur actions au cours des trois dernières années.

Description	Nombre d'options au 31 décembre 2021	Nombre d'options exprimé en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation		
		2021	2020	2019
Taux d'offre excédentaire Options en circulation qui n'ont pas été exercées et options pouvant servir à des attributions ^[1]	27 229 232	2,93 %	2,42 %	2,49 %
Taux de dilution Options en circulation qui n'ont pas été exercées ^[1]	16 123 727	1,73 %	1,77 %	1,66 %
Taux d'absorption Le nombre d'options attribuées au cours de l'exercice ^[2]	2 638 300	0,28 %	0,21 %	0,28 %

[1] Les taux d'offre excédentaire et de dilution sont exprimés en pourcentage du nombre d'actions ordinaires en circulation à la fin de l'exercice en question.

[2] Le taux d'absorption est exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré quotidien d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice en question.

moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX pendant la période de cinq jours de bourse ayant précédé la date de l'attribution. En règle générale, les droits rattachés aux options attribuées avant le 1^{er} janvier 2019 sont acquis à raison de 20 % par année à compter du premier anniversaire de la date de l'attribution. Dans le cas des options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2019, la moitié des droits rattachés aux options sont acquis trois ans après la date de l'attribution, et l'autre moitié, quatre ans après la date de l'attribution. En règle générale, les options expirent 10 ans après la date de l'attribution; toutefois, si les options devaient expirer pendant une période d'interdiction des opérations ou dans les 10 jours ouvrables suivant la fin d'une telle période, leur date d'expiration serait prorogée jusqu'au dixième jour ouvrable suivant la date d'expiration de la période d'interdiction des opérations. En cas de décès ou de cessation d'emploi d'un participant, la période durant laquelle les options peuvent être exercées est habituellement réduite selon les circonstances du décès ou de la cessation d'emploi. Les participants peuvent céder leurs options uniquement par testament ou conformément aux lois successorales. Lifeco ne procure aucune aide financière aux participants en vue de leur permettre d'acheter des actions ordinaires aux termes du régime d'options sur actions.

Le régime d'options sur actions prévoit que le conseil peut modifier le régime ou y mettre fin. Toutefois, certaines modifications stipulées du régime d'options sur actions (ou des options attribuées aux termes de ce régime) doivent être approuvées par la majorité des voix exprimées par les porteurs d'actions ordinaires et d'actions privilégiées de premier rang, y compris l'augmentation du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises dans le cadre du régime, la réduction du prix d'exercice d'une option en circulation, la prorogation de la date d'expiration d'une option en circulation, l'attribution d'une option dont la date d'expiration se situe plus de 10 ans après la date de l'attribution, l'attribution à Lifeco du pouvoir de permettre que des options soient cédées, l'ajout d'administrateurs non salariés à la catégorie de participants admissibles ou la modification du pourcentage maximal d'actions ordinaires qui peuvent être réservées à des fins d'émission à une seule personne ou aux initiés.

Attributions à base d'options et à base d'actions en circulation

Le tableau suivant présente, pour chacun des MHDV, à l'égard de chaque attribution, des renseignements sur toutes les options qui n'avaient pas été exercées et sur toutes les attributions à base d'actions qui n'avaient pas été faites au 31 décembre 2021. Les options ont été attribuées aux termes du régime d'options sur actions et les attributions à base d'actions correspondent aux unités d'actions liées au rendement qui ont été attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions, comme il est décrit à partir de la page 37.

Nom	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'expiration des options	Valeur des options dans le cours non exercées ^[1] (\$)	Nombre d'unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (Nombre)	Valeur marchande ou de paiement des unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis ^[1] (\$)	Valeur marchande ou de paiement des unités d'actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) ^[1] (\$)
Paul A. Mahon	88 500	23,16475	28 février 2022	1 309 380	363 399	13 794 644	0
	77 600	27,12800	28 février 2023	840 563			
	21 500	28,36298	13 mai 2023	206 336			
	84 000	31,13600	29 février 2024	573 216			
	109 400	30,33400	20 mai 2024	834 284			
	181 800	35,62000	28 février 2025	425 412			
	189 400	34,67706	28 février 2026	621 789			
	165 500	36,86915	28 février 2027	180 536			
	173 600	34,20863	29 février 2028	651 238			
	408 100	30,28453	28 février 2029	3 132 359			
391 600	32,22277	28 février 2030	2 246 699				
491 500	32,09711	28 février 2031	2 881 610				
Garry MacNicholas	22 000	27,12800	28 février 2023	238 304	102 187	3 879 019	0
	25 900	31,13600	29 février 2024	176 742			
	65 000	35,62000	28 février 2025	152 100			
	67 800	34,67706	28 février 2026	222 583			
	57 000	36,86915	28 février 2027	62 178			
	59 300	34,20863	29 février 2028	222 456			
	113 500	30,28453	28 février 2029	871 166			
	106 600	32,22277	28 février 2030	611 589			
133 800	32,09711	28 février 2031	784 455				
Arshil Jamal	82 500	23,16475	28 février 2022	1 220 608	141 082	5 355 470	0
	73 800	27,12800	28 février 2023	799 402			
	56 500	31,13600	29 février 2024	385 556			
	85 000	35,62000	28 février 2025	198 900			
	83 900	34,67706	28 février 2026	275 439			
	69 500	36,86915	28 février 2027	75 814			
	71 700	34,20863	29 février 2028	268 973			
	147 800	30,28453	28 février 2029	1 134 434			
	152 100	32,22277	28 février 2030	872 633			
190 800	32,09711	28 février 2031	1 118 639				
Edmund F. Murphy III	87 400	35,62000	28 février 2025	204 516	202 898	9 655 252	2 605 780
	98 400	34,67706	28 février 2026	323 041			
	75 400	36,86915	28 février 2027	82 250			
	83 900	34,20863	29 février 2028	314 740			
	173 900	30,28453	28 février 2029	1 334 764			
Raman Srivastava	130 200	34,20863	29 février 2028	488 428	132 259	5 020 554	0
	116 900	30,28453	28 février 2029	897 262			
	109 900	32,22277	28 février 2030	630 522			
	137 900	32,09711	28 février 2031	808 493			

[1] Selon le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2021, soit 37,96 \$.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée en 2021

Le tableau suivant présente, pour chacun des MHDV, la valeur globale qu'ils auraient réalisée s'ils avaient exercé les options sur actions dont les droits ont été acquis en 2021 aux dates d'acquisition. Le tableau présente également la rémunération totale gagnée aux termes des régimes de rémunération incitative autre qu'à base d'actions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui a déjà été présentée dans la colonne « Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative annuelle autre qu'à base d'actions » du tableau récapitulatif de la rémunération à la page 35.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits en 2021 (\$)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits en 2021 (\$)	Rémunération aux termes des régimes de rémunération incitative autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée en 2021 (\$)
Paul A. Mahon	Néant	Néant	3 104 520
Garry MacNicholas	Néant	Néant	749 664
Arshil Jamal	Néant	Néant	812 357
Edmund F. Murphy III	Néant	2 605 780	3 818 363
Raman Srivastava	Néant	Néant	1 133 739

Valeur des options exercées en 2021

Le tableau ci-après résume l'exercice d'options sur actions par les MHDV en 2021 et l'avantage net qui en découle.

Nom	Année d'attribution	Nombre d'options exercées	Avantage net (\$)
Paul A. Mahon	2011	65 300	313 976
Garry MacNicholas	2012	24 800	404 402
	2011	15 700	72 636
Arshil Jamal	2011	23 100	65 662

Prestations de retraite

Les MHDV de la Canada Vie participent soit à la composante à prestations déterminées soit à la composante à cotisations déterminées de l'un de plusieurs régimes de retraite enregistrés et de l'un ou de plusieurs des régimes de retraite complémentaires offerts par la Canada Vie, selon les mêmes modalités que tous les autres employés admissibles, comme il est décrit sommairement dans le tableau qui figure ci-après.

Pour des raisons administratives, certains des régimes de retraite ont conservé le nom de La Great-West, compagnie d'assurance-vie (la « Great-West »), (qui, tout comme la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, a fusionné avec La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et est devenue la Canada Vie en date du 1^{er} janvier 2020).

Nom	Régime de retraite agréé				Régime de retraite complémentaire ^[1]			
	La Great-West		La Canada Vie		La Canada Vie (ouvert) ^[2]		La Canada Vie (fermé)	
	PD	CD	PD	CD	PD	CD	PD	
Paul A. Mahon	✓				✓			
Garry MacNicholas			✓		✓			✓
Arshil Jamal			✓		✓	✓		✓
Raman Srivastava		✓				✓		

[1] Depuis le 31 décembre 2018, les années de service ne s'accumulent plus aux termes de la composante à prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires. Pour les employés admissibles, l'accumulation des prestations complémentaires après le 31 décembre 2018 font partie du volet CD du régime de retraite complémentaire ouvert de la Canada Vie.

[2] Le comité des ressources humaines peut révoquer l'adhésion d'un participant à sa discrétion.

M. Murphy participe au régime 401(k) à cotisations déterminées admissible d'Empower (le « régime 401(k) »), qui est décrit à la page 40.

Régimes de retraite agréés

Les régimes décrits dans la présente rubrique s'appliquent aux MHDV de la Canada Vie.

Composante à prestations déterminées

Les régimes de retraite agréés à prestations déterminées prévoient le versement de prestations de retraite calculées en fonction du nombre d'années de service ouvrant droit à pension et de la rémunération moyenne de fin de carrière. Les prestations annuelles qu'un participant peut toucher aux termes des régimes sont assujetties à des limites prévues par la loi.

Composante à cotisations déterminées

La composante à cotisations déterminées des régimes de retraite agréés est destinée aux employés qui sont en service depuis le 1^{er} janvier 2013. Les participants doivent cotiser 3 % de leur rémunération ouvrant droit à pension pendant les 10 premières années de service et 4 % par la suite. La Canada Vie verse un montant égal à celui de la cotisation de chaque participant.

Les participants peuvent verser des cotisations facultatives supplémentaires pouvant aller jusqu'à 5 % de leur rémunération ouvrant droit à pension pendant les 10 premières années de service et jusqu'à 6 % par la suite (le pourcentage choisi doit être un nombre entier). La Canada Vie verse un montant correspondant à 25 % de ces cotisations facultatives pendant les cinq premières années de service et à 50 % par la suite.

Les cotisations totales versées au compte du participant chaque année civile sont assujetties à des limites prévues par la loi. Le participant dirige le placement des cotisations en utilisant les options de placement choisies par l'administrateur du régime. L'acquisition de toutes les cotisations est immédiate et, au moment de la retraite, la valeur accumulée du compte du participant peut soit être transférée dans un véhicule de retraite immobilisé, soit être utilisée pour acheter une rente viagère.

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes décrits dans la présente rubrique s'appliquent aux MHDV de la Canada Vie.

Les régimes de retraite complémentaires prévoient le versement de prestations supplémentaires aux MDVH dont les prestations payables aux termes des régimes de retraite agréés ont atteint les plafonds prévus par la loi. Depuis le 31 décembre 2018, les années de service ne s'accumulent plus aux termes de la composante à prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires.

Composante à prestations déterminées

La composante à prestations déterminées du régime de la Canada Vie ouvert prévoit le versement de prestations

supplémentaires, de sorte que la pension annuelle totale payable aux termes de tous les régimes agréés et complémentaires à prestations déterminées dans le cadre desquels le MHDV a accumulé des prestations déterminées correspond à 2 % de la rémunération moyenne de fin de carrière pour toutes les années de service ouvrant droit à pension (jusqu'à concurrence de 32,5 ans). À 65 ans, la pension est réduite de la rente maximale payable aux termes du Régime de pensions du Canada. En date du 31 décembre 2018, aux fins du calcul des prestations payables aux termes de ce régime, le nombre d'années de service de M. Jamal dans le cadre de tous les autres mécanismes de compensation à prestations déterminées a été fixé au nombre d'années en question établi à cette date.

La rémunération moyenne de fin de carrière qui sert à établir le montant des prestations de retraite globales au moment du départ à la retraite correspond à la moyenne du salaire régulier et des primes des trois années consécutives les mieux rémunérées sur les 10 dernières années de service, mais le montant de la prime qui est utilisé ne peut excéder 125 % du salaire de base que le participant a touché l'année précédente.

Le participant peut toucher une pension non réduite aux termes du régime à la première des dates suivantes, soit la date à laquelle il atteint l'âge de 62 ans, s'il compte au moins 30 années de service continu, ou la date à laquelle il atteint l'âge de 65 ans. Si le participant ne remplit pas ces exigences en matière d'acquisition des droits à la date de son départ à la retraite, il n'aura droit à aucune prestation, à moins que le comité des ressources humaines ne renonce à appliquer les exigences en question. Le cas échéant, la pension payable sera réduite de 1/4 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date de prise d'effet du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait été admissible à la pension non réduite et de 1/6 de 1 % pour chaque mois de l'écart entre la date de prise d'effet du départ à la retraite et la date à laquelle le participant aurait atteint l'âge de 60 ans. En outre, si les exigences en matière d'acquisition des droits font l'objet d'une renonciation dans le cas d'un participant qui prend sa retraite avant l'âge de 62 ans, seulement 50 % des primes ouvrant droit à pension versées dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle seront prises en considération dans le calcul de sa rémunération moyenne de fin de carrière.

Pour tous les MHDV de la Canada Vie, les prestations de retraite sont payables au participant sa vie durant, avec la garantie qu'un minimum de 60 paiements seront versés en entier. Dans le cas d'un MHDV qui a un conjoint ou une conjointe au début de la retraite, après que 60 paiements ont été versés en totalité, en cas de décès du participant, le même conjoint, s'il est survivant, a droit à une rente viagère correspondant à 50 % de la pension du participant. D'autres modes facultatifs de versement des prestations de retraite sont possibles selon une base actuarielle équivalente, avec l'approbation du comité des ressources humaines.

Composante à cotisations déterminées

La composante à cotisations déterminées du régime de la Canada Vie ouvert prévoit le versement de prestations supplémentaires sous forme de cotisations théoriques à l'une ou plusieurs des options de placement offertes au participant. Les cotisations théoriques sont les obligations qui incombent à la Canada Vie de verser des prestations au participant à l'avenir. Elles ne sont pas garanties par l'actif du régime de retraite. La valeur de ces cotisations varie au fil du temps, selon les moyens de placement choisis par le participant et le rendement de ces placements, jusqu'à ce que les prestations de retraite soient versées au participant après son départ à la retraite.

Les cotisations théoriques de l'employeur correspondent à 10 % de la somme du salaire de base du participant et la tranche de la rémunération ouvrant droit à pension versée dans le cadre du régime de rémunération incitative annuelle pendant une année civile, ce versement étant limité à 60 % du salaire de l'année précédente du participant, moins une déduction. La déduction est calculée selon que le participant adhère à la composante à cotisations déterminées ou à la composante à prestations déterminées du régime de retraite agréé.

Dans le cas des personnes qui participent aussi à la composante à cotisations déterminées d'un régime de retraite agréé, la déduction correspond aux cotisations que l'employeur a versées au compte du participant dans le régime de retraite agréé. Dans le cas des participants à la composante à prestations déterminées d'un régime de retraite agréé, la déduction correspond au plafond des cotisations déterminées prévu par la loi, moins les cotisations du participant au régime de retraite agréé.

Comme dans le cas du régime de retraite agréé, le participant donne des directives quant à la façon dont ses cotisations théoriques doivent être investies selon les options de placement choisies par l'administrateur du régime. Les droits à prestations sont acquis après 5 années de service auprès de la Canada Vie ou de ses sociétés affiliées. Les droits à prestations doivent être acquis pour être payables. Si les

droits à prestations du régime complémentaire du participant ont été acquis au moment de son départ à la retraite ou de la cessation de son emploi, la valeur cumulée de son compte lui sera payable en une somme forfaitaire (ou payable à son bénéficiaire advenant le décès du participant). Si la valeur cumulée de son compte acquis est supérieure à 100 000 \$, le participant pourra choisir de toucher des versements mensuels sur une période de 10 ans et, s'il décède avant la fin de la période de 10 ans, le solde du compte sera payable à son bénéficiaire.

Régime 401(k) à Cotisations Déterminées Admissible D'empower

Tous les employés d'Empower, y compris M. Murphy, sont admissibles à participer au régime 401(k) de l'entreprise. Les employés qui participent au régime 401(k) peuvent cotiser entre 1 % et 90 % du salaire de base et de la prime annuelle (collectivement, le « salaire »), sous réserve des limites applicables de l'Internal Revenue Service. Tous les nouveaux employés sont automatiquement inscrits au régime 401(k) à un taux de cotisation de 3 %, majoré de 1 % chaque année jusqu'à concurrence d'un taux de cotisation maximal de 12 %, à moins que l'employé ne se retire ou ne choisisse un taux de cotisation différent. À compter du 1^{er} janvier 2022, Empower a augmenté ses cotisations pour verser un montant correspondant à celui des cotisations salariales jusqu'à concurrence des premiers 6 % (au lieu de 5 %) des cotisations avant impôt ou Roth pour tous les employés. Empower peut également verser des cotisations discrétionnaires de participation aux bénéfices à tous les employés sous forme d'un pourcentage uniforme du salaire de base de chaque employé, établi annuellement.

Le régime 401(k) offre diverses options de placement, y compris des fonds variables, des fonds collectifs, un fonds à valeur stable, des actions ordinaires de Lifeco (cotisations de contrepartie de la compagnie seulement) et une option de placements autogérés. Les droits à prestations rattachés aux cotisations sont acquis immédiatement.

Tableau des régimes de retraite – Régimes à prestations déterminées

Le tableau suivant présente des renseignements sur les obligations découlant des régimes à prestations déterminées offerts aux MHDV, les prestations déterminées auxquelles ceux-ci ont droit ayant été calculées au 31 décembre 2021.

Nom	Nombre d'années de service décomptées	Prestations annuelles payables (\$)		Valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées ^[2] (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunérateurs ^[3] (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunérateurs ^[4] (\$)	Valeur actualisée de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées ^[5] (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Paul A. Mahon	32,5 ^[1]	1 836 538	1 836 538	35 150 319	(1 120 911)	(3 721 720)	30 307 688
Garry MacNicholas	32,5 ^[1]	863 685	863 685	20 328 765	193 228	(1 319 340)	19 202 653
Arshil Jamal	23,4	597 396	622 552	11 358 460	54 087	(1 057 829)	10 354 718

[1] Bien que MM. Mahon et MacNicholas cumulent des années de service décomptées aux termes du régime de retraite agréé jusqu'à concurrence de 35 ans, le montant total de leurs prestations (aux termes du régime agréé et du régime complémentaire) seront plafonnées de façon à correspondre à 32,5 années de service décomptées.

[2] La valeur actualisée d'ouverture de l'obligation au titre des prestations déterminées correspond à la valeur de la pension gagnée pour les services fournis jusqu'au 31 décembre 2020. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2020, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2020, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2020 de Lifeco.

[3] Y compris la valeur de la pension projetée à l'égard des services fournis au cours de l'exercice (déduction faite des cotisations du MHDV), majorée de l'écart entre la rémunération versée et la rémunération présumée de l'exercice.

[4] [Compte tenu de l'effet des sommes attribuables à l'intérêt couru sur l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice, de la modification éventuelle des hypothèses actuarielles, des cotisations du MHDV et des autres gains et pertes actuariels, y compris l'effet de la fluctuation du cours du change (s'il y a lieu).

[5] La valeur actualisée de clôture de l'obligation au titre des prestations déterminées correspond à la valeur de la pension gagnée pour les services fournis jusqu'au 31 décembre 2021. Ces chiffres ont été calculés selon la rémunération effectivement versée en 2021, projetée de manière à tenir compte de l'augmentation prévue de la rémunération ouvrant droit à pension, selon les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui ont été posées aux fins du calcul des obligations découlant des régimes de retraite au 31 décembre 2021, comme il est décrit dans les notes annexes aux états financiers consolidés de 2021 de Lifeco.

Tableau des régimes de retraite – Régimes à cotisations déterminées

Le tableau suivant présente des renseignements sur la valeur des régimes à cotisations déterminées offerts aux MHDV, les cotisations déterminées ayant été calculées au 31 décembre 2021.

Nom	Valeur cumulée au début de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs ^[1] (\$)	Valeur cumulée à la fin de l'exercice (\$)
Arshil Jamal	189 090	88 662	322 171
Edmund F. Murphy III	1 190 864	34 367	1 544 954
Raman Srivastava	394 268	94 400	588 612

[1] Ces sommes correspondent aux cotisations théoriques de l'employeur et aux cotisations que celui-ci a effectivement versées dans le cadre des mécanismes de retraite à cotisations déterminées.

Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

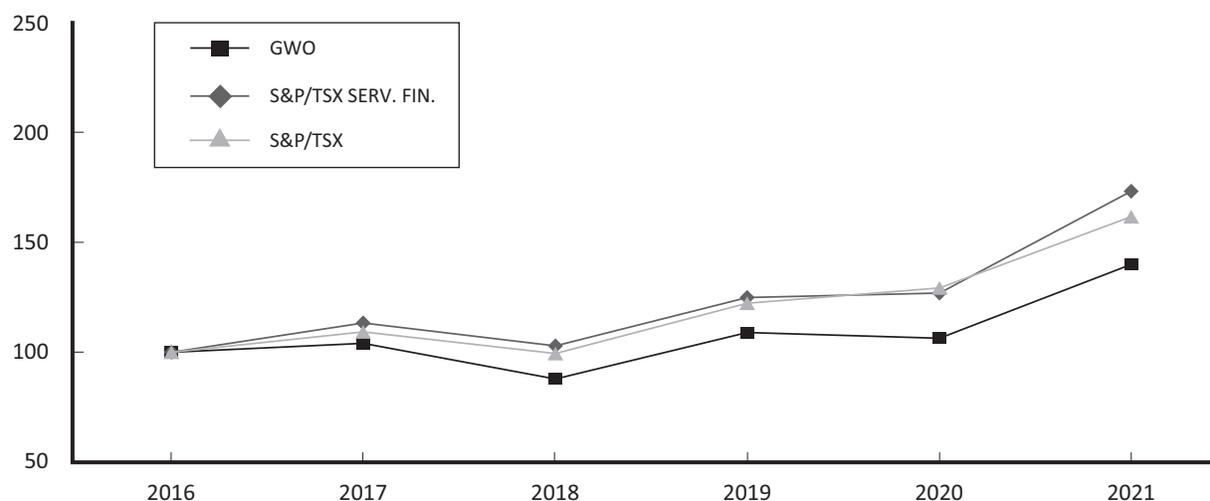
Aucune disposition en matière de changement de contrôle n'a été prévue à l'intention des MDVH. Lifeco n'a conclu aucun contrat de travail avec ses MDVH et, en cas de cessation d'emploi, les modalités de leurs régimes respectifs régiront le traitement des différents éléments de leur rémunération, sauf entente contraire au moment de la cessation d'emploi.

Représentation graphique du rendement et coût de la direction

Représentation graphique de rendement – Rendements totaux cumulés sur cinq ans

Le graphique qui suit présente la variation annuelle du rendement total cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ dans des actions ordinaires de Lifeco comparativement au rendement total cumulatif de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice TSX Services financiers au cours de la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2021. Les valeurs de fin d'exercice sont fondées sur la plus-value des actions en supposant le réinvestissement des dividendes à la date qu'ils ont été versés.

VALEUR CUMULATIVE D'UN PLACEMENT DE 100 \$ EN SUPPOSANT LE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES



	2016	2017	2018	2019	2020	2021
GWO	100,00	103,96	87,73	109,02	106,38	139,74
S&P/TSX SERV. FIN.	100,00	113,32	102,77	124,71	126,74	173,00
S&P/TSX	100,00	109,10	99,40	122,14	128,98	161,34

La ligne de tendance de la rémunération directe cumulative des MHDV a été comparée à celle du rendement pour les actionnaires de Lifeco sur la période de cinq ans terminée le 31 décembre 2021 et cette comparaison indique qu'il existe généralement une concordance entre ces deux tendances pendant la période en question. Quoi qu'il en soit, Lifeco établit la rémunération de ses cadres selon les politiques et les méthodes décrites plus haut dans la présente circulaire et non selon le rendement total de ses actions par rapport à celui de quelque indice boursier que ce soit.

Ratio du coût de la direction¹

Le tableau suivant présente une comparaison sommaire de la rémunération totale versée aux MHDV (selon le tableau récapitulatif de la rémunération qui figure à la page 35 par rapport aux résultats de Lifeco.

	2021	2020	2019
Résultat net – actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	3 128	2 943	2 359
Éléments exclus du bénéfice fondamental (en millions de dollars) ²	132	(274)	345
Résultat de base – actionnaires ordinaires (en millions de dollars)	3 260	2 669	2 704
Rémunération totale des MDVH (en « millions de dollars »)	30,4	21,5 ³	20,6 ³
Rémunération totale des MDVH exprimée en pourcentage du résultat de base	0,93 %	0,81 %	0,76 %

- 1 Cette mesure n'est pas conforme aux PCGR. Ce ratio n'a pas de définition normalisée en vertu des PCGR et pourrait ne pas être comparable à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Des renseignements supplémentaires sur ce ratio ont été intégrés par renvoi à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2021 de Lifeco.
- 2 Des renseignements supplémentaires (y compris l'incidence du rapprochement des éléments sur une base avant impôts) ont été intégrés par renvoi et sont présentés à la rubrique « Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR » du rapport de gestion annuel 2021 de Lifeco.
- 3 Tel qu'il a été indiqué précédemment dans les circulaires de sollicitation de procurations de la direction de 2021 et de 2020 de Lifeco.

Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions

Le régime d'options sur actions est le seul régime de rémunération aux termes duquel l'émission de titres de participation de Lifeco a été autorisée. Le tableau suivant présente, au 31 décembre 2021, des renseignements sur le régime d'options sur actions.

Catégorie du régime	Nombre d'actions ordinaires devant être émises à l'exercice des options en circulation a)	Prix d'exercice moyen pondéré des options en circulation b)	Nombre d'actions ordinaires pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime d'options sur actions (sans tenir compte des titres compris dans la colonne a) c)
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs de titres	16 123 727	32,92	11 105 505
Régimes de rémunération à base d'actions non approuvés par les porteurs de titres	S.O.	S.O.	S.O.
Total	16 123 727	32,92	11 105 505

Prêts aux administrateurs, aux cadres dirigeants et aux employés

Le tableau suivant présente l'encours total des prêts (sans tenir compte de certains prêts de caractère courant au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables) que Lifeco et ses filiales ont consentis à leurs administrateurs, à leurs cadres dirigeants et à leurs employés, actuels et anciens (aucun administrateur ou cadre dirigeant de Lifeco n'a contracté de prêt qui ne serait pas de caractère courant). Ces prêts se

composent de prêts hypothécaires résidentiels que la Canada Vie a consentis à ses employés, ainsi que de deux prêts consentis relativement à la réinstallation des titulaires de certains postes.

Encours des prêts au 28 février 2022		
Objet	Envers Lifeco ou ses filiales	Envers une autre entité
Achat d'actions	Néant	Néant
Autre	132 848 750	Néant

GOVERNANCE

Nous croyons à l'importance d'une bonne gouvernance et au rôle central que jouent les administrateurs dans le processus de gouvernance. Une gouvernance saine est essentielle à la prospérité de Lifeco et à celle de ses actionnaires.

Lifeco est une société de portefeuille internationale du secteur des services financiers. Elle détient des participations dans des sociétés qui évoluent dans les domaines de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie, des services de retraite et de placement, de la gestion de l'actif et de la réassurance. Elle exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et en Europe par l'entremise de la Canada Vie, d'Empower, de Putnam, de Canada Life Limited et d'Irish Life Assurance. Tous ses administrateurs siègent également au conseil de la Canada Vie et la plupart des administrateurs d'Empower et de Putnam siègent également au conseil de Lifeco. La Canada Vie et Empower ont adopté des mandats du conseil et des comités similaires et les mêmes structures et pratiques en matière de gouvernance que Lifeco. Le conseil supervise l'application de ces mandats, structures et pratiques.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») ont adopté l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance (l'« instruction générale »), qui établit les lignes directrices applicables aux pratiques en matière de gouvernance (les « lignes directrices des ACVM »). L'instruction générale invite les émetteurs à élaborer leurs pratiques en matière de gouvernance en tenant compte des lignes directrices des ACVM.

De l'avis du conseil, aucun modèle de gouvernance n'est supérieur aux autres ou approprié à tous les égards. Le conseil estime que Lifeco possède un système de gouvernance efficace qui convient à sa situation et qu'elle dispose des structures et des méthodes nécessaires pour s'assurer que le conseil fonctionne indépendamment de la direction et que les conflits d'intérêts ou les conflits d'intérêts éventuels qui pourraient opposer Lifeco et l'un ou l'autre des membres de son groupe sont réglés comme il se doit. De plus, n'importe quel examen des pratiques en matière de gouvernance d'un émetteur devrait tenir compte du rendement à long terme réalisé par les actionnaires; le conseil juge en effet qu'il s'agit d'un indicateur important de l'efficacité d'un système de gouvernance.

Indépendance des administrateurs

Normes présentement en vigueur

Conformément aux lignes directrices des ACVM, un administrateur est « indépendant » d'un émetteur s'il n'a aucun lien avec l'émetteur, directement ou indirectement, dont le conseil d'administration juge qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance

de son jugement. Le conseil est d'accord avec cette méthode d'évaluation de l'indépendance d'un administrateur. Toutefois, les lignes directrices des ACVM prévoient en outre qu'un administrateur a un tel lien direct ou indirect avec un émetteur (et qu'il n'est pas indépendant) si, entre autres, il est, ou a été au cours des trois dernières années, un cadre dirigeant ou un employé de la société mère de l'émetteur. De l'avis du conseil, l'indépendance d'un administrateur devrait être établie en fonction du fait que celui-ci est indépendant ou non de la direction de l'émetteur et qu'il a ou non d'autres liens avec l'émetteur dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'ils nuisent à l'indépendance de son jugement. Le conseil estime qu'il s'agit là d'une question de fait qui devrait être établie par le conseil d'administration de l'émetteur dans chaque cas sans tenir compte de présomptions telles que celles qui sont actuellement faites dans les lignes directrices des ACVM.

La fonction la plus importante d'un conseil d'administration est d'encadrer la direction dans le but de s'assurer d'un rendement à long terme pour les actionnaires. Un actionnaire majoritaire dont la situation financière est solide et qui a une vision à long terme a les mêmes intérêts que les autres actionnaires à cet égard et peut avoir une incidence favorable importante sur le rendement à long terme d'une société, ce qui est dans l'intérêt de tous les actionnaires et de la société dans son ensemble. Par exemple, il est en mesure d'encourager et d'appuyer la direction dans la mise en œuvre des stratégies à long terme et de permettre à celle-ci de compter sur des administrateurs expérimentés qui connaissent bien les activités de la société. Dans le cas de Lifeco, bon nombre de ces éléments découlent du modèle de gouvernance que celle-ci a mis au point au fil des ans et qui prévoit notamment que certains administrateurs sont également des dirigeants de son actionnaire majoritaire. Un certain nombre de ces administrateurs ont pour tâche de consacrer tout leur temps aux affaires des filiales de l'actionnaire majoritaire, comme Lifeco, et d'apprendre à bien les connaître. Leur seul lien avec Lifeco est celui qui découle du fait qu'ils sont administrateurs et actionnaires de celle-ci. Si l'on appliquait la démarche des ACVM en matière d'indépendance des administrateurs, cela aurait pour effet d'empêcher Lifeco et tous ses actionnaires de bénéficier de ce modèle de gouvernance et d'empêcher l'actionnaire majoritaire de participer pleinement à la fonction d'encadrement de Lifeco.

Dans le cas d'une société contrôlée, les questions qui sont susceptibles de se poser au sujet des conflits d'intérêts ou des opérations intéressées devraient, de l'avis du conseil, être réglées par un comité composé d'administrateurs qui sont indépendants de l'actionnaire majoritaire. Le modèle de gouvernance de Lifeco prévoit un tel comité, soit le comité de révision, dont il est question à la rubrique « Règlement des conflits ».

Évaluation de l'indépendance

La majorité de nos administrateurs en fonction sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM et, si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, notre conseil continuera d'être majoritairement constitué de membres indépendants. Le conseil estime que, sauf pour ce qui est de M. Mahon, tous les candidats qui sollicitent le renouvellement de leur mandat sont indépendants de la direction et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers Lifeco.

Le tableau suivant indique quels administrateurs sont indépendants de la direction et quels administrateurs sont indépendants de la direction sans l'être au sens des lignes directrices des ACVM et, dans le deuxième cas, le motif de la non-indépendance.

Administrateur	Indépendant de la direction	au sens des lignes directrices des ACVM		
		Indépendant	Non indépendant	Motif de la non-indépendance
Michael R. Amend	✓	✓		
Deborah J. Barrett	✓	✓		
Robin A. Bienfait	✓	✓		
Heather E. Conway	✓	✓		
Marcel R. Coutu	✓		✓	
André Desmarais	✓		✓	Cadre dirigeant de Power jusqu'en février 2020 et cadre dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
Paul Desmarais, jr	✓		✓	Cadre dirigeant de Power jusqu'en février 2020 et cadre dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
Gary A. Doer	✓	✓		
David G. Fuller	✓	✓		
Claude Généreux	✓		✓	Cadre dirigeant de Power
Elizabeth C. Lempres ^[1]	✓	✓		
Paula B. Madoff	✓	✓		
Paul A. Mahon			✓	Cadre dirigeant de Lifeco
Susan J. McArthur	✓	✓		
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
T. Timothy Ryan	✓	✓		
Gregory D. Tretiak	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
Siim A. Vanaselja	✓	✓		
Brian E. Walsh	✓	✓		
Total	18	13	6	

[1] L'administrateur ne sollicite pas le renouvellement de son mandat à l'assemblée.

Membres des comités

Tous les membres du comité d'audit et du comité de révision sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM. Tous les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction. De l'avis du conseil, cela permet d'assurer l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des administrateurs et des dirigeants de Lifeco ainsi que du processus de mise en candidature des administrateurs. Certains membres du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité des ressources humaines ne sont pas considérés comme indépendants au sens des lignes directrices des ACVM du fait qu'ils sont des cadres dirigeants de Power ou de la Financière Power. Tous les administrateurs qui siègent au comité de réassurance, sauf un, ainsi que tous les administrateurs qui siègent au comité des placements et au comité des risques, sont indépendants de la direction.

Réunions des administrateurs indépendants

Il incombe au président du conseil de s'assurer que les administrateurs qui sont indépendants de la direction ont l'occasion de se réunir en l'absence des membres de la direction. Le président du conseil encourage tous les administrateurs indépendants à avoir des discussions avec lui ou avec le président et chef de la direction.

Le conseil et chacun des comités du conseil réservent du temps pour des séances à huis clos à leurs réunions afin de discuter en l'absence des membres de la direction. Ces séances sont dirigées par le président du conseil aux réunions du conseil et le président de chaque comité aux réunions des comités du conseil. Les administrateurs qui sont indépendants au sens des lignes directrices des ACVM ne tiennent pas de réunions régulières en l'absence des administrateurs qui ne sont pas indépendants et des membres de la direction.

Président du conseil

Le président du conseil est indépendant de la direction et, de l'avis du conseil, il n'a aucun lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de son jugement ou l'empêcher de guider le conseil de manière que celui-ci fasse preuve d'un jugement indépendant.

Toutefois, le président du conseil n'est pas considéré comme indépendant au sens des lignes directrices des ACVM du fait qu'il est président et chef de la direction de Power et de la Financière Power.

Liens des administrateurs

Tous les administrateurs en fonction siègent également au conseil de la Canada Vie. Un certain nombre de candidats aux postes d'administrateur siègent également au conseil d'autres sociétés qui sont des émetteurs assujettis (ou l'équivalent) au Canada ou à l'échelle internationale. Il y a lieu de se reporter à ce sujet aux antécédents professionnels des administrateurs en fonction et des candidats à ce titre qui figurent plus haut.

Règlement des conflits

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de Lifeco pour le compte de tous les actionnaires. Dans l'exercice de cette fonction, le conseil repère et règle les conflits qui pourraient opposer les intérêts de Lifeco et ceux de Power et des membres de son groupe. Depuis longtemps, Lifeco a pour politique de soumettre les opérations importantes qu'elle conclut avec Power (ou avec les membres de son groupe) aux administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de Power ou de l'un des membres de son groupe. Lifeco est une société de portefeuille et, dans la mesure où certaines opérations sont susceptibles de donner lieu à un conflit d'intérêts, la situation risque davantage de se produire au sein de la Canada Vie, d'Empower ou de leurs autres filiales d'assurance réglementées. La Canada Vie est une institution financière réglementée qui est tenue par la loi d'avoir un comité de révision qui doit exiger que la direction établisse un processus d'examen des opérations entre parties apparentées. Conformément à ce processus, le comité de révision examine les opérations entre parties apparentées projetées afin de s'assurer que les modalités de ces opérations sont au moins aussi favorables pour elles que celles qui ont cours sur le marché. Les comités de révision de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower se composent d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de Power ou de l'un ou l'autre des membres de son groupe. Conformément au processus d'examen des opérations entre parties apparentées, les comités de révision examinent les opérations importantes entre parties apparentées projetées visant Lifeco ou l'une ou l'autre de ses filiales d'assurance réglementées et approuvent seulement celles qu'ils jugent appropriées.

Mandats et composition du conseil et des comités du conseil

Le mandat du conseil, dont celui-ci s'acquitte lui-même ou qu'il délègue à ses sept comités, consiste à encadrer la gestion des activités commerciales et des affaires internes de Lifeco et comprend la responsabilité de la planification stratégique, de l'examen des activités, y compris les risques susceptibles de découler des activités diverses de Lifeco, des politiques en matière de communication de l'information, de la supervision des contrôles sur la présentation de l'information financière et des autres contrôles internes, de la gouvernance, de l'orientation et de la formation des administrateurs, de la gestion des compétences et de la planification de la relève, de la rémunération et de l'encadrement des cadres dirigeants ainsi que de la rémunération et de l'évaluation des administrateurs.

Le conseil et chacun de ses sept comités ont adopté des chartes. La charte du conseil est présentée à l'annexe A ci-jointe. Les tableaux suivants décrivent sommairement les mandats et la composition des comités du conseil au 31 décembre 2021.

Comité d'audit

Président :	Siim A. Vanaselja	Le mandat principal du comité d'audit consiste à examiner les états financiers de Lifeco et les documents d'information publiés qui comportent des renseignements financiers et à rendre compte de cet examen au conseil, à acquérir la certitude que des méthodes adéquates sont en place aux fins de l'examen des documents d'information publiés de Lifeco comportant des renseignements financiers, à superviser le travail de l'auditeur externe et à s'assurer de l'indépendance de ce dernier. Ce mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement de l'actuaire en chef, du chef des finances et du chef de l'audit interne, examiner et approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement; s'assurer de l'indépendance de chacune des fonctions d'encadrement et en évaluer l'efficacité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. En outre, le comité d'audit a la responsabilité d'examiner, d'évaluer et d'approuver les contrôles internes mis en œuvre par la direction. Il doit se réunir avec le comité des risques au moins une fois par année.
Membres :	Deborah J. Barrett Robin A. Bienfait Heather E. Conway Elizabeth C. Lempres	

Comité de révision

Président :	Deborah J. Barrett	Le mandat principal du comité de révision consiste à exiger que la direction adopte des méthodes satisfaisantes aux fins de l'examen et de l'approbation des opérations importantes entre parties apparentées et à examiner et, s'il le juge approprié, à approuver de telles opérations.
Membres :	Michael R. Amend David G. Fuller Elizabeth C. Lempres	

Comité de gouvernance et des mises en candidature

Président :	R. Jeffrey Orr	Le mandat principal du comité de gouvernance et des mises en candidature consiste à encadrer la démarche en matière de gouvernance de Lifeco, à recommander au conseil des politiques et des méthodes efficaces en matière de gouvernance, à évaluer l'efficacité du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport de chacun des administrateurs et à recommander au conseil des candidats à l'élection au conseil et à la nomination aux comités du conseil.
Membres :	Marcel R. Coutu André Desmarais Paul Desmarais, jr Susan J. McArthur T. Timothy Ryan Brian E. Walsh	

Comité des ressources humaines

Président :	Claude Généreux	Le mandat principal du comité des ressources humaines consiste à aider le conseil à superviser les questions relatives à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ce mandat comprend les responsabilités suivantes : approuver la politique de rémunération; examiner la structure des programmes de rémunération principaux; approuver les conditions de rémunération et les régimes d'avantages sociaux ou d'avantages accessoires, s'il y a lieu, des cadres dirigeants de Lifeco; recommander au conseil les conditions de rémunération des administrateurs et du président et chef de la direction. En outre, le comité des ressources humaines a la responsabilité d'examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres cadres dirigeants, d'examiner les programmes de gestion des compétences et des initiatives prises en la matière et d'examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco de progresser dans la réalisation de ses objectifs stratégiques. Le comité des ressources humaines est aussi responsable de l'examen des répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco.
Membres :	Heather E. Conway Marcel R. Coutu André Desmarais Gary A. Doer Susan J. McArthur R. Jeffrey Orr T. Timothy Ryan Brian E. Walsh	

Comité des placements

Président :	Paula B. Madoff	Le mandat principal du comité des placements consiste à encadrer l'exécution de la stratégie globale et l'exercice des activités de Lifeco en matière de placement, y compris approuver la politique en matière de placement de Lifeco et s'assurer que Lifeco s'y conforme. Le mandat consiste aussi à examiner le programme de placement annuel de Lifeco et à surveiller le rendement et les résultats de Lifeco par rapport à ce programme et à surveiller les risques qui font leur apparition, les tendances qui se dessinent et les rendements qui sont obtenus sur le marché, les enjeux réglementaires et d'autres questions pertinentes à l'encadrement de la fonction de placement globale de Lifeco.
Membres :	Deborah J. Barrett Marcel R. Coutu Paul Desmarais, jr David G. Fuller Claude Généreux Susan J. McArthur R. Jeffrey Orr Brian E. Walsh	

Comité de réassurance

Président :	Gregory D. Tretiak	Le mandat principal du comité de réassurance consiste à donner des conseils à l'égard des opérations de réassurance de Lifeco, ainsi qu'à examiner et à approuver les recommandations de la direction au sujet des politiques applicables à la réassurance.
Membres :	Elizabeth C. Lempres Paula B. Madoff Paul A. Mahon R. Jeffrey Orr Brian E. Walsh	

Comité des risques

Président du comité :	Gregory D. Tretiak	Le mandat principal du comité des risques consiste à examiner et à recommander au conseil la politique de gestion des risques de l'entreprise (la « politique de gestion des risques ») et le cadre de propension au risque et à approuver le rapport d'évaluation de la solvabilité et des risques propres à l'entreprise et les autres politiques et mécanismes de contrôle servant à repérer et à gérer les risques principaux auxquels Lifeco est exposée. Le comité des risques s'assure aussi de la conformité à la politique de gestion des risques, au cadre de propension au risque et aux politiques et mécanismes de contrôle en matière de gestion des risques de Lifeco et en évalue l'efficacité, examine les risques qui pourraient découler des stratégies commerciales, des programmes d'immobilisations, des plans financiers et des nouvelles initiatives commerciales, recommande le code de conduite de Lifeco au conseil et surveille la conformité à ce code. Son mandat comprend aussi les responsabilités suivantes : recommander au conseil la nomination ou le congédiement du directeur des risques et du chef de la conformité, approuver le mandat de ceux-ci et évaluer leur rendement, ainsi qu'évaluer l'efficacité des fonctions d'encadrement de la gestion des risques et de la conformité et examiner et approuver leur structure organisationnelle et les ressources qui y sont affectées. Le comité des risques doit se réunir avec le comité d'audit et le chef de l'audit interne de Lifeco au moins une fois par année.
Membres :	Michael R. Amend Robin A. Bienfait Heather E. Conway André Desmarais Gary A. Doer Elizabeth C. Lempres T. Timothy Ryan Siim A. Vanaselja	

Le conseil et les comités du conseil de la Canada Vie ont des mandats similaires. Le comité des placements de la Canada Vie a aussi mis sur pied un sous-comité des placements en capitaux propres, dont le mandat principal consiste à examiner les titres de capitaux propres cotés en bourse que la Canada Vie détient dans ses fonds généraux afin de s'assurer que ces placements sont conformes à ses politiques, normes, méthodes et lignes directrices en matière de placement.

Le conseil et les comités du conseil doivent avoir accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de Lifeco qu'ils jugent nécessaire ou souhaitable de consulter pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans leurs chartes respectives.

Description des postes clés

Le conseil a approuvé les descriptions de poste écrites du président du conseil, du président de chacun des comités du conseil et des administrateurs. Le président du conseil et le président de chacun des comités du conseil sont chargés de s'assurer que le conseil ou le comité du conseil, selon le cas, est en mesure de bien remplir ses fonctions et ses responsabilités, de planifier et d'organiser les réunions du conseil ou du comité en question, de voir à ce que les fonctions qui ont été déléguées au comité soient remplies et fassent l'objet d'un compte rendu, au besoin, de faciliter l'interaction avec la direction et de retenir les services de conseillers externes, au besoin. Chaque administrateur est chargé de participer à la supervision de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de Lifeco en agissant avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt de Lifeco et en faisant preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables.

Le conseil a aussi approuvé la description de poste écrite du président et chef de la direction. Le président et chef de la direction est chargé de gérer le rendement stratégique et d'exploitation de Lifeco conformément aux politiques et aux objectifs fixés par le conseil, y compris d'élaborer et de soumettre à l'approbation du conseil les plans et initiatives stratégiques de Lifeco et des stratégies d'exploitation judicieuses qui en permettront la mise en œuvre, de gérer les activités courantes de Lifeco, d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de repérer et de gérer les risques inhérents aux activités de Lifeco, de créer un cadre d'exploitation axé sur le rendement, d'aider le conseil à planifier la relève et de représenter Lifeco auprès des principaux intéressés.

Mise en candidature et évaluation des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de recommander au conseil des candidats qui possèdent les qualités nécessaires pour s'acquitter des responsabilités rattachées à la fonction d'administrateur sur le plan des compétences, de l'expérience en affaires, en finances et en gestion des risques, des postes de direction qu'ils ont occupés ou occupent actuellement et de l'engagement. Le comité de gouvernance et des mises en candidature reconnaît que chaque administrateur fournit un apport différent au conseil et fait bénéficier celui-ci des forces qui sont les siennes dans son champ de compétence.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature a recours à une grille qui indique les compétences, l'expérience et les autres qualités que, de l'avis du conseil, l'ensemble des administrateurs devraient posséder. Il examine les champs de compétence et les qualités de chaque membre du conseil chaque année afin de s'assurer que le conseil, dans son

ensemble, possède toujours les compétences, les qualités et l'expérience nécessaires. La grille, qui figure ci-dessous, indique les diverses qualifications, qualités, compétences et expériences qui sont considérées comme pertinentes au bon

fonctionnement du conseil. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive des compétences de chacun des candidats à l'élection au conseil.

Administrateur	Secteur financier/ Compétences financières	Relations avec les gouvernements/	Audit/Comptabilité	Gestion d'actifs	Gestion des risques	Marchés financiers	Gouvernance/Questions réglementaires/	Ressources humaines/ Rémunération	Technologies/Technologies numériques/Cybersécurité	Consommateurs/Vente au détail (besoins, comportement et	Ventes et distribution ou placement	Marketing et communications	Activités internationales	Responsabilité sociale de l'entreprise
Michael R. Amend	✓				✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓
Deborah J. Barrett	✓		✓	✓	✓		✓	✓						✓
Robin A. Bienfait	✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓			✓	✓
Heather E. Conway	✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Marcel R. Coutu	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
André Desmarais	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Paul Desmarais, jr	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓
Gary A. Doer	✓	✓			✓		✓	✓				✓	✓	✓
David G. Fuller	✓			✓					✓	✓	✓	✓	✓	✓
Claude Généreux	✓	✓		✓	✓	✓		✓					✓	✓
Paula B. Madoff	✓			✓	✓	✓		✓	✓		✓		✓	
Paul A. Mahon	✓	✓			✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓
Susan J. McArthur	✓	✓		✓	✓	✓		✓	✓				✓	✓
R. Jeffrey Orr	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
T. Timothy Ryan	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Gregory D. Tretiak	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Siim A. Vanaselja	✓		✓		✓	✓	✓	✓					✓	✓
Brian E. Walsh	✓			✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓	

Après avoir examiné les qualités des administrateurs en fonction et celles dont les candidats, s'ils sont élus, feraient bénéficier le conseil, et pris en considération la proportion idéale d'administrateurs qui sont indépendants de la direction et qui ne sont ni des dirigeants ni des employés des membres du groupe de Lifeco, le comité de gouvernance et des mises en candidature choisit les candidats possédant les qualités nécessaires et recommande au conseil les personnes qui seront mises en candidature à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé d'évaluer l'apport et l'efficacité du conseil et de son président, des comités du conseil et de chacun des administrateurs en vue de s'assurer que ceux-ci remplissent les responsabilités et les fonctions respectives qui leur incombent. Il est à l'affût de tous les moyens qui pourraient se présenter pour améliorer l'efficacité du conseil et en rend compte au conseil périodiquement.

En 2020, notre conseil a retenu les services d'un consultant indépendant qu'il a chargé d'évaluer l'efficacité et le rendement du conseil. Le consultant indépendant a rencontré chacun des administrateurs dans le cadre d'entretiens confidentiels afin de discuter du processus et des pratiques de gouvernance. Les entretiens ont porté, entre autres choses, sur le fonctionnement du conseil, la pertinence des renseignements fournis aux administrateurs, la structure du conseil, la planification de l'ordre du jour des réunions et la fonction d'encadrement de l'orientation stratégique. Les administrateurs ont été appelés à évaluer les forces du conseil et à considérer de quelle manière le conseil pourrait enrichir la qualité de son apport à l'entreprise. Le consultant indépendant a présenté ses conclusions au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil et en a discuté avec eux. Le comité de gouvernance et des mises en candidature surveillera l'évolution de la situation par rapport à ces conclusions et en informera régulièrement le conseil.

Diversité au sein du conseil et de la direction principale

Lifeco est déterminée à toujours prendre les moyens nécessaires pour consolider, promouvoir et entretenir sa culture d'entreprise et sa réputation de société prospère. Elle adhère aux valeurs que sont la diversité et l'inclusion, les appuie et en tire parti, et reconnaît la nécessité et les avantages de la diversité au sein de l'entreprise et du conseil. En 2015, Lifeco a adopté une politique du conseil et de la direction principale sur la diversité (la « Politique sur la diversité »). La portée de cette politique sur la diversité a été élargie en 2019 pour y inclure tous les aspects de la diversité, notamment l'âge, l'éducation, l'expérience, la situation géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, le handicap et l'origine ethnique (y compris les personnes noires, autochtones, asiatiques et de couleur). En 2021, la politique sur la diversité a été améliorée afin d'intégrer nos engagements d'accroître la représentation d'autres groupes traditionnellement sous-représentés au conseil et à la direction principale.

La politique sur la diversité a pour objet d'aider Lifeco à remplir l'objectif qu'elle s'est fixé, c'est-à-dire créer une entreprise où règnent la diversité et l'inclusion et qui est à l'image des collectivités au sein desquelles ses employés et ses clients vivent et travaillent, afin de pouvoir mieux les servir et s'assurer de pouvoir continuer à intéresser des personnes de haut calibre présentant une pluralité de points de vue, à les fidéliser et à les aider à se perfectionner.

Diversité du conseil

Le conseil a pour objectif de recommander les meilleurs candidats en vue de leur élection au conseil et il estime que pour bien remplir son mandat de gérance de Lifeco, il se doit de s'assurer de bénéficier de la diversité de champs de compétence, de types d'expérience et de points de vue que des membres provenant de milieux différents peuvent lui offrir.

Nous estimons qu'un conseil où règne la diversité peut prendre de meilleurs décisions. Notre politique sur la diversité énonce la façon dont nous entendons faire de la diversité une réalité au sein du conseil, y compris les méthodes que nous utilisons pour évaluer les candidatures qui nous sont soumises. Conformément à cette politique, les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature doivent suivre les règles suivantes avant de recommander des candidats :

- › considérer des candidatures qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;

- › prendre en considération le critère de la diversité, entre autres critères pertinents, pour établir la composition et la dynamique optimales du conseil;
- › examiner la candidature de personnes provenant de milieux et proposant des points de vue différents en tenant compte de nos objectifs en matière de diversité;
- › s'assurer que les efforts nécessaires sont faits pour que des personnes diverses possédant les qualités requises, ce qui englobe tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (y compris les Noirs, les autochtones, les Asiatiques et les personnes de couleur), dans la mesure où cela est raisonnablement possible, figurent sur la liste des personnes dont la candidature est envisagée.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature peut retenir les services d'un ou de plusieurs consultants indépendants qui l'aideront à repérer des personnes ayant les qualités nécessaires pour siéger au conseil tout en tenant compte des objectifs de la politique sur la diversité.

Le conseil reconnaît qu'une équipe d'administrateurs de haut calibre dont les origines diverses reflètent l'évolution démographique des marchés sur lesquels Lifeco exerce ses activités, la mesure dans laquelle il est possible de trouver des personnes qui possèdent les compétences qu'elle recherche sur les marchés où elle recrute et l'évolution de sa clientèle et de ses effectifs est le gage d'une meilleure gouvernance. Dans cette optique, notre objectif est un conseil composé d'au moins 30 % de femmes, tout en continuant à tendre vers la parité entre les sexes. De plus, la Canada Vie, en tant que signataire de l'initiative BlackNorth, s'est engagée à atteindre une représentation minimale de 3,5 % de Noirs dans les postes de direction et d'administrateur d'ici 2025. Au 31 décembre 2021, notre conseil compte six femmes (32 %) et un membre de la communauté LGBTQ2+ (5 %) et ne compte aucun membre d'une minorité visible (0 %), aucune personne handicapée (0 %) ni aucun Autochtone (0 %).

Bien que nous poursuivions nos efforts en vue d'atteindre les objectifs en matière de diversité du conseil, la diversité au sein du conseil, qu'il s'agisse de représentation féminine ou d'ethnicité, pourrait fluctuer au fil du temps, car nous veillons constamment à ce que notre conseil se compose d'administrateurs de haut calibre dont les origines diverses reflètent l'évolution démographique des marchés sur lesquels nous exerçons nos activités, la mesure dans laquelle il est possible de trouver des personnes qui possèdent les compétences que nous recherchons sur les marchés où nous recrutons et l'évolution de notre clientèle et de nos effectifs.

La politique sur la diversité prévoit que le comité de gouvernance et des mises en candidature doit évaluer chaque année la pertinence du processus de mise en candidature en regard des objectifs de Lifeco en matière de diversité. Ce comité mesure l'efficacité de la politique sur la diversité en s'assurant que la diversité est prise en considération dans le cadre du processus de recrutement de nouveaux administrateurs. Le tableau qui suit démontre l'évolution du nombre de femmes au sein du conseil depuis 2018.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022 (selon les candidats à l'élection)
Représentation féminine au sein du conseil (en pourcentage)	23%	23%	27%	32%	28%

Depuis 2018, quatre des cinq nouveaux administrateurs élus sont des femmes. Si les candidats proposés sont élus à l'assemblée, il y aura alors cinq femmes au sein de notre conseil, soit 28 %, comparativement à 23 % en 2018. Le comité de gouvernance et des mises en candidature continuera de surveiller l'efficacité de la politique sur la diversité et s'engage à tenir compte des critères de diversité au moment d'établir la composition idéale du conseil.

Diversité au sein de la direction principale

Nous sommes déterminés à choisir les meilleurs candidats afin de pourvoir les postes de la direction principale et estimons qu'il est important d'assurer que leur profil soit diversifié afin d'offrir l'éventail d'expérience, de perspectives et de savoir-faire nécessaires à la gestion efficace de Lifeco.

La politique sur la diversité énonce la façon dont Lifeco entend faire de la diversité une réalité au sein de sa direction principale. Dans le cadre de l'évaluation des candidats aux postes de direction, nous considérons les personnes suivantes :

- › les candidats qui se démarquent par l'expérience, les titres et diplômes, les compétences, les qualités personnelles, la culture générale et la connaissance de certains secteurs d'activité;
- › les candidats intéressés possédant les qualités nécessaires et provenant de milieux et proposent des points de vue différents conformément à nos objectifs en matière de diversité.

Nous cherchons à considérer un vaste bassin de candidats issus de milieux différents qui possèdent les qualités nécessaires, ce qui englobe tous les aspects de la diversité, y compris l'âge, le degré d'instruction, l'expérience, l'appartenance géographique, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, les handicaps et l'origine ethnique (y compris les Noirs, les autochtones, les Asiatiques et les personnes de couleur), dans la mesure où cela est raisonnablement possible. Nous pouvons retenir les services de consultants indépendants qui nous aideront à repérer des personnes ayant les qualités nécessaires pour occuper un poste de direction tout en tenant compte des objectifs de la politique sur la diversité.

Nous estimons que notre processus de recrutement de dirigeants devrait être fondé sur le mérite tout en tenant dûment compte des avantages de la diversité et des besoins de l'entreprise au moment pertinent. Grâce à notre politique sur la diversité et à nos autres engagements, nous avons fixé des objectifs au sein des diverses filiales de Lifeco afin

d'accroître la diversification de la main-d'œuvre et de promouvoir les intérêts et les besoins des groupes traditionnellement sous-représentés dans nos milieux de travail ainsi que dans nos collectivités, notamment à l'égard de l'initiative BlackNorth, de l'Entente relative aux autochtones de Winnipeg, du 30 % Club, de la Women in Finance Charter et de la Charte de la diversité. En outre, nous continuerons à nous assurer de mettre en place des pratiques et de nous fixer des objectifs prioritaires en vue de promouvoir davantage la diversité au sein de la direction dans le cadre de nos programmes de perfectionnement, de planification de la relève et de recrutement.

Nous évaluons chaque année la pertinence du processus de nomination des membres de la direction principale et les progrès réalisés en regard des objectifs de la politique sur la diversité. Le comité des ressources humaines examine aussi les statistiques sur la diversité qui existe au sein de Lifeco et les moyens qui lui permettraient de se doter d'un bassin de dirigeants talentueux issus de la diversité, au moins une fois par année dans le cadre de l'examen des plans de relève et des programmes de gestion des compétences des membres de la direction principale. Ces aspects sont pris en considération dans le cadre du processus de recrutement de dirigeants et de l'élaboration de programmes de perfectionnement à l'intention des employés les plus prometteurs.

Nous reconnaissons la valeur de la diversité au sein de la direction principale et le rôle essentiel qu'elle joue pour contribuer à la pluralité des points de vue et des idées. À l'heure actuelle, cinq femmes (31 %), trois membres d'une minorité visible (19 %) et deux membres de la communauté LGBTQ2+ (13 %) occupent un poste de haute direction auprès de Lifeco, sans tenir compte de notre président indépendant, et aucune personne handicapée (0 %) ni aucun Autochtone (0 %) n'occupe un tel poste. En 2020, Catalyst et la section canadienne du 30 % Club ont reconnu Lifeco pour la proportion de femmes faisant partie de son équipe de direction principale, qui dépasse 30 %.

Afin d'appuyer notre engagement à l'égard de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, Lifeco et ses filiales ont lancé des initiatives variées dont l'objectif est de créer des milieux qui soient diversifiés, équitables et inclusifs et qui remplissent les fonctions suivantes :

- › établir des objectifs en matière de diversité pour le conseil et la direction principale afin de favoriser la représentation des groupes traditionnellement sous-représentés;

- › élever nos objectifs de leadership afin de promouvoir un environnement inclusif;
 - › engager la direction principale de Lifeco dans le développement complet du leadership sur la diversité, l'équité et l'inclusion;
 - › la mise en œuvre de programmes de formation des employés pour promouvoir les modes de connaissance autochtones ainsi que la vérité et la réconciliation avec les communautés autochtones;
 - › continuer d'intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion dans nos processus de planification des talents et de la relève afin d'accélérer le développement d'un bassin diversifié de talents pour les postes de direction;
 - › faire évoluer nos outils de collecte de données pour obtenir une meilleure représentation de la main-d'œuvre ainsi que des données de référence pour suivre la croissance;
 - › intégrer des critères de diversité, d'équité et d'inclusion dans les processus d'approvisionnement afin de diversifier nos chaînes d'approvisionnement;
 - › tirer parti de l'expérience des conseils de direction sur la diversité, qui se composent de hauts dirigeants, en vue de faire progresser et intégrer la diversité et l'inclusion dans tous les aspects de nos activités;
 - › commanditer de nombreux groupes d'employés bénévoles ayant pour mission d'accroître la sensibilisation aux besoins des membres qu'ils représentent, de favoriser leur perfectionnement et de défendre leurs intérêts;
 - › s'associer à différents programmes, organismes de bienfaisance et associations qui ont pour objectif de promouvoir les intérêts et de répondre aux besoins des groupes traditionnellement sous-représentés dans les collectivités où nous sommes présents et offrons des services;
 - › entreprendre l'examen des politiques et des pratiques afin d'aider à éliminer les obstacles à la diversité, à l'équité et à l'inclusion.
- › intégrer des pratiques en matière de diversité, d'équité et d'inclusion dans nos processus mondiaux de planification des talents et de la relève, ce qui comprend l'examen des processus et la collecte de mesures de diversité, d'équité et d'inclusion pour les postes de direction et du conseil;
 - › surveiller nos programmes d'avancement des femmes, le nombre de femmes qui occupent des postes de haute direction et les dirigeantes qui se démarquent afin de nous doter d'un vaste bassin de femmes de haut calibre;
 - › voir au perfectionnement de nos meilleurs talents au moyen de programmes ciblés de planification du perfectionnement individuel et de programmes progressifs de développement du leadership d'entreprise.

Le comité des ressources humaines joue un rôle important, secondant le conseil dans l'exécution de ses fonctions de surveillance des processus de planification de la relève et de gestion des compétences. Chaque année, le comité des ressources humaines évalue s'il dispose d'un bassin suffisant et diversifié de candidats à la relève et dresse un plan d'action pour l'année à venir. Le comité des ressources humaines considère la diversité au sein de la direction, les stratégies de perfectionnement des dirigeants, les possibilités à offrir aux employés les plus prometteurs et les aptitudes au leadership qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco d'atteindre ses objectifs commerciaux et d'obtenir des résultats solides à long terme.

Le processus de planification de la relève de Lifeco vise aussi à repérer et à évaluer des candidats susceptibles d'occuper le poste de chef de la direction et d'autres postes au sein de la direction principale, par intérim ou à titre permanent. Les candidats sont évalués selon divers critères, y compris l'expérience à titre de dirigeant, la connaissance du marché et des secteurs d'activité pertinents, le rendement dont ils ont fait preuve par le passé, leur potentiel et les progrès qu'ils ont accomplis par rapport aux programmes de perfectionnement. Le processus d'évaluation des compétences et de planification de la relève permet de créer des plans de gestion des compétences stratégiques qui sont liés étroitement à notre stratégie commerciale.

Planification de la relève

Nous savons que nos employés sont un élément clé de notre réussite. Lifeco et ses filiales évaluent régulièrement leurs dirigeants, établissant les compétences dont elles ont besoin, les postes clés qu'elles pourraient devoir combler à court terme et les personnes qui pourraient y accéder et investissent dans le perfectionnement de leurs employés et de leurs équipes afin de mieux servir leurs clients. Nos méthodes de gestion des compétences comprennent les suivantes :

- › tenir à jour des listes de candidats divers à considérer pour combler des postes de direction;

Durée de l'affectation au conseil

Le conseil estime que, outre les facteurs qui sont décrits ci-dessus, l'élément de continuité en poste est essentiel à son bon fonctionnement. Par conséquent, le conseil n'a pas adopté de politique imposant une limite d'âge pour la durée du mandat ou la retraite des administrateurs, car il ne croit pas que ces limites sont dans l'intérêt de Lifeco. De telles limites, qui ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs qui, comme Lifeco, exercent leurs activités dans un milieu complexe et technique, ne sont pas dans l'intérêt de Lifeco. Il est vital, pour le conseil, de pouvoir compter sur des

administrateurs de longue date afin de bien comprendre les différentes activités et les plans stratégiques à long terme de Lifeco et de faire un apport valable aux activités de Lifeco. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine chaque année la composition du conseil, y compris l'âge de chacun des administrateurs et son ancienneté au conseil. Le conseil s'efforce de concilier la nécessité de compter dans ses rangs des personnes chevronnées et la nécessité de se renouveler et de bénéficier de nouveaux points de vue.

Orientation et formation continue des administrateurs

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est chargé de l'orientation et de la formation des nouveaux administrateurs. Le programme d'orientation a pour but d'aider les administrateurs à comprendre les activités de Lifeco (et de ses filiales en exploitation principales), le rôle du conseil et des comités du conseil ainsi que l'apport que l'on attend de chacun d'eux.

Au moment où ils se joignent au conseil, tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète dans le cadre de laquelle ils obtiennent les renseignements nécessaires pour comprendre les activités de Lifeco. Le processus d'orientation est conçu de manière à leur permettre de comprendre, entre autres choses, la structure, la culture et la stratégie de Lifeco, la nature et le fonctionnement de ses activités commerciales ainsi que le rôle du conseil et de ses comités. Les nouveaux administrateurs reçoivent des documents d'orientation qui comprennent les suivants :

- › la structure du conseil et de ses comités, y compris les chartes et les descriptions de poste;
- › le cadre juridique qui régit l'entreprise, y compris les règlements administratifs et les statuts de constitution;
- › la structure organisationnelle de la direction;
- › les plans stratégiques, commerciaux et financiers et les programmes d'immobilisations en cours;
- › les responsabilités des fonctions d'encadrement (actuariat, conformité, finances, audit interne et gestion des risques) et d'autres fonctions du siège social et de soutien (ressources humaines, contentieux et technologie);
- › les politiques approuvées par le conseil, y compris le code de conduite et la politique relative aux opérations d'initiés;
- › les documents d'information publiés, y compris le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction et la notice annuelle;
- › l'ordre du jour et les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités tenues au cours des années précédentes.

Les nouveaux administrateurs rencontrent les responsables de toutes les unités d'exploitation et fonctions du siège social afin de se renseigner sur l'ensemble des activités Lifeco à l'échelle mondiale. On leur donne également l'occasion de rencontrer d'autres membres de la direction, le président du conseil et les présidents des comités du conseil.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est aussi responsable de la formation et du perfectionnement continus des administrateurs. Le programme de perfectionnement continu est conçu de façon à permettre aux administrateurs de se tenir au courant des faits nouveaux au chapitre de la réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions importantes ayant une incidence sur l'exploitation de Lifeco.

Les administrateurs établissent leurs propres besoins en matière de formation continue en discutant avec les membres de la direction, du conseil et des comités du conseil. Ils peuvent aussi consulter les procès-verbaux des réunions des comités auxquels ils ne siègent pas. En outre, des soupers-conférences sont organisés parallèlement aux réunions régulières du conseil, donnant ainsi aux administrateurs une occasion supplémentaire de discuter des questions qui relèvent du conseil et de promouvoir la réalisation des objectifs en matière de gouvernance de Lifeco au moyen du renforcement des liens de travail entre les administrateurs et les membres de la direction principale. Les administrateurs assistent à des exposés sur les activités de Lifeco à divers moments au cours de l'exercice et à des séances de formation continue portant, par exemple, sur les sujets suivants :

- › les faits nouveaux au chapitre de la réglementation ainsi que les questions de gouvernance et les nouvelles tendances en la matière;
- › le cadre de propension au risque de Lifeco et la gestion des risques en question, les secteurs clés de l'entreprise, les normes internationales d'information financière (y compris la norme 17, intitulée Contrats d'assurance), la gestion des immobilisations, les nouvelles mesures prises sur le plan de la technologie et la cybersécurité, les changements survenus sur les marchés des capitaux et dans la réglementation (y compris le Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie) et la réassurance.

Lifeco a mis sur pied un portail électronique sécuritaire à l'intention des administrateurs, qui peuvent y trouver une vaste gamme de documents d'orientation et de perfectionnement continu, y compris des documents relatifs à la gouvernance, les procès-verbaux des réunions du conseil et de ses comités, les chartes du conseil et de ses comités et les descriptions de poste, des aperçus des unités d'exploitation principales et les politiques approuvées par le conseil.

Tous nos administrateurs sont membres de la National Association of Corporate Directors, qui offre des programmes de formation continue au moyen de publications, de séminaires et de congrès. En outre, les administrateurs bénéficient de recommandations de lecture et on les incite à tirer parti des ressources de formation internes et externes, y compris assister à des congrès et à des séminaires portant sur des sujets d'intérêt pertinents, aux frais de Lifeco.

Comité des ressources humaines

Responsabilités du comité

Le comité des ressources humaines aide le conseil à s'acquitter de ses fonctions d'encadrement en ce qui a trait à la rémunération, à la gestion des compétences et à la planification de la relève. Ses responsabilités sont les suivantes :

- › approuver (ou, dans le cas du président et chef de la direction, recommander à l'approbation du conseil) la rémunération des hauts dirigeants de Lifeco;
- › recommander à l'approbation du conseil les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil, des présidents des comités du conseil et des membres des comités du conseil;
- › examiner les politiques principales en matière de ressources humaines qui s'appliquent aux employés et, s'il le juge approprié, approuver ces politiques;

- › recommander à l'approbation du conseil la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d'actions, les régimes de retraite complémentaires et les autres régimes de rémunération des employés, selon ce qu'il juge approprié;
- › examiner les répercussions des risques qui pourraient découler des politiques et des pratiques de rémunération et des régimes de rémunération de Lifeco;
- › examiner les plans de relève du président et chef de la direction et des autres hauts dirigeants;
- › examiner les programmes de gestion des compétences et les initiatives prises en la matière et examiner les aptitudes à la direction qui sont nécessaires pour permettre à Lifeco d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Les conseils de la Canada Vie et d'Empower ont également mis sur pied des comités des ressources humaines dont le mandat est similaire. Les rubriques « Rémunération des administrateurs » et « Rémunération des hauts dirigeants » donnent de plus amples renseignements au sujet des principes qui sous-tendent la politique de rémunération des hauts dirigeants et des administrateurs de Lifeco.

Indépendance des membres du comité

Le tableau suivant indique si les membres du comité des ressources humaines sont indépendants de la direction au sens des lignes directrices des ACVM et le motif de la non-indépendance, le cas échéant.

Membre du comité	Indépendant de la direction	Indépendant / Non indépendant		Motif de la non-indépendance
		au sens des lignes directrices des ACVM		
Claude Généreux (président du comité)	✓		✓	Cadre dirigeant de Power
Heather E. Conway	✓	✓		
Marcel R. Coutu	✓	✓		
André Desmarais	✓		✓	Cadre dirigeant de Power jusqu'en février 2020 et cadre dirigeant de la Financière Power jusqu'en mars 2020
Gary A. Doer	✓	✓		
Susan J. McArthur	✓	✓		
R. Jeffrey Orr	✓		✓	Cadre dirigeant de Power et de la Financière Power
T. Timothy Ryan	✓	✓		
Brian E. Walsh	✓	✓		
Total	9	6	3	

Expérience des membres du comité

Les membres du comité des ressources humaines ont une vaste expérience dans le secteur des services financiers à l'échelle de la haute direction. Ils ont de l'expérience dans la gestion financière de grandes sociétés par actions et connaissent les structures et processus de rémunération. Le fait qu'ils soient indépendants de la direction garantit l'objectivité du processus d'établissement de la rémunération des hauts dirigeants. En plus de leurs antécédents professionnels dans le milieu des affaires et de leur expérience à titre de dirigeants (voir les antécédents professionnels présentés à la rubrique « Élection des administrateurs »), tous les membres du comité des ressources humaines siègent depuis longtemps à des comités des ressources humaines ou à des comités similaires.

Le texte qui suit présente sommairement l'expérience pertinente de chaque membre de notre comité des ressources humaines. Tous les membres de ce comité ont de l'expérience dans la conception, la mise en œuvre ou l'encadrement de programmes de rémunération au sein du secteur des services financiers ou d'autres secteurs. Le comité s'appuie sur cette expérience pour prendre les décisions requises sur le caractère adéquat des politiques et des pratiques de rémunération de Lifeco.

M. Claude Généreux est vice-président exécutif de Power Corporation et il préside le comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016, celui de Putnam depuis juin 2016, celui d'Empower depuis juillet 2016 et celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2016. Il est membre du comité des mises en candidature, de la rémunération et de la gouvernance du Groupe Bruxelles Lambert depuis septembre 2021. Avant de se joindre à Power Corporation, il a travaillé pendant 28 ans chez McKinsey, où il a occupé divers postes de direction, y compris à titre d'associé principal siégeant aux comités mondiaux responsables de l'élection et de l'évaluation des associés. Il a dirigé le processus de recrutement de candidats titulaires de diplômes d'études supérieures à l'échelle mondiale pendant plus de cinq ans et il a contribué à la mise sur pied, en partenariat avec l'INSEAD, d'un programme mondial simplifié de maîtrise en administration des affaires à l'intention de tous les employés ne détenant pas un tel diplôme. Il siège au comité des ressources humaines de l'Université McGill.

M^{me} Heather E. Conway est coprésidente et directrice exécutive du Festival international canadien du documentaire Hot Docs, festival, colloque et marché du documentaire de la plus grande envergure en Amérique du Nord. Elle a été vice-présidente principale, Services anglais de la Société CBC/Radio-Canada, le radiodiffuseur et télédiffuseur public national du Canada, de décembre 2013 à décembre 2018 et, avant cela, celle de chef de la direction des affaires du Musée des beaux-arts de l'Ontario. et chef de la direction d'Edelman relations publiques mondiales Canada inc. Mme Conway est

membre du conseil et du comité des ressources humaines de la Canada Vie. Elle siège également au conseil et est présidente du comité des ressources humaines de la Banque American Express du Canada, siège au conseil consultatif du Centre Samara pour la démocratie et au conseil consultatif national de la Fondation Walrus. Elle a siégé au conseil d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. de 2010 à 2013. Mme Conway est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'Université Queen's et d'une maîtrise ès arts en relations industrielles de l'Université de Warwick, au Royaume-Uni.

M. Marcel R. Coutu est l'ancien président du conseil de Syncrude Canada Ltd. et l'ancien président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited. À ce titre, il a contribué à la conception des programmes incitatifs à long terme et siégé au comité de la rémunération de celles-ci pendant de nombreuses années. Il est membre du comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009, de celui de Power Corporation depuis mai 2012 et de celui d'Empower, de Putnam, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis mai 2014. Il siège au comité de gestion des ressources en personnel de direction et de rémunération de Brookfield Asset Management Inc. et au comité des ressources humaines et de rémunération d'Enbridge Inc. Comité des ressources humaines et de la rémunération. Il a déjà siégé au comité de retraite du Calgary Exhibition and Stampede.

M. André Desmarais est président délégué du conseil de Power Corporation et de la Financière Power. Il a été co-président exécutif du conseil de la Financière Power jusqu'en 2020. M. Desmarais siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie et d'Empower depuis mai 2003 et de Putnam depuis janvier 2008. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM et à celui de Mackenzie Inc. depuis que ceux-ci ont été mis sur pied en avril 2003 et à celui d'IG Gestion de patrimoine depuis que celui-ci a été mis sur pied en avril 2004. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers. Depuis qu'il s'est joint à Power Corporation en 1983, il a occupé un certain nombre de postes de haute direction au sein du groupe de sociétés de Power Corporation et siégé à bon nombre de conseils d'administration.

M. Gary A Doer est conseiller en affaires principal chez Dentons Canada S.E.N.C.R.L., cabinet d'avocats mondial, depuis août 2016. Il a été ambassadeur du Canada aux États-Unis d'octobre 2009 à janvier 2016. Il a été premier ministre du Manitoba de 1999 à 2009 et a occupé plusieurs postes au sein de l'Assemblée législative du Manitoba de 1986 à 2009. En 2005, pendant qu'il était premier ministre, il a été cité parmi les 20 champions internationaux de la lutte contre les changements climatiques par le magazine Business Week. M. Doer siège au conseil de la Canada Vie, d'Empower et de Putnam. Il siège également au conseil de Power Corporation, de la Financière Power, d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. ainsi qu'à celui d'Air Canada. M. Doer est

membre du comité des ressources humaines de la Canada Vie. Il a siégé au conseil de Société aurifère Barrick. En 2017, il s'est joint à la Commission trilatérale à titre de membre du groupe nord-américain. Il est co-président bénévole du Centre Wilson du Canada Institute, association non partisane qui suit les politiques d'intérêt public, plus particulièrement les relations entre le Canada et les États-Unis.

M^{me} Susan J. McArthur compte plus de 25 ans d'expérience en courtage à l'échelle internationale et au Canada et était jusqu'à tout récemment associée directrice de GreenSoil Investments. Elle siège au comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2016 et à celui d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis novembre 2017. M^{me} McArthur a récemment présidé Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail, dont le mandat est axé sur l'avenir du travail en Ontario après la pandémie de COVID-19. Auparavant, elle a siégé aux comités des ressources humaines et de gouvernance d'un certain nombre de sociétés ouvertes, dont la Financière Power, Chemtrade Logistics Income Fund, KP Tissue Inc. et First Capital Realty Inc. M^{me} McArthur a également travaillé une année à titre de professionnelle en recrutement dans le domaine des services financiers et suivi le programme de l'Institut des administrateurs de sociétés offert par l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto.

M. R. Jeffrey Orr est président et chef de la direction de Power Corporation et de la Financière Power et il siège au comité des ressources humaines d'Empower depuis juin 2005, à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2006 et à celui de Putnam depuis janvier 2008. Il a présidé le comité des ressources humaines de Lifeco et de la Canada Vie de mai 2008 à mai 2016, celui de Putnam de janvier 2008 à juin 2016 et celui d'Empower de juillet 2008 à juillet 2016. Il siège au comité des ressources humaines d'IGM, d'IG Gestion de patrimoine et de Mackenzie Inc. depuis août 2005 et en a été président d'août 2005 à mai 2016. Il a siégé au comité de rémunération d'Investment Planning Counsel Inc. de juillet 2005 à mai 2011. Chez BMO Nesbitt Burns Inc. et à la Banque de Montréal (de 1981 à 2001), il a acquis une vaste expérience en matière de conception, de mise en œuvre et de surveillance de l'administration de divers régimes et programmes de rémunération. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans le secteur des services financiers où il a occupé un certain nombre de postes de direction, dont les postes qu'il occupe actuellement chez Power Corporation et la Financière Power et ses postes antérieurs à titre de président et chef de la direction d'IGM, de président du conseil et de chef de la direction de BMO Nesbitt Burns Inc. et de vice-président du conseil du Groupe des services bancaires d'investissement de la Banque de Montréal, en plus d'autres postes de direction au sein de BMO Nesbitt Burns Inc. ou de ses sociétés devancières de 1985 à 1999.

M. T. Timothy Ryan siège au comité des ressources humaines de Lifeco, de la Canada Vie, d'Empower et de Putnam depuis mai 2014. Il a siégé au comité des ressources humaines de

Lifeco et de la Canada Vie de mai 2011 à mai 2013 et à celui de Putnam de mai 2009 à avril 2013. Il siège au comité de rémunération de Banco Santander International depuis août 2016. Il a siégé au comité de rémunération de Lloyds Banking Group plc de 2010 à 2013 et au comité de rémunération de la filiale de courtage de JPMorgan de 1993 à 2008.

M. Brian E. Walsh est associé et chef des stratégies de Titan Advisors, LLC. Il siège au comité des ressources humaines d'Empower depuis mai 2003, à celui de Putnam depuis janvier 2008 et à celui de Lifeco et de la Canada Vie depuis mai 2009. À titre de membre du comité de direction et de cochef des Services bancaires d'investissement internationaux de Bankers Trust de 1992 à 1995, il a siégé au comité de rémunération de celle-ci. Au moment de la fondation de Saguenay Capital, LLC vers la fin de 2001, il a mis sur pied le comité de rémunération, qu'il a présidé.

Planification stratégique

Le conseil approuve et encadre le plan d'affaires et la stratégie commerciale à court et à long terme ainsi que les initiatives stratégiques importantes de Lifeco. Il examine, de concert avec les membres de la direction, la stratégie de Lifeco, y compris les plans stratégiques des divers secteurs de l'entreprise de celle-ci (Canada, États-Unis, Europe et Solutions de gestion du capital et des risques) dans le cadre d'une réunion annuelle de trois jours. Le conseil discute régulièrement des questions, des possibilités et des défis stratégiques clés, examine les progrès réalisés dans l'exécution des stratégies et donne des directives quant aux priorités à privilégier. La politique de gestion des risques et le cadre de propension au risque font partie intégrante des plans stratégiques de Lifeco et orientent l'élaboration de stratégies dans le cadre de la séance de planification stratégique annuelle. Les observations et le point de vue du conseil sont intégrés au plan stratégique de Lifeco, dont le conseil examine et approuve la version mise à jour chaque année.

Conduite conforme à l'éthique

Le conseil a adopté le code de conduite (le « code de conduite ») qui régit la conduite des administrateurs, des dirigeants et des employés de Lifeco. Le conseil surveille l'application du code de conduite par l'intermédiaire du chef de la conformité de Lifeco qui a la responsabilité de s'assurer que chacun s'y conforme et de faire état de la situation qui existe au sein de l'entreprise sur le plan de l'éthique au comité de gestion des risques. Les dirigeants et les employés sont encouragés à signaler les violations du code de conduite dont ils sont au courant ou qu'ils soupçonnent et les administrateurs doivent les signaler au conseiller juridique principal de Lifeco ou au président du conseil. Le chef de la conformité fait état des violations signalées ou des résultats de toutes les enquêtes au comité de gestion des risques.

Tous les administrateurs, les dirigeants et les employés doivent confirmer chaque année qu'ils ont lu et compris le

code de conduite, qu'ils s'y conforment et qu'ils continueront de s'y conformer. Conformément au code de conduite, tous les employés doivent faire état de tout conflit d'intérêts ou de tout conflit d'intérêts éventuel au responsable de la conformité de leur bureau ou au chef de la conformité et les administrateurs doivent en faire état au conseiller juridique principal de Lifeco ou au président du conseil.

Aucune déclaration de changement important n'a été déposée relativement à la conduite d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait constitué une dérogation au code de conduite.

Afin de veiller à ce que les administrateurs exercent un jugement indépendant lorsqu'ils examinent les opérations et les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un

haut dirigeant a un intérêt important, l'administrateur ou le haut dirigeant qui est en conflit d'intérêts doit en faire état et s'abstenir de voter à ce sujet.

On peut consulter le code de conduite sur le site Web de Lifeco à l'adresse greatwestlifeco.com ou sur SEDAR à l'adresse sedar.com ou en obtenir un exemplaire en communiquant avec le secrétaire général de Lifeco.

Le conseil a aussi adopté une politique de lutte contre la corruption, une politique de lutte contre le blanchiment de fonds, une politique relative à la lutte contre le financement du terrorisme (et sanctions connexes) et une politique sur les opérations et les déclarations d'initiés.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur Lifeco sur son site Web à l'adresse greatwestlifeco.com ou sur SEDAR à l'adresse sedar.com.

Des renseignements financiers sont donnés dans nos états financiers comparatifs et notre rapport de gestion du dernier exercice clos. Les actionnaires peuvent obtenir un exemplaire imprimé de ces documents sans frais en écrivant au secrétaire général, comme suit :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Nous nous réservons le droit d'exiger des frais raisonnables de quiconque demande ces documents sans être l'un des actionnaires de Lifeco.

Les renseignements sur le comité d'audit qui sont exigés par l'article 5.2 du règlement 52-110 sont donnés à la rubrique « Renseignements sur le comité d'audit » de notre notice annuelle de 2021, qu'on peut consulter sur notre site Web à l'adresse greatwestlifeco.com ou sur SEDAR à l'adresse sedar.com.

COMMUNICATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Nous accueillons favorablement les interactions avec les actionnaires et estimons que le fait d'être à l'écoute de nos parties intéressées constitue un aspect important de notre rôle d'entreprise responsable. Nous avons recours à divers moyens pour communiquer avec nos actionnaires, y compris notre rapport annuel, nos rapports trimestriels, notre notice annuelle, notre circulaire de sollicitation de procurations de la direction, nos communiqués de presse et notre site Web.

Nous communiquons également directement avec les actionnaires de façon régulière dans le cadre d'interactions continues et par des moyens de communication plus formels, comme l'assemblée annuelle, les conférences téléphoniques sur les résultats financiers trimestriels, les présentations de la direction et les journées destinées aux investisseurs. Nous

prenons aussi connaissance des points de vue des actionnaires institutionnels et des épargnants dans le cadre de rencontres individuelles, de rencontres de groupe, par la poste ou par téléphone.

Les actionnaires, les employés et les autres parties intéressées peuvent communiquer directement avec le conseil en assistant à l'assemblée et aussi en écrivant au président du conseil, comme suit :

Président du conseil d'administration
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Courriel : board.directors@canadalife.com

PROPOSITIONS

Les propositions d'actionnaires doivent être reçues au plus tard le 7 décembre 2022 pour que Lifeco étudie la possibilité d'en tenir compte dans la circulaire relative à son assemblée annuelle de 2023. Nous demandons aux actionnaires de soumettre leurs propositions par écrit, comme suit :

Secrétaire général
Great-West Lifeco Inc.
100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) R3C 1V3

Courriel : corporate.secretary@canadalife.com

APPROBATION DE LA CIRCULAIRE

Le conseil a approuvé la teneur de la présente circulaire et en a autorisé l'envoi.



Gordon M. Peters,
vice-président, chef du contentieux adjoint
et secrétaire général,

Le 3 mars 2022

ANNEXE A

GREAT-WEST LIFECO INC.

CHARTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Section 1. Composition du conseil

Le conseil d'administration (le « conseil ») se compose d'au moins sept membres, dont la majorité sont des résidents canadiens au moment de leur élection ou de leur nomination. Le conseil ne peut être constitué en majorité de dirigeants ou d'employés de Great-West Lifeco Inc. (la « Société ») ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

Section 2. Questions de procédure

Dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil suit le processus suivant :

- 2.1. Réunions.** Le conseil se réunit au moins quatre fois par année, et plus souvent au besoin, afin de remplir les fonctions et les responsabilités énoncées dans les présentes. Le conseil peut se réunir à tout endroit au Canada ou à l'étranger.
- 2.2. Conseillers.** Le conseil peut, aux frais de la Société, retenir les services de conseillers externes s'il juge que cela est nécessaire ou utile pour remplir ses fonctions et responsabilités.
- 2.3. Quorum.** Aux réunions du conseil, la majorité des membres du conseil constitue le quorum. L'administrateur qui assiste à une réunion, mais se retire en raison d'un conflit d'intérêts ou d'un conflit d'intérêts éventuel, est considéré comme assistant à la partie de la réunion pendant laquelle le contrat, l'opération ou l'autre situation donnant lieu au conflit d'intérêts en question est examiné et soumis au vote aux fins de l'établissement du quorum.
- 2.4. Secrétaire.** Le secrétaire général ou le secrétaire associé, ou la personne nommée par le président du conseil (ou, en l'absence de celui-ci, le président du conseil suppléant), remplit les fonctions de secrétaire aux réunions du conseil.
- 2.5. Convocation des réunions.** Une réunion du conseil peut être convoquée par le président du conseil, par un autre administrateur autorisé par le président du conseil ou par la majorité des administrateurs au moyen d'un avis d'au moins 48 heures aux membres du conseil stipulant l'endroit, la date et l'heure de la réunion. Les réunions peuvent être tenues à quelque moment que ce soit, sans avis de convocation, si tous les membres du conseil ont renoncé à recevoir un tel avis : la présence d'un membre du conseil à une telle réunion constitue une renonciation à recevoir l'avis de convocation, sauf si ce membre s'oppose à la tenue des délibérations en

invoquant le fait que la réunion n'a pas été convoquée en bonne et due forme. Si une personne autre que le président du conseil convoque une réunion du conseil, elle devra en aviser ce dernier.

- 2.6. Séances à huis clos.** À chaque réunion régulière, les membres du conseil qui sont indépendants de la direction de la Société se réunissent hors de la présence des membres de la direction.

Section 3. Fonctions et responsabilités

Le conseil encadre la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société et exerce, comme il convient, les pouvoirs qui lui sont dévolus et qu'il peut exercer conformément aux lois et aux règlements applicables. Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le conseil a les fonctions et les responsabilités suivantes, qu'il peut remplir lui-même ou qu'il peut déléguer à un ou plusieurs de ses comités. Dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités, le conseil tient compte des renseignements, des conseils et des recommandations que lui donne la direction, mais il exerce un jugement indépendant.

- 3.1. Planification stratégique.** Le conseil approuve chaque année les objectifs, les plans et les initiatives stratégiques de la Société et, dans ce contexte, il examine les tendances des secteurs dans lesquels la Société exerce ses activités, les occasions qui se présentent à celle-ci ainsi que les forces et les faiblesses des secteurs en question et examine les risques inhérents aux activités diverses, aux objectifs stratégiques et aux initiatives hautement prioritaires de la Société. En outre, le conseil approuve chaque année le plan d'affaires, le plan financier et le programme d'immobilisations de la Société.
- 3.2. Structure organisationnelle et fonctions d'encadrement.** Le conseil approuve chaque année la structure organisationnelle de la Société et approuve périodiquement les politiques conçues en vue de favoriser l'indépendance des fonctions d'encadrement, soit l'audit interne, la gestion des risques, la gestion financière, l'actuariat et la conformité.
- 3.3. Gestion de l'exploitation, des risques et des immobilisations.** Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :
 - a) superviser la façon dont la direction met en œuvre la stratégie, le plan d'affaires, le plan financier et le

programme d'immobilisations approuvés et surveiller les résultats financiers et d'exploitation et les autres faits nouveaux importants;

- b) approuver les modifications importantes que l'on se propose d'apporter à la politique de gestion des risques de l'entreprise et au cadre de propension au risque;
- c) superviser la façon dont la direction met en œuvre les systèmes, la politique, les méthodes et les contrôles servant à gérer les risques inhérents à l'entreprise et aux activités de la Société;
- d) approuver les acquisitions et les aliénations, les financements et les autres opérations effectuées sur les marchés financiers qui revêtent de l'importance, les décisions relatives à la gestion des immobilisations et les autres décisions importantes sur le plan des affaires et des placements;
- e) superviser les questions relatives à l'exploitation, y compris celles qui ont trait à la réglementation ou à la conformité, dont la direction ou le conseil juge qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence importante éventuelle sur l'entreprise, les affaires ou la réputation de la Société.

3.4. Contrôle financier. Le conseil surveille l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière et l'efficacité des contrôles internes et des systèmes d'information de gestion de la Société de la façon suivante :

- a) en supervisant la façon dont la direction met en œuvre les systèmes d'audit interne et externe et les contrôles financiers appropriés;
- b) en examinant les comptes rendus de la direction sur les lacunes des contrôles internes ou les changements importants apportés à ceux-ci;
- c) en approuvant les états financiers et les rapports de gestion annuel et intermédiaires, la notice annuelle et les autres documents d'information comportant des renseignements financiers de la Société;
- d) en s'assurant de la conformité aux exigences applicables en matière d'audit, de comptabilité et de présentation de l'information.

3.5. Politiques en matière de présentation et de communication de l'information. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver les politiques relatives à la communication de renseignements importants au public, dans les délais requis et avec exactitude, tout en préservant la confidentialité dans les situations où cela est nécessaire et permis et, au besoin, examiner et approuver certains documents d'information;

- b) approuver les politiques régissant la communication de l'information aux parties intéressées de la Société et aux organismes de réglementation compétents.

3.6. Direction. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) approuver la description de poste du président et chef de la direction (le « chef de la direction ») et la nomination de celui-ci (et, le cas échéant, son congédiement et son remplacement) et faire chaque année ce qui suit :
 - i) examiner et approuver les objectifs servant à établir la rémunération du chef de la direction;
 - ii) évaluer le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs;
 - iii) approuver le salaire, la prime, la rémunération à base d'actions et, le cas échéant, les autres conditions de rémunération du chef de la direction en fonction de cette évaluation;
- b) approuver la nomination et, le cas échéant, le congédiement et le remplacement des personnes qui occupent au moins un poste de vice-président directeur et qui relèvent directement du chef de la direction et des dirigeants qui sont responsables des fonctions d'encadrement (les « cadres dirigeants »);
- c) nommer les dirigeants de la Société et le président du conseil;
- d) approuver la structure des régimes de rémunération incitatifs principaux, y compris les régimes à base d'actions et les autres régimes de rémunération des cadres dirigeants;
- e) superviser le plan de relève du chef de la direction et des cadres dirigeants.

3.7. Code de conduite. Le conseil aide la direction à entretenir une culture d'intégrité à l'échelle de la Société. Il adopte un code de conduite (le « code de conduite ») ayant pour objectif de favoriser l'intégrité et de prévenir les écarts de conduite. Le code de conduite s'applique aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et traite notamment des conflits d'intérêts (y compris les méthodes permettant de repérer et de régler les conflits réels et éventuels), de la protection et de l'usage des biens de l'entreprise et des occasions qui se présentent, de la confidentialité et de l'utilisation des renseignements confidentiels, de la dénonciation, du traitement équitable des porteurs de titres, des clients, des fournisseurs, des concurrents et des employés de la Société, de la conformité aux lois, aux règles et aux règlements applicables et de la nécessité de signaler les comportements illégaux ou

contraires à l'éthique. Le conseil exige que la direction établisse des méthodes permettant de s'assurer que chacun se conforme au code de conduite.

3.8. Président du conseil. Le conseil approuve la description de poste du président du conseil et la revoit périodiquement.

3.9. Comités du conseil. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) mettre sur pied un comité d'audit, un comité des placements, un comité de réassurance, un comité de gestion des risques, un comité de révision, un comité de gouvernance et des mises en candidature et un comité des ressources humaines ainsi que les autres comités qu'il juge appropriés pour l'aider à remplir les fonctions qui lui sont dévolues par la présente charte, établir les chartes des comités et leur déléguer les fonctions et responsabilités que la loi lui permet et qu'il juge nécessaire ou utile de leur déléguer;
- b) revoir périodiquement les chartes des comités du conseil et les approuver;
- c) nommer les membres et le président de chaque comité;
- d) revoir périodiquement la description de poste du président de chaque comité du conseil et l'approuver.

3.10. Gouvernance. Le conseil encadre la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de la politique, des principes et des lignes directrices en la matière, qu'il approuve s'il le juge approprié.

3.11. Orientation et formation continue des administrateurs. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) s'assurer que tous les nouveaux administrateurs bénéficient d'une orientation complète sur la nature et le fonctionnement des activités commerciales et des affaires internes de la Société ainsi que sur le rôle et les responsabilités du conseil, des comités du conseil et de chaque administrateur;
- b) s'assurer de donner à tous les administrateurs la possibilité de se tenir au courant des faits nouveaux en matière de réglementation, des initiatives prises sur le plan commercial, des risques et de la gestion des risques, des nouveaux produits et des autres questions ayant une incidence sur la Société.

3.12. Mise en candidature, rémunération et évaluation des administrateurs. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) recommander aux actionnaires des candidats à l'élection au conseil;
- b) approuver les conditions de rémunération des administrateurs, du président du conseil et des présidents et membres des comités du conseil;
- c) évaluer régulièrement la structure, la composition, le nombre de membres, l'efficacité et l'apport du conseil et des comités du conseil et l'apport de chacun des administrateurs.

3.13. Encadrement des filiales. Les fonctions et les responsabilités du conseil sont les suivantes :

- a) acquérir la certitude que chacune des filiales principales a mis sur pied un comité d'audit et un comité de gestion des risques et adopté une charte du conseil et des comités du conseil, un code de conduite et des pratiques en matière de gouvernance qui sont similaires, en substance, à ceux de la Société;
- b) s'assurer que les conseils d'administration des filiales principales comprennent des administrateurs qui siègent également au conseil de la Société;
- c) compter sur les conseils d'administration des filiales principales pour remplir les fonctions et les obligations qui leur incombent aux termes des chartes, des codes de conduite et des pratiques en matière de gouvernance dont il est question en a) ci-dessus;
- d) recevoir des rapports du président du conseil de chacune des filiales principales sur les questions importantes à régler au sein de chacune d'entre elles et sur les questions exigeant l'approbation ou l'appui du conseil de la Société.

Section 4. Accès à l'information

Le conseil doit avoir accès à tous les renseignements, documents et registres de la Société qu'il juge nécessaires ou souhaitables pour pouvoir remplir les fonctions et les responsabilités qui lui incombent aux termes de la présente charte.

Section 5. Examen de la charte

Le conseil doit examiner la présente charte périodiquement et approuver les modifications qu'il juge appropriées.

GREAT-WEST
LIFECO INC.

100, rue Osborne Nord
Winnipeg (Manitoba) Canada R3C 1V3
greatwestlifeco.com

